



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

7^e séance du Conseil général

Lundi 10 décembre 2012 à 17h00

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Pierre-Yves Blanc (Verts)

Quarante-et-un Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Camarda Valérie, Chantraine Hugues, Chollet Clarence, Clerc Celia, Curty René, Duding Laurent, Erard Monique, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Gazareth Pascale, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Hess Michel, Huguenin-Elie Théo, Imeri Shaip, Jemmelly Josiane, Kitsos Philippe, Locatelli Silvia, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Musy Daniel, Rappan Yannick, Robert-Nicoud Florian, Schafroth Marc, Steudler Adrien, Strub Yves, Ummel Christophe, Vurucu Inan, Wenger Fabien, Ziegler Daniel

Excusé(e)s : -

Le Conseil communal siège *in corpore*.

M. Pierre-Yves Blanc, Président : Bonsoir. Il y a devant vous des verres récupérables. Alfaset les nettoiera après utilisation, donc ne les jetez pas et ne les prenez pas à la maison. Ce n'est pas un cadeau de Noël.

Il était prévu que M. Pascal Bühler, Mme Monique Gagnebin, M. Yannick Rappan, M. René Curty, M. Yves Morel, Mme Maria Belo, Mme Claire Chaluz, Mme Clarence Chollet et M. Hugues Chantraine fassent partie de la commission immobilière et foncière. Ces nominations sont confirmées.

Interpellation

Jamahat

Un gang de truands sévit en ville de La Chaux-de-Fonds et au Locle depuis des années ... Leurs méthodes, d'une rare violence, sont jugées dignes de la mafia.

A la suite de révélations qui n'arrêtent pas de tomber concernant cette affaire, il apparaît que notre jeunesse serait presque plus en sécurité à Grozny ou à Kaboul

...

Comme ces jeunes malfrats ont suivi leur formation scolaire dans notre ville, nous sommes en droit de nous demander:

1. Si le programme d'intégration des jeunes étrangers, requérants d'asile, n'est pas un échec flagrant.
2. Si les forces de police dont la ville dispose au travers de son contrat de prestations avec l'Etat sont réellement suffisantes.
3. Où le Conseil communal place ce type de criminalité sur son échelle statistique entre insécurité réelle et sentiment d'insécurité ...

Merci au conseil communal pour ses réponses.

Andy Favre, Hughes Chantraine, Marc Schafroth, Adrien Steudler

Interpellation urgente

La voirie n'est pas la cour des Miracles

Selon la presse régionale, c'est ainsi que s'exprime le chef de la voirie, lorsqu'on lui évoque les problèmes de sécurité que font courir les tas de neige aux enfants de la commune.

Il demande à ce que les Chaux-de-Fonniers aient de la patience

Pourtant, personne ne met en doute le dévouement de la voirie à effectuer sa mission et les difficultés de sa tâche. Ces parents ne demandent pas des miracles, mais simplement la possibilité de sécuriser le trajet de leurs enfants vers l'école.

Il est inadmissible que nombre de rues aux alentours des collèges n'aient aucun trottoir dégagé obligeant les enfants à cheminer au milieu de la chaussée et de la circulation.

Il est inadmissible qu'un passage de sécurité n'ait pas de visibilité et soit caché par des tas de neige.

Il est inadmissible que cette situation perdure même plusieurs jours après les chutes de neige.

Il ne s'agit donc pas de miracles mais de priorité. Que doit-on privilégier aux abords des collèges, le trafic automobile ou la sécurité des piétons?

Personne ne souhaite un accident, par conséquent il ne s'agit pas de prendre son mal en patience, mais d'agir et de proposer des solutions. Quelle est dès lors l'attitude du Conseil communal et que compte-t-il faire?

Philippe Kitsos

Interpellation

Monument Numa-Droz

Nous sollicitons le Conseil Communal pour qu'il organise à la fin du printemps une petite inauguration qui serait l'occasion de créer un moment de convivialité dans le quartier des Forges.

Le Conseiller Fédéral Numa -Droz était un républicain dont l'action a été importante dans le canton en faveur d'une éducation laïque pour tous et sur le plan fédéral en manifestant son esprit d'ouverture par la création d'un véritable département des affaires étrangères.

Claude-André Moser

Interpellation

Consultations de pédiatrie

Nous souhaiterions que le Conseil Communal nous renseigne au sujet de l'activité de la consultation de pédiatrie sur le site HNE de La Chaux-de-Fonds.

Nous comprenons bien que le Conseil communal ne pourra pas nous répondre ce soir mais nous souhaiterions qu'il conduise une petite enquête et nous informe lors d'une prochaine séance, au moins à la séance de relevé prévue en mars.

Claude-André Moser

Interpellation

Swiss Watch Arena

L'avant projet présenté fin novembre par la marque horlogère Parmigiani pour un complexe polyvalent ayant la forme d'une montre géante est un cadeau exceptionnel pour permettre au canton de Neuchâtel de se profiler sur la scène nationale et internationale, mais la ville de Neuchâtel n'en veut pas.

En effet le projet baptisé « Swiss Watch Arena », une montre géante qui serait d'un point de vue énergétique autonome grâce à une centrale solaire. Ce bâtiment abriterait entre autre un musée, un centre de congrès et d'expositions, une salle de spectacle ainsi que des boutiques.

Ce projet est un monument qui permettrait de rassembler toute la population de l'arc jurassien et de mettre en valeur le patrimoine horloger de toute notre région.

Notre région est en difficulté financière, nous ne pouvons laisser passer une telle opportunité qui nous permettrait de dynamiser notre canton. Quand on pense aux nombreuses commissions de réflexion mises en place au niveau cantonal, afin de trouver des solutions pour nous sortir de ce marasme, c'est absolument insensé de refuser un tel cadeau, d'autant que le financement de ce projet d'environ 350'000'000.- se fera sur la base d'investissements privés. La participation financière de la commune serait la mise à disposition d'un terrain.

Le PLR demande au Conseil communal de s'approcher de l'entreprise Parmigiani pour leur proposer un terrain afin que ce projet aboutisse et qu'il puisse voir le jour à La Chaux-de-Fonds, la Métropole horlogère.

Valérie Camarda

Amendement Verts - POP - PS

36 Subventions accordées

3610400 - part communale aux dépenses de l'aide sociale : 12'071'000.- au lieu de 10'671'000.-

Monique Erard, Charles-André Favre, Katia Babey

Amendements UDC

- 115 Parlement des jeunes - 3659100, montants pour actions parlement: 15'000.- au lieu de 20'500.-.
- 122 Service économique - 3656600, développement économique: 66'500.- au lieu de 137'500.-
- 150 Transports - 3185150, études transports: 11'000.- au lieu de 25'000.-
- 150 Transports - 3654000, incitation au transfert modal: 135'000.- au lieu de 192'000.-
- 212 Parkings - 3142400, entretien des bâtiments: 17'000.- au lieu de 24'000.-
- 212 Parkings - 4235000, produit des loyers: 250'000.- au lieu de 225'000.-
- 500 Secrétariat des affaires culturelles - 3652320, Plage des Six-Pompes: 75'000.- au lieu de 90'000.-.
- 500 Secrétariat des affaires culturelles - 3656400, Club 44: 65'000.- au lieu de 70'000.-
- 511 Musée d'histoire naturelle - 3187550, taxidermie: 2'000.- au lieu de 9'000.-.
- 512 Musée d'histoire - 3142400, entretien des bâtiments: 8'000.- au lieu de 14'000.-
- 514 Musée des beaux-arts - 3150600, entretien documents et collections: 47'000.- au lieu de 70'000.-
- 515 Zoo - 3142400, entretien bâtiments: 53'000.- au lieu de 90'000.-
- 521 Charrière - 3141900, Frais divers de bâtiments: 15'000.- au lieu de 20'000.-
- 521 Charrière - 3142700, installations extérieures: 115'000.- au lieu de 130'000.-
- 550 Service de la jeunesse - 3651000, crèches et garderies - 6'272'000.- au lieu de 6'400'000.-
- 550 Service de la jeunesse - 4361100, contributions parents -870'000.- au lieu de -955'000.-
- 755 SUE - 3161000, locations: 0.- au lieu de 55'000.-
- 755 SUE - 3182750, gardiennage halle aux enchères: 36'000.- au lieu de 68'000.-
- 813 SUE environnement - 3161000, locations: 0.- au lieu de 55'000.-
- 813 SUE environnement - 4363100, remboursements divers: -65'000.- au lieu de -60'000.-

Hughes Chantraine

Amendement du Conseil communal

- 610 401 1100 : 28'200'000.- a u lieu de 25'200'000.-
- 321 361 0400 : 12'671'000.- au lieu de 10'671'000.-

Amendements UDC

- 740 - 3142700: 41'000.- au lieu de 56'000.-
- 710 - 4312600: -56'000.- au lieu de -40'000.-
- 201 - 3146000: 53'000.- au lieu de 60'000.-
- 430 - 3171000: 56'700.- au lieu de 82'700.-
- 321 - 3654900: 119'400.- au lieu de 174'400.-
- 321 - 3654600: 16'000.- au lieu de 37'000.-
- 301 - 3191000: 26'000.- au lieu de 33'000.-
- Andy Favre
- 123 - 3101200: 216'000.- au lieu de 220'000.-
- 123 - 3180600: 718'580.- au lieu de 1'007'580.-
- 600 - 3185700: 49'000.- au lieu de 125'000.-
- 600 - 4391000: -30'000.- au lieu de -9'000.-
- 620 - 3091500: 139'000.- au lieu de 180'000.-

Adrien Steudler

Amendements interpartis

- 860 SDP - 4411200: 2'300'000.- au lieu de 2'200'000.-
- 610 Contributions - 4001300: 12'833'000.- au lieu de 12'723'000.-

Christophe Ummel, Hughes Chantraine, Frédéric Hainard, Michel Hess, Andy Favre

7^e séance du Conseil général

Lundi 10 décembre 2012 à 17h

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

- Budget 2013** – Rapports du Conseil communal et de la Commission financière
 - Rapports des sous-commissions
 - Discussion générale
 - Discussion de détail – budget de fonctionnement
 - Discussion de détail – budget d'investissements
 - Vote des arrêtés
 - Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière

Interventions non traitées le 20 novembre 2012 *

Pierre-Yves Blanc
Président du Conseil général

* Rappel: les **interpellations** sont traitées dans le cadre de la discussion de détail, sous le chapitre du budget y relatif.

Rapport de la Commission financière Budget 2013

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS :

Mme Celia Clerc
M. Pierre-Alain Borel
M. Pascal Bühler
M. Théo Huguenin-Elie
M. Laurent Duding

Pour le POP :

Mme Sarah Blum
Mme Pascale Gazareth
M. Daniel Ziegler

Pour le PLR :

Mme Valérie Camarda
Mme Sylvia Morel
M. Christophe Ummel

Pour l'UDC :

M. Hugues Chantraine
M. Marc Schafroth

Pour les Verts :

M. Pierre-Yves Blanc
M. Philippe Kitsos

Chef du Service financier : M. René Barbezat

Conseil communal :

M. Jean-Pierre Veya (POP)
M. Jean-Charles Legrix (UDC)
M. Laurent Kurth (PS)
M. Pierre-André Monnard (PLR)
Mme Nathalie Schallenberger (Les Verts)

Constitution du Bureau :

Président : M. Laurent Duding (PS)
Vice-présidente : Mme Pascale Gazareth (POP)
Rapporteur : M. Philippe Kitsos (Les Verts)

1. Préambule

La Commission s'est réunie à quatre reprises, soit les 24 septembre, 23 octobre, 1er et 14 novembre 2012.

Le Conseil communal in corpore (sous réserve d'une absence annoncée de M. Jean-Pierre Veya le 24 septembre 2012) a participé aux séances de la Commission accompagné à chaque reprise du chef du service financier.

Plusieurs commissaires ont siégé pour la première fois lors de l'élaboration du budget 2013 : Mme Sarah Blum en remplacement de M. Karim Boukhris, Mme Celia Clerc, en remplacement de Mme Sarah Diaz, Mme Valérie Camarda, en remplacement de M. Denis Cattin, M. Daniel Ziegler en remplacement de M. Charles-André Favre et M. Théo Huguenin-Elie en raison de l'attribution d'un siège supplémentaire au PS au détriment de l'UDC (M. Florian Robert-Nicoud).

Les sous-commissions financières se sont réunies entre le 25 et le 27 septembre 2012.

La Commission aurait souhaité dès sa première séance avoir connaissance des grandes orientations du Conseil communal, des projets dont il souhaite la réalisation, leur degré d'urgence et l'ordre de grandeur des dépenses adapté à la situation financière de la Ville. Il s'ensuit une absence de vue d'ensemble du budget et d'esquisse des investissements prévus avant les séances de sous-commissions.

Pour sa part, le Conseil communal admet que plusieurs informations faisaient défaut lors de la première séance de Commission, en particulier le budget des investissements qui n'était malheureusement pas disponible pour les séances des sous-commissions. Il relève le contexte particulier de l'année, campagne RER, début de législature retardée. Il est donc demandé une certaine souplesse à la Commission.

Sur proposition de son président, la Commission a accepté de fonctionner sur la base du programme de la législature passée.

2. Présentation générale du budget 2013

A. Budget déficitaire

Le budget 2013 présenté est déficitaire de CHF 1'209'060.--.

L'excédent de charges a varié durant la préparation du budget, de CHF 3'412'000.-- lors de la première séance du Conseil communal en 2012, à CHF 4'268'140.-- lors de la première séance de la Commission.

L'excédent a ensuite été réduit entre les séances du 24 septembre et celle du 23 octobre 2012 de CHF 3'059'080.--.

Les objectifs prioritaires du Conseil communal pour 2013 sont la poursuite de l'accueil extra-familial ainsi que la poursuite des investissements (Modernisation et remplacement des infrastructures obsolètes) qui seront supérieurs aux amortissements en 2013, tout en poursuivant l'effort de contenir les coûts.

B. Difficultés de planification du budget

Ces variations de chiffres sont notamment dues à la difficulté qu'a le Conseil communal de planifier le budget en l'absence des chiffres qui doivent être communiqués par le Canton, notamment en matière de péréquation, de report de charges et d'estimation fiscale.

S'agissant de la péréquation, nous avons une reprise intégrale de l'estimation des chiffres de l'Etat.

S'agissant de l'impôt des personnes physiques, il est tenu compte d'une baisse estimée à CHF 2'000'000.-- en raison de la modification de la loi.

Pour les personnes morales, la Ville considère que les améliorations fiscales compte tenu des modifications de la loi sont pérennes, ce qui est contesté par une partie de la Commission qui les considère comme des revenus aléatoires.

Le Conseil communal explique également qu'il ne se base pas seulement sur les projections de l'Etat mais également sur les divers contacts qu'il a avec les acteurs économiques et financiers.

Un certain nombre de charges ne sont pas compensées par les recettes fiscales même en augmentation.

Par contre il est rappelé que d'importantes charges nouvelles sont apparues dans le pré et parascolaire et que ces augmentations seront compensées par les produits des recettes fiscales nouvelles.

C. Biens-services-marchandises (BSM)

Malgré une augmentation de ce poste du budget, due essentiellement à l'augmentation du prix de l'énergie et à l'entretien des bâtiments, l'effort de maîtrise continue.

D. Masse salariale

La politique de la Ville est de ne pas répercuter la légère déflation sur les salaires. Ils ne seront ainsi pas diminués.

Par contre, le taux de déflation est «gardé en mémoire» et devra d'abord être compensé pour justifier une future augmentation de salaire.

En ce qui concerne les Ecoles, les mesures seront par contre dépendantes de la politique suivie par l'Etat.

E. Amortissements

Ceux-ci sont en diminution bien que les investissements aient augmenté. Ceci est dû aux modifications des règles d'amortissement de l'Etat, notamment en ce qui concerne le patrimoine financier et l'eau (par ex.: les conduites d'eau ne sont plus amorties à 25 ans lorsqu'elles ont une durée de vie de 80 à 100 ans).

F. Prévoyance

Les cotisations ont augmenté en raison des mesures d'assainissement.

3. Examen de détail

Centre 600 - Finances

- Viteos

Viteos a prévu de rembourser durant les trois à cinq prochaines années, les emprunts contractés auprès des trois Villes partenaires (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle), ce qui diminuera les intérêts à payer.

Ce paiement viendra en remboursement de la dette de la Ville. Le dividende de Viteos est actuellement de 4%.

- Evolution des charges d'intérêt

Au vu des taux historiquement bas, la Ville privilégie l'utilisation d'emprunts à court terme, ainsi que de swap de taux d'intérêts (contrat d'échange de taux d'in-

térêt), qui permettent d'avoir un taux favorable sur le long terme (lissage) en cas d'augmentation des taux.

Service des bâtiments (SAB)

Un inventaire est en cours concernant l'état des bâtiments de la ville. Des charges supplémentaires sont envisagées afin de mettre en place une procédure d'entretien de ces bâtiments. Or, il apparaît que d'autres Services de la ville (notamment la Gérance communale, le Service des sports et les Musées) entretiennent indépendamment du SAB leurs bâtiments et que ceux-ci par conséquent ne sont pas compris dans l'inventaire.

Le Conseil communal explique que des liens existent entre les Services précités et le SAB par le biais de comités stratégiques qui permettent d'établir les priorités ainsi qu'une répartition des tâches efficiente.

Abris-bus

La Commission demande que les abris-bus payés par la Ville le soient par TransN. Le Conseil communal répond que les abris-bus sont considérés par le Canton comme du mobilier urbain et ne doivent pas être payés par la société de transports.

Recyclage des petits cartons

Une partie de la Commission estime que des bennes devraient être installées dans les mini-déchetteries pour les petits cartons. Le Conseil communal considère que la seule solution serait d'autoriser le papier et les petits cartons ensemble ce qui entraînerait une perte pour la Ville et l'augmentation de la taxe de base.

4. Budget des investissements

L'objectif global des investissements représente un montant d'environ 30 millions de francs pour les investissements financés par l'impôt. Les crédits déjà sollicités ou à solliciter prennent de l'importance notamment ceux financés par des taxes. Les crédits spéciaux s'élèvent à 11 millions de francs, soit un montant proche des dix millions de francs que le Conseil communal a fixé comme cible.

Crédit spéciaux

En préambule, il est reproché par un-e commissaire que plusieurs projets d'investissements soient regroupés sous un seul montant global.

Le Conseil communal reconnaît qu'il est difficile d'arrêter des chiffres poste par poste par crainte d'aller trop dans le détail. Cependant, le Conseil communal informe la Commission sur les projets englobés dans un seul poste. Les montants sont également libérés au fil des demandes et non d'un seul bloc.

S'agissant des taux d'amortissement de projets d'études, la Commission relève que le taux de 10% est insuffisant. Il sera donc relevé à 20%. Un taux plus important n'est pas indiqué car les projets d'études peuvent s'étendre sur plusieurs années et même être englobés dans la réalisation du projet.

Centre 110 - Conseil communal

Le montant de CHF 25'000 sera accordé à Plonk et Replonk, invités au Salon du Livre de Genève pour permettre à la Ville de se présenter.

Centre 123 - Informatique

Le montant de CHF 40'000 doit être augmenté à CHF 80'000 pour tenir compte de l'évolution technologique et des obligations liées la sécurité.

Centre 150 - Transports

Le poste « Etudes transport » comprend des études relatives aux enjeux du développement La Chaux-de-Fonds-Besançon, au contournement H20-H18 ou la rénovation des tunnels.

Centre 211 - Bâtiments locatifs

Il s'agit de frais d'étude permettant de faire des choix politiques sur des investissements qui pourraient être refusés et qui ne seraient alors pas autofinancés, soit d'études portant sur des objets autofinancés.

Centre 510 - Services généraux des musées

Le montant de CHF 100'000.-- vise à améliorer la sécurité des collections.

Le faible montant d'acquisitions s'explique de la sorte. Jusqu'en 2004-2005, figuraient dans chaque budget de fonctionnement des montants pour les acquisitions. Face à la diminution des revenus, le Conseil communal a mis à zéro les budgets d'acquisitions pour les musées et a inscrit chaque année dans les crédits spéciaux un montant de CHF 10'000.-- à disposition de l'ensemble des institutions muséales. En cas d'acquisition extraordinaire, l'article 95 du Règlement général a été appliqué. Pour le budget 2013, il était initialement prévu de rétablir le système d'avant 2004 donc de réintégrer les acquisitions dans le budget de fonctionnement. Finalement, c'est un montant de CHF 20'000 qui a été inscrit dans les crédits spéciaux. Pour autant la Ville ne s'est pas désintéressée des acquisitions intéressantes qui lui ont été présentées. Compte tenu du bouclage favorable des comptes 2011, le Conseil Communal a proposé le versement de CHF 100'000.-- à la Fondation Maurice Favre laquelle utilise les dons pour financer les acquisitions du MIH.

Centre 515 - Zoo du Bois du Petit-Château

Le prix de CHF 70'000.-- indiqué est le prix catalogue d'un véhicule électrique 4x4. Le prix réel devrait être inférieur.

Centre 525 - Service des sports

Le montant de CHF 250'000.-- pour le site des Mélèzes est dédié à une pré-étude du réaménagement de la piscine afin de pouvoir dimensionner le projet de centre aquatique. Un crédit d'étude d'environ trois millions de francs sera ensuite sollicité au Conseil général.

Centre 755 - SUE

Le programme Bon pied Bon œil ne sera finalement pas compatible Smartphone pour l'instant. 150 à 200 bâtiments en ville seront signalisés.

Centre 870 - SISMN

Il est demandé si le nouveau véhicule à acquérir entre dans le concept régional Polfeu. Selon le Conseil communal, l'ECAP devrait devenir à terme le partenaire privilégié des corps de pompiers et prendre en charge le coût d'acquisition des véhicules. Compte tenu de l'âge du camion, les pompiers ne peuvent cependant reporter cet achat.

Concernant la diminution d'une unité du nombre d'ambulances (de 6 à 5), le Conseil communal relève qu'il est rare que les six ambulances disponibles soient simultanément en intervention. Des mandats externes avec ATS sont prévus dans ce cas.

Centre 700 - Infrastructures et génie civil

Un-e commissaire demande si l'étude d'aménagement des rues Morgarten/Fiaz était liée au Transrun et si oui, pourquoi l'étude est-elle poursuivie ?

Le Conseil communal rappelle que la réouverture de la halte de la Fiaz était un projet indépendant du Transrun. Cette halte est inscrite dans le projet d'agglomération et n'est pas contestée par le Canton, souhaitée par la Ville et promise aux entreprises.

Le rapport de la Commission a été accepté à l'unanimité.

Le budget, tel qu'il a été présenté, a été accepté par huit voix contre quatre.

Préavis des représentants des groupes politiques

Position du groupe PS

Le PS soutiendra le budget tel que discuté en commission financière : dans un environnement incertain, ce budget présentant un déficit d'environ 1,2 million de francs doit être considéré comme acceptable. Même si nous pouvons regretter qu'il ne parvienne pas à l'équilibre alors que nous sommes encore en haute conjoncture et que les budgets de nombreuses communes neuchâtelaises s'annoncent équilibrés. Nous souhaiterions que le Conseil communal analyse les causes de ce constat et en fasse part prochainement au Conseil général.

Force est de constater que les travaux de finalisation du 1^{er} budget de la législature ont été parfois un peu confus. L'opacité des chiffres transmis par l'Etat (aide sociale et recettes sur les personnes morales) n'aide pas la manœuvre. Une nouvelle fois, nous appelons le Conseil communal à formuler de manière plus précise les axes prioritaires qu'il s'est fixés. Le rôle de la Commission en sortira renforcé.

Nous tenons à faire part de quelques éléments qui nous inquiètent particulièrement :

- Depuis plusieurs années, les services de l'administration subissent d'importantes charges de travail, et ce de manière continue. Nous tenons ici à rappeler les missions essentielles menées par certains secteurs de la ville : il nous paraît grave voire dangereux de ne pas doter correctement les secteurs qui fonctionnent de longue date à "flux tendus" avec des effectifs restreints ;
- La santé économique et sociale de la population est l'objet majeur de notre préoccupation. Une large réflexion portant notamment sur les mesures d'intégration, la sortie de l'action sociale, l'accès au marché du travail, l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises doit rapidement s'ouvrir afin d'inverser cette spirale. Ce d'autant plus à l'heure où le nombre de postes de travail répertoriés sur le territoire communal atteint des sommets inégalés de longue date. Cette excellente nouvelle devrait concrètement avoir un effet pour toutes et tous ;
- Finalement, suite au récent échec du projet de RER, nous relevons la difficile équation entre la nécessité pour notre région de présenter des projets lui permettant de garder son attractivité. Et en corollaire, les nombreux dossiers reportés faute de moyens financiers tout en sachant que plusieurs infrastructures devront être prochainement assainies. En ce sens, nous soutenons le budget des investissements présenté.

Position du groupe POP

Le POP soutiendra le budget 2013 présenté par le Conseil communal, qui présente à ses yeux plusieurs points positifs. Notre ville continue sur sa lancée d'investir pour préparer son avenir et pour améliorer les conditions d'existence de la population dans les domaines qui sont de sa compétence. S'il en résulte un déficit, celui-ci reste modeste au regard d'autres années et pourrait même se transformer en bénéfice aux comptes si l'année 2013 se déroule bien, financièrement parlant.

Le POP soutient en particulier l'effort mené pour renouveler nos infrastructures communales et notre parc de logement. La poursuite des réalisations dans le domaine de l'accueil extra-familial des petites Chaux-de-Fonnières et petits Chaux-de-Fonnières répond à un vrai besoin dans une ville où beaucoup d'entreprises durcissent l'accès au temps partiel même pour les mères et où les salaires permettent rarement à une famille de vivre sur un seul salaire, qu'il s'agisse de celui du père ou de celui de la mère. Le renoncement à reporter sur les salaires des employées et employés communaux l'inflation négative tout en la comptabilisant en prévision du retour d'une inflation positive répond également à notre préoccupation de maintenir un dialogue social positif avec le personnel communal.

Le renforcement de la dotation dans plusieurs services répond également à notre souhait de voir ne pas se prolonger au-delà du raisonnable et du supportable l'effort soutenu demandé au personnel communal depuis maintenant plusieurs années.

Position du groupe PLR

Le groupe PLR se déclare insatisfait des propositions budgétaires pour l'année 2013 faites par le Conseil communal.

Certes, le déficit présenté n'est pas important puisqu'il s'élève à 1.2 million de francs. Nous savons aussi que, comme d'habitude, le Conseil communal noircit le tableau et bouclera les comptes 2013 positivement. Néanmoins, nous ne pouvons plus accepter d'être perçus par les autres communes du canton comme des gens qui dépensent plus qu'ils n'encaissent. Il est grand temps de changer l'image que donne la Ville à l'ensemble des citoyens neuchâtelois. Nous sommes capables de faire aussi bien que les autres, la gestion de la Ville est saine, le bilan ne contient pas des non-valeurs. Il faut encore réduire quelques postes pour que le budget présente l'équilibre des comptes. Nous ne réclamons pas des bénéfices, ce serait l'idéal, mais simplement un résultat égal à zéro.

Pour rappel, la quotité d'impôt de la ville de La Chaux-de-Fonds est supérieure à celle des villes du Locle et de Neuchâtel. Nos citoyens supportent de plus en plus mal de payer davantage d'impôt que les autres et de surcroît être perçus comme les plus dépensiers.

Dès lors, bien qu'il s'agisse d'un jeu d'écritures, si le Conseil communal ne modifie pas sa copie, le groupe PLR refusera le budget 2013.

Quant aux crédits spéciaux, ils nous laissent perplexes. Vous nous demandez des millions sans devoir établir aucun rapport. Dans certains cas, cela se justifie. Par contre, il y a des demandes d'enveloppes importantes qui méritent réflexions et que nous discuterons au sein du PLR. Nous ne nous prononcerons donc pas en commission financière à ce sujet.

Position du groupe UDC

Les représentants du groupe UDC à la Commission financière ne peuvent qu'exprimer toute leur insatisfaction devant le budget 2013 de notre Commune.

A l'heure où toutes les collectivités publiques des pays occidentaux partent en guerre contre les excédents de charges, où ces simples mots de déficit public font frémir les ministres des finances de tout gouvernement, chez nous, on se permet d'y aller encore sereinement !

Le Conseil communal aurait dû arriver à l'équilibre. Mais en lieu et place du difficile exercice de couper court dans les dépenses de l'administration, il choisit la voie de l'emprunt, sous prétexte que les taux sont bas et attrayants. Le problème, c'est que même à taux bas, une dette reste une dette.

Ainsi la politique d'investissement dépasse tout entendement, 30 millions de francs, c'est le maximum que la Ville peut supporter, et notre Exécutif nous présente un budget à 44 millions de francs!

En l'état des choses, les membres UDC à la Commission financière refusent ce budget.

Position du groupe Les Verts

Le budget 2013 nous paraît être, à nouveau, le meilleur possible, tendu par des investissements nécessaires pour ne pas voir nos infrastructures se détériorer inexorablement et des coûts en augmentation mais contenus au mieux.

Le Conseil communal a eu la sagesse de ne pas emboîter le pas de danse du Canton, qui avec un pas en avant puis un pas en arrière avec les salaires des fonctionnaires, n'a pas su donner un gage de confiance et de reconnaissance à son personnel.

Ce même Canton peine à donner les chiffres nécessaires à l'établissement de notre budget et nous fait craindre le pire avec sa pratique des reports de charges, des incertitudes quant la péréquation financière ou avec des augmentations du coût des prestations comme c'est le cas avec la Police.

Notre Ville voit ses charges augmenter, entre autre à cause d'un plus grand nombre de personnes émergeant à l'action sociale, mais le Conseil communal maintient ses engagements sociaux comme c'est le cas avec l'accueil parascolaire, ce dont nous le remercions.

Cette situation faite d'incertitudes que cela soit au niveau local ou au niveau mondial avec l'économie, ne permet pas à notre cité de se projeter avec confiance, avec même une part de folie que suppose une mue énergétique, une révolution environnementale qui inscrirait La Chaux-de-Fonds dans le XXI^e siècle et la ferait rayonner autrement encore.

Vous comprendrez que nous accepterons le budget.

Pour la Commission financière
Philippe Kitsos
Rapporteur

Rapport de la sous-commission du budget 2013

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

Celia Clerc (PS)
Philippe Kitsos (Les Verts)
Valérie Camarda (PLR), rapporteure

La sous-commission s'est réunie le mardi 25 septembre 2012 dès 08h00 en présence de Monsieur Jean-Pierre Veya et de Monsieur Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service :

MM. Castioni et Varrin (100, 110, 121 et 130)
M. Tissot (500)
M. Humair (501, 502)
M. Maeder (511 et 515)
Mme Musy (512)
Mme Bosshart et MM. MM. Oechslin et Piguet (513)
Mme Umstätter (514)
M. Houlmann (520, 521, 524, 525)
M. Bédât (115 et 550)

100 Conseil général, 110 Conseil communal, 121 Chancellerie, 130 contrôle des habitants

Création d'un nouveau poste à 80 %, pour s'occuper de la coordination et de la gestion des contenus du nouveau site internet qui se doit d'être attractif et vivant ainsi que de la rédaction des communiqués officiels de la Ville. Cela permettra par ailleurs de libérer M. Umiglia pour s'occuper de projets plus stratégiques (par exemple "La Chaux-de-Fonds 2030").

500 Secrétariat des Affaires culturelles

Le poste de délégué aux affaires culturelles a été repourvu par l'engagement de M. Cyril Tissot.

M. Tissot va poursuivre la rédaction du rapport sur la politique culturelle de la Ville.

- Musée paysan : M. Veya nous informe qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles pour les travaux quotidiens au Musée paysan pourtant nécessaires au fonctionnement de l'institution. Au compte 365 1800, une légère augmentation de la subvention permettra à la Fondation de répondre aux besoins les plus pressants.
- Ludothèque : le Conseil communal répond partiellement à la demande d'augmentation de soutien (Motion A.-L. Lager) en finançant quelques heures de travail administratif.
- Premier Août : augmentation du compte 365 2330 pour le déplacement de la fête au centre ville où tirer un feu d'artifices est plus coûteux car devant être tiré plus haut.
- Plage des Six-Pompes : augmentation des subventions pour leur 20^{ème} anniversaire. Un commissaire demande à M. Veya si la Plage des Six Pompes, subventionnée par la Ville, ne devrait pas travailler avec des commerçants chaux-de-fonniers, ce qui ne semble pas toujours être le cas. Pour M. Veya, il est clair que nous devons travailler avec des commerçants locaux dans la mesure où ils répondent aux exigences souhaitées.

501 Bibliothèque de la ville

L'État a dénoncé la convention qui le liait à la Bibliothèque de Neuchâtel et qui garantissait une couverture de déficit sans contre-prestations de l'institution. Actuellement, l'idée d'une bibliothèque cantonale est mise de côté. M. Gnaegi devrait réunir les Villes pour discuter des mandats de prestations que l'Etat souhaite confier à chaque institution. Les coûts de la prestation du DAV pour la bibliothèque de la ville ont été analysés. La subvention cantonale actuellement versée ne couvre pas l'intégralité des charges de la prestation assumée par la BV alors que l'État subventionne le déficit de la bibliothèque de Neuchâtel à hauteur de 1'400'000.-.

Le projet Le Corbusier 2012, tout se passe bien et le budget est tenu. Le colloque (XVIIIème rencontres de la Fondation Le Corbusier) se tiendra au Club 44 du 27 au 29 septembre et l'exposition ouvrira ses portes lors d'un important vernissage le 29 septembre. Grâce à un partenariat avec une prestigieuse maison d'édition londonienne, une magnifique publication sur Le Corbusier sera éditée en plusieurs langues et bénéficiera d'une large diffusion. Par ailleurs, l'exposition partira en 2013 au Centre International pour la Ville, l'Architecture et le paysage de Bruxelles.

M. Veya salue l'excellent travail de M. Eric Tissot, en effet, les médias nous sollicitent de plus en plus ce qui a un impact énorme pour la promotion de la Ville.

502 Bibliothèque des jeunes

Les acquisitions de la bibliothèque des jeunes ainsi que la formation du personnel (Comptes 309 1000 et 311 1000) sont pris en charge par l'Association des amis de la Bibliothèque des jeunes.

505 Archives communales (dès 2012, au 500 jusqu'en 2011)

510 (Services généraux des musées) 511 (MHNC) 515 (Zoo du Bois du Petit-Château), 512 (MH), 513 (MIH), 514 (MBA)

Le Chef du dicastère commence par relever le climat agréable et constructif de travail qui prévaut entre les Conservateurs, l'Administrateur et le Chef du dicastère.

Les Musées travaillent de concert dans de nombreux domaines afin de favoriser les synergies. L'évolution des normes internationales dans les différents domaines muséaux contraint les Musées à professionnaliser de plus en plus leurs équipes. Il est, par exemple, devenu nécessaire de faire appel à des techniciens de musées diplômés (nouvelle formation) pour travailler sur les collections ou réaliser des expositions.

Il faut savoir que les budgets d'acquisitions sont à zéro depuis 2003 pour les quatre musées communaux. Historiquement, ces budgets s'élevaient à environ CHF 60'000.- par année. Cependant, un crédit spécial de CHF 20'000.- est demandé pour 2013 (CHF 10'000.- ont été accordés pour les années précédentes). Face aux partenaires finançant également des acquisitions pour plusieurs dizaines de milliers de francs (Fondation Maurice Favre, SaMba,...) cela pose une question de crédibilité.

Cela dit, il convient de relever que le Conseil communal a accordé à plusieurs reprises des crédits extraordinaires pour des acquisitions jugées intéressantes.

Parmi d'autres projets, un groupe de travail a été créé pour étudier le regroupement des bibliothèques des musées.

511 Musée d'histoire naturelle

Le bail du musée de terminera au 31.12.2016. Dans l'intervalle, l'essentiel des forces de travail doit être concentré sur le "Naturama" qui reste, aujourd'hui encore un programme totalement novateur. Le projet est d'envergure puisqu'il est prévu de démolir le bâtiment de l'Ancien Stand et d'en reconstruire un nouveau, mieux adapté aux besoins et permettant d'optimiser les coûts de fonctionnement, afin d'y installer le MHN. Idéalement, une première demande de crédit (étude et préparation du

déménagement) devrait être présentée au Conseil général en début d'année 2013. Étant donné, qu'il n'y a pas de plan B, il est impératif qu'un accord politique soit trouvé rapidement.

512 Musée d'histoire

Le calendrier des travaux a pris 18 à 24 mois de retard dû, au référendum, à la sous-estimation du travail de déménagement et à la recherche de dépôts afin de vider le musée avant le lancement du chantier.

513 Musée international d'horlogerie

Pas de grande exposition prévue en 2013. Afin de dynamiser les expositions temporaires, elles sont dorénavant présentées de manière partiellement intégrée à l'exposition permanente. Le vieillissement du bâtiment qui date de 1974 commence à se faire sentir. Des infiltrations sont constatées et une étude est en cours pour y remédier.

Suite au décès de son propriétaire, un atelier d'horlogerie du 19ème siècle "dans son jus" a été découvert en ville. Le Conseil communal a débloqué des fonds pour étudier ce qu'il contient et pour évaluer la possibilité d'exploiter ce lieu à des fins touristiques.

514 Musée des beaux-arts

L'augmentation notable de la visibilité médiatique du Musée a permis d'augmenter nettement le nombre de visiteurs. A la demande de la Ville du Locle, un comité de pilotage a été créé pour étudier les pistes d'un rapprochement fort entre les Musées des beaux-arts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. En 2014 nous fêterons les 150 du Musée.

515 Zoo du Bois du Petit-Château

Il y a un sérieux retard d'entretien au parc (enclos, grillages bâtiments,...). L'augmentation des budgets de fonctionnement devrait permettre de répondre aux premières urgences en effectuant les travaux de rattrapage alors que les chantiers plus lourds (réseau d'eau, étude paysagère, ...), en lien avec le Naturama, sont, pour le moment, reportés.

520 - Service des sports

Globalement ça se passe assez bien grâce au renouvellement de la méthode de travail, en effet le retour des différents clubs sportifs est plutôt satisfaisant. Cette méthode consiste à mettre à profit les différentes qualités (CFC) de chaque employé pour faire les travaux d'entretiens courants ainsi que les petites réparations.

Les prochains gros travaux seront la rénovation de la piscine des Mélèzes, car cette infrastructure vieillissante (1953) n'a jamais bénéficié de réhabilitation et n'est plus conforme aux normes (voir 525 ci-dessous).

En complément, une augmentation des comptes "biens, services et marchandises" a été demandée afin de pouvoir garantir l'entretien courant.

Au compte 318 9300, une augmentation des honoraires est à mettre en lien avec les fonds levés grâce à ce mandat.

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

- Terrain synthétique : les travaux sont terminés, par contre le soutien accordé par le Fonds des sports est supérieur d'environ 4% aux premières projections.
- Pavillon des Sports : Planning et budget ont, dans l'ensemble, été respectés, en effet, les devis étaient assez précis donc pas de problèmes majeurs pour ce chantier. Le sol de la halle a été rénové.

Un commissaire demande si l'étude pour la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage (terrain synthétique) a été faite, M. Veya nous informe que, après étude, ce projet se révèle trop couteux pour le traitement de l'eau, son stockage, etc.

524 Piscine des Arêtes

Le bassin des Arêtes dépendra en partie du futur projet de la piscine des Mélèzes. Diverses discussions sont en cours, mais la Ville envisage de se défaire de cette installation.

525 Piscine, patinoires des Mélèzes

- Patinoire des Mélèzes : Dans ce dossier, la difficulté a été de mener de front 20 projets différents, de respecter les exigences de la ligue ainsi que celles de la police du feu, comme l'inversion du sens d'ouverture des sorties de secours, la création d'une coursive pour les gradins, etc. Mais globalement, le budget a été respecté et les travaux entrepris touchent à leurs fins.

- Piscine des Mélèzes : L'installation des nouveaux tourniquets est terminée, mais celui du mini-golf ne fonctionne pas encore à cause de différents problèmes techniques (puissance électrique insuffisante et problème de disponibilité de réseau de données).
- Suite à l'abandon du projet Biodôme au Crêt-du-Loche, on se concentre sur la piscine des Mélèzes. Une rénovation des infrastructures à l'identique a été abandonnée car cela n'apporterait aucune plus-value tout en nécessitant un investissement de plus de CHF 10'000'000.-.
- Un projet de plus grande envergure est envisagé avec des infrastructures couvertes mais pouvant être ouvertes à la belle saison. Cette solution permettra de prolonger la période d'exploitation à 11 mois par année contre 4 actuellement. Le site pourrait accueillir un bassin ludique, une pataugeoire, un bassin olympique de 50 m, un centre de bien-être, des vestiaires piscine/patinoire distincts, etc. Vu la rareté de ce type d'installations en Suisse, la création d'un bassin olympique permettrait de positionner les Mélèzes comme un centre d'importance régionale voire nationale. De plus cette solution répondrait, au moins partiellement, aux besoins scolaires en matière de natation. Le déplacement du mini-golf a, par ailleurs, été envisagé du côté parc Gallet afin de permettre la construction d'un parking côté mini-golf.

Un commissaire demande si c'est un projet judicieux car le mini-golf est situé au sud (soleil couchant) ce qui est appréciable à La Chaux-de-Fonds et ceci au profit d'un parking ? M. Veya explique que c'est en discussion car c'est aussi un problème pour les tenanciers du mini-golf.

Un comité de pilotage a été mis en place pour cet immense projet. M. Veya nous informe qu'il faudra commencer par réaliser l'étude technique des infrastructures avant d'organiser un concours architectural. Deux rapports seront soumis en 2013 au Conseil général. Par ailleurs, le Conseil communal consultera la population et les utilisateurs. Une question se pose encore, que faire des bassins de Numa-Droz et des Arêtes ?

550 Service de la jeunesse

Les trois piliers de ce service sont : l'accueil extra-familial, l'animation socioculturelle et création de divers projets.

Ouverture en 2012, d'une infrastructure d'accueil parascolaire dans le quartier des Foulets. Prévu au budget 2013 l'ouverture d'un nouvel accueil extra-familial vers Cernil-Antoine. Conformément à la LAE, le Conseil communal a décidé d'ouvrir partiellement ces infrastructures pendant les vacances scolaires, 4 semaines sur 13 semaines de vacances en 2013 et 7 semaines sur 13 dès 2014.

La création de 0,7 poste pour la réorganisation du secteur socioculturelle a été abandonnée. Pourtant, il est essentiel de développer les animations. Un projet important serait d'être plus présent la nuit, éventuellement dans les parcs afin de faire de la prévention.

La sous-commission termine ses travaux à 17h00

La rapporteure
Valérie Camarda

Budget 2013

500 AC / Groupe 36

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 1400	Fanfares, orchestre et chorales	70'000.-	Voir annexe 1
365 1610	AeS - TPR : création - formation	500'000.-	
365 1630	AeS - L'Heure bleue : saison	800'000.-	Total AeS : 1'300'000.-
365 1640	ABC	140'000.-	
365 1650	Bikini Test	120'000.-	
365 1660	Danse	32'000.-	Voir annexe 2
365 1800	Fondation du Musée paysan	160'000.-	Selon convention + aug TA du personnel
365 2210	Autres activités culturelles et manifestations	180'000.-	Voir annexe 3
365 2220	NEC	20'000.-	
365 2230	CMC	8'000.-	
365 2320	Plage des six pompes	90'000.-	20ème anniversaire
365 2330	Premier Août	15'000.-	Coût du feu d'artifice en ville
365 5200	Société de musique	35'000.-	
365 6000	Maison Blanche	30'000.-	Selon convention
365 6300	Ludothèque	31'380.-	Aug soutien pour administrateur
365 6400	Club 44	70'000.-	Même montant que canton
365 7000	Festival Amplitude	10'000.-	10'000.- par an x 2 ans
365 7900	Vivre La Chaux-de-Fonds	20'000.-	Transfert du 122 Serv. Economique
365 8100	Ecolades	10'000.-	10'000.- par an x 3 ans
	Total :	2'341'380.-	

Annexe 1 - Fanfares, orchestres et chorales 365 1400

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
		Sur base budget 2007	
365 1400	Fanfare Croix Bleue	6'000.-	Base 3'000.- + 100.- par musicien
365 1400	Ass. des amis de la musique	9'000.-	Base 3'000.- + 100.- par musicien
365 1400	Musique La Persévérante	7'100.-	Base 3'000.- + 100.- par musicien
365 1400	Les Armes réunies	10'400.-	Base 3'000.- + 100.- par musicien
365 1400	Orchestre de chambre CdF	9'000.-	
365 1400	Ceux de la Tchaux	3'000.-	
365 1400	Accordéon	4'000.-	4 clubs * 1'000.-
365 1400	Chorales	15'000.-	
365 1400	Evénements ponctuels	6'500.-	
	Total :	70'000.-	

Annexe 2 - Danse 365 1660

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 1660	Reso (Fête de la danse)	10'000.-	
365 1660	Festival Antilope	15'000.-	
365 1660	Evénements ponctuels	7'000.-	
	Total :	32'000.-	

Annexe 3 - Autres activités culturelles et manifestations 365 2210

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 2210	Fondation CMA	3'000.-	
365 2210	Théâtre de La Poudrière	10'000.-	Festival marionnettes
365 2210	Corodis	7'000.-	Aide à la diffusion
365 2210	Zap Théâtre	10'000.-	
365 2210	Corbak Festival	4'000.-	
365 2210	Fête de la musique	10'000.-	
365 2210	BASIS	2'000.-	
365 2210	Artos	1'500.-	
365 2210	Association Foire du livre LL	3'000.-	
365 2210	Promotions Le Locle	2'000.-	
365 2210	Projet JOC (mini JOC)	10'000.-	

365 2210	Nouvel-An (A. Ben Hamida)	4'500.-	
365 2210	La Turlutaine	4'000.-	
365 2210	Médiation culturelle	10'000.-	
365 2210	Evénements ponctuels	99'000.-	
	Total :	180'000.-	

Budget 2013**520 SdS / Groupe****36****3657700**

Numéro de compte	Libellé	Montant	Commentaires
365 7700	HCC + Puck d'Or (7 abonnements)	54'000.-	Déduire 10'000.- pour la glace
365 7700	FCC	3'000.-	Déduire 3'000.- pour les terrains
365 7700	La Trotteuse Tissot	3'000.-	
365 7700	Télési Chapeau Râblé	10'000.-	
365 7700	Tennis Club	8'000.-	
365 7700	Badminton Club	5'000.-	
365 7700	SEP Olympic	5'000.-	
365 7700	Tour de Franche Comté	11'000.-	
365 7700	Triathlon	2'000.-	
365 7700	Marche du Premier Mars	500.-	
365 7700	Sportifs méritants	3'500.-	Repas et bons cadeaux
365 7700	Salle d'escrime	1'000.-	
365 7700	Evénements ponctuels	29'000.-	
	Total :	135'000.-	

Rapport de la sous-commission du budget 2013

Dicastère de Monsieur Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

Pierre-Yves Blanc (Les Verts)
Laurent Duding (PS)
Sylvia Morel (PLR), rapporteure

La sous-commission s'est réunie le jeudi 27 septembre 2012 de 08h00 à 12h00, en présence des commissaires de la sous-commission et de Messieurs Jean-Charles Legrix, directeur des Infrastructures et Energies et Fernando Soria, administrateur. Étaient également présents pour l'examen de leur service : Madame Florence Gasser ainsi que Messieurs Antoine Guilhen, Pierre Schneider et Bernard Wille.

Discussion générale

Service d'architecture et des bâtiments

Les chapitres 200 et 201 sont discutés en présence de Monsieur Antoine Guilhen, chef du service.

200 Service des bâtiments

Un inventaire de l'état des bâtiments va se faire sur la base de 75 critères. Une personne à 50% (dessinateur en bâtiment) va s'occuper de cette tâche. Une autre personne (électricien), aussi à 50%, suivra les constats et l'entretien à mettre en route. La partie administrative occasionnée par l'augmentation des tâches se fera avec l'équipe déjà en place. Pour le moment, les charges de ce service augmentent mais à terme les coûts d'entretien devraient se réduire. Bien entendu, il faut avoir les moyens de faire les travaux préventifs lorsqu'on s'aperçoit que des problèmes vont survenir.

Ce service est très sollicité par les autres services de la Ville. Il y a l'entretien courant et le suivi et la réalisation des crédits spéciaux. Parfois, ceux-ci nécessitent beaucoup de temps comme l'aménagement de salles d'économie familiale, la rénovation du chauffage des salles de gymnastique et la piscine du centre Numa-Droz. Le système d'alarme incendie de tous les collèges de la Ville est mis à niveau. Les travaux au musée d'histoire sont aussi suivis par ce service.

Le service des sports, le musée international d'horlogerie, les services sociaux et la gérance ont encore gardé la responsabilité de leurs bâtiments. Les commissaires de la sous-commission s'interrogent sur l'adéquation de cette pratique quand on sait que ces services n'ont pas d'architectes ou d'ingénieurs à disposition pour faire le travail. De plus, ces bâtiments ne feront pas partie de l'étude complète des bâtiments de la Ville.

Le compte 313 9200 (Produits et matériel de nettoyage) comprend, depuis 2013, des luminaires achetés par le service. Il comprend aussi du matériel revendu aux autres services dont la recette se trouve au compte 435 3300 (Vente matériaux-matériel-matière). Mis à part les points mentionnés ci-dessus, l'augmentation sur ce poste est due à l'entretien des crèches.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

On trouve dans ce chapitre les bâtiments administratifs de la Ville pour lesquels on ne facture pas de location aux services, ainsi que l'entretien des fontaines, des abris-bus, des édicules, etc.

La construction et l'entretien des abris-bus sont historiquement à la charge de la Ville. Les commissaires souhaitent que cette charge soit prise en charge tout ou partiellement par la nouvelle société TransN. En tous les cas, vu les informations fournies, ils invitent le chef du dicastère à entreprendre des démarches allant dans ce sens et d'informer ensuite la sous-commission des résultats obtenus.

Travaux publics

Les chapitres 700, 710, 711, 712, 715, 716, 717, 720, 721, 722, 725, 726 et 727 sont discutés en présence de Monsieur Pierre Schneider, ingénieur communal.

Remarques générales

L'introduction de la taxe au sac est l'élément marquant dans ce service. Le budget 2013 s'est fait sur la base du budget 2012. Il manque encore des informations pour affiner le budget 2013, mais la taxe reste à CHF 98.00 TTC.

Des problèmes d'incivilités sont importants mais différents selon les quartiers. Il y a des personnes qui ne respectent pas la façon de trier ou qui utilisent des sacs noirs ou encore qui déposent des ordures sans sac, etc.

Le problème du ramassage des petits cartons a été abordé, mais un(e) commissaire de la sous-commission n'a pas eu le sentiment qu'il y ait eu, de la part du responsable de service, une vraie ouverture.

Les déchets déposés dans des endroits inappropriés ne sont pas immédiatement enlevés pour ne pas désorganiser le ramassage. Ils sont intégrés dans la tournée prévue à cet effet, ce qui provoque un surplus d'incivilités.

La mise en place des écopoints avance très lentement car il y a de nombreuses oppositions quant à leur implantation. Le service de la voirie ramasse encore le $\frac{3}{4}$ des ordures au porte-à-porte. A ce stade, au vu de ce qui précède, il est fort probable que le calendrier prévu (échéance fin 2014) ne puisse être tenu concernant l'implantation de containers enterrés sur tout le périmètre de la Ville.

700 Administration des Travaux publics

Généralités

En 2012, une adjointe à l'ingénieur communal et un chef de projet ont été engagés aux services techniques, en remplacement d'un dessinateur parti en retraite et d'une personne en CDD. Leur travail est orienté sur la gestion de projets et le suivi des chantiers. Ces collaborateurs donnent entière satisfaction. Le suivi des travaux à la place de la Gare est fait par ce service.

Les chantiers importants en cours de réalisation sont le quartier Le Corbusier et le pont de l'Hôtel-de-Ville. L'entretien des routes s'est fait selon le programme.

Un test de revêtement va être effectué au carrefour de la rue de la Balance et de la rue de la Cure pour voir si le matériau est adéquat pour la place de la Gare.

L'acquisition des véhicules prévue en 2012 a été réalisée.

710 Voirie – Frais d'entretien

Une personne a été engagée pour l'entretien des conteneurs enterrés.

Le compte 490 6600 (Participation aux frais de personnel) représente principalement la facturation des salaires qui sont à la charge des centres autoporteurs de déchets. Moins d'une vingtaine de personnes à mobilité réduite font appel au programme "Les Pies" (programme mis en place conjointement avec le service de l'action sociale pour aider les personnes à mobilité réduite à évacuer leurs déchets).

711 Enlèvement de la neige

Le budget s'établit sur la base de la moyenne des coûts des 5 dernières années.

720 Station d'épuration

La taxe d'épuration est inchangée et elle est suffisante pour couvrir les frais actuels.

725 Déchets des personnes physiques, 726 Déchets des entreprises, 727 Déchetterie intercommunale

Le financement des déchets est basé sur trois piliers : la taxe au sac ou au poids, la taxe de base et les impôts à hauteur de 25% à 30% correspondant à CHF 1'296'130.- qui se retrouvent dans les charges de fonctionnement.

Les charges des services 725, 726 et 727 doivent être financées par les recettes des déchets valorisables, par la taxe de base, la ristourne des sacs taxés et l'impôt.

727 Déchetterie intercommunale

En principe, une personne sera engagée au vu de l'affluence des citoyens à la déchetterie (pic à env. 600 voitures/jour).

Le compte 313 2700 (Transports – matériaux – fournitures) augmente car le traitement des plastiques, non prévu initialement, coûtera CHF 88'000.-. En effet, il n'y a pas de ristourne sur ce produit.

730 Service des espaces verts

Les chapitres 730 et 735 sont discutés en présence de Monsieur Bernard Wille, responsable du service.

Les salaires diminuent car une personne a réduit son temps de travail de 50%. Ce 50% est externalisé auprès d'un garage de la place et se trouve sur le compte 313 2700 (Transports – matériaux – fournitures).

L'implantation de places de jeux se poursuit. Les travaux aux abords des écoles devraient se faire, dans la mesure du possible, lors des vacances scolaires.

Le rond-point à la sortie du tunnel de la Vue-des-Alpes est triste. Il donne une mauvaise image de la Ville. Une étude pour l'embellir devrait être faite d'entente avec le canton puisqu'il s'agit d'un terrain cantonal.

740 Cimetière et centre funéraire

Le chapitre 740 est discuté en présence de Madame Florence Gasser, responsable du service.

Les travaux de pose du filtre au centre funéraire ayant pris un peu de retard, les frais d'incinération externes n'ont pas été dépensés en 2012 et doivent être ajoutés au budget 2013, soit une modification du budget de CHF 120'000.-, compte 318 8500 (Frais d'incinération).

Un mur en pierre sèche va être rénové. Les travaux vont être étalés sur 5 ans étant donné l'importance de la dépense.

902 Services industriels

Un dividende de 4% minimum est prévu en 2013, soit CHF 2'850'000.-. Le montant final versé dépendra du résultat des comptes 2012 de Viteos.

La rapporteure
Sylvia Morel

Rapport de la sous-commission du budget 2013

Dicastère de M. Laurent Kurth

Composition de la sous-commission

Pascale Gazareth (POP)

Théo Huguenin-Elie (PS)

Hughes Chantraine (UDC), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 27 septembre de 07h30 à 12h00, en présence de Messieurs Laurent Kurth, directeur du dicastère et Etienne Bourqui, administrateur.

Puis, dans l'ordre de présentation des services :

- Monsieur Denis Clerc, architecte communal
- Monsieur Yannick Stauffer, chargé de promotion immobilière et commerciale au service économique, ainsi que pour la gérance communale, les domaines, les bâtiments, les parkings

Discussion générale

Dans un premier temps, Monsieur Laurent Kurth nous dresse un aperçu de l'organisation de son dicastère. Il en présente les différents services et les collaborateurs responsables. Il fait état de considérations générales sur le budget 2013.

755 Service d'urbanisme et de l'environnement (SUE)

En présence de Messieurs Bourqui et Clerc.

Le chef du dicastère rappelle que ce service résulte de la fusion de quatre services initialement séparés (urbanisme, permis de construire, hygiène et environnement, énergie), et est organisé aujourd'hui autour des quatre pôles d'activités du SUE : le patrimoine, la planification, les constructions et l'administration/finances.

Le patrimoine gère la préservation et la valorisation du patrimoine bâti de la ville, en particulier, tout ce qui concerne le site UNESCO, le conseil aux propriétaires et la gestion de la fondation pour la préservation du patrimoine. Les rénovations des œuvres de Charles L'Eplattenier (crématoire) sont au programme des prochaines années.

De plus, un nouvel architecte en charge, à temps partiel, du patrimoine, en remplacement de l'architecte actuel, (qui va entièrement consacrer son temps auprès de la Ville à diriger le service des affaires régionales et des relations extérieures – SARRE), sera engagé pour valoriser le patrimoine privé.

La planification s'occupe principalement de toutes les procédures d'aménagement du territoire, des plans directeurs en matière d'énergie, de mobilité et des plans de quartiers et plans spéciaux. Elle est composée, outre son responsable, d'un aménageur urbain et d'une dessinatrice.

L'urbanisme nécessite un renforcement à l'octroi des permis de construire, dont la responsable est surchargée. En plus d'un poste nouveau à 80%, dès février 2013, elle prendra la responsabilité des inspecteurs de la police du feu et de ceux des constructions. Cette restructuration permettra de mieux contrôler toute la procédure d'octroi de permis, de dégager du temps pour rendre plus accessible au public la pratique du service et d'atteindre les objectifs fixés par la nouvelle loi cantonale et l'introduction de SATAC.

Cette partie du SUE est également en charge de gros dossiers portant, entre autres, sur l'harmonisation des procédures et de la terminologie en matière de constructions (AIHC, prévu pour entrer en fonction en 2018), sur la révision du PRAC, ou sur celle du plan de site.

3011100 Les Commissaires posent des questions concernant les augmentations de dotation en personnel, trouvant des explications dans le transfert d'activités de l'architecte du patrimoine, du SUE vers le SARRE (- 35% au SUE et + 25% au SARRE), le renforcement aux permis de construire et l'engagement d'un architecte du patrimoine à 60%.

3161000 En outre, ils s'étonnent du montant pour location, de CHF 55'000.-, dont la signification se trouve dans le besoin qu'a le SUE à regrouper ses collaborateurs, actuellement répartis sur plusieurs sites, péjorant d'autant l'efficacité du service.

3311000 Les Commissaires abordent également la question des amortissements au patrimoine administratif, en forte augmentation, mais dont le montant pourrait s'avérer moins élevé en raison des retards pris dans la réalisation de certains investissements et dont une correction a été incluse dans le centre financier 600 (Finances) avec une recette "fictive" au 3311100 de CHF 1'270'000.- pour l'ensemble des services de la Ville.

122 Service économique (SEco)

En présence de Messieurs Bourqui et Stauffer.

Pas de grande remarque sur ce service, sinon une dépense nouvelle de CHF 12'000.- au 3111000 pour achat de matériel et de mobilier, comptabilisée jusqu'ici aux Travaux publics, et correspondant au remplacement des plaques portant les noms des rues et les numéros des immeubles.

125 Service des affaires régionales et des relations extérieures

(SARRE)

En présence de Monsieur Bourqui.

3180700 Les frais d'études sont des participations de la Ville à des études transrégionales menées par les institutions avec lesquelles le SARRE travaille : le Réseau des villes de l'Arc jurassien, l'Association pour le Parc Naturel Régional du Doubs, la Région capitale suisse.

4360100 Les recettes sont le reflet de la participation de ces institutions et d'autres partenaires à des études ou travaux menés par le SARRE.

150 Transports

En présence de Monsieur Bourqui.

3654000 La subvention initialement prévue pour les vélos et scooters électriques sera limitée, dès 2013, aux seuls scooters à raison de 10 % de la valeur d'acquisition, mais au maximum CHF 500.-. En effet, la subvention pour les vélos électriques n'a plus sa vocation initiale d'incitation, ce marché étant aujourd'hui bien développé.

770 Service géomatique

En présence de Monsieur Bourqui.

Ce service est en constante augmentation d'activités et voit l'un de ses collaborateurs engagé dans une formation de longue durée. Il nécessite une dotation supplémentaire, fixée à 80% dès l'automne 2013. Le renforcement interviendra en trois temps : engagement d'une stagiaire jusqu'en automne 2013, engagement nouveau compensé par une réduction de temps de travail pour formation dès l'automne 2013, puis retour de formation de l'ingénieur en géomatique dès mi-2014.

3011100 Traitement du personnel, seul un demi-poste supplémentaire environ apparaît du fait de la transition progressive sur trois temps.

Du matériel de géo-localisation a été acquis pour ce service, sur la base de celui utilisé par Vitéos, au travers d'un crédit spécial comptabilisé au service informatique communal (123). Il implique désormais une charge sous 3311000 Amortissements au patrimoine administratif.

210 Gérance – secrétariat

En présence de Messieurs Bourqui et Stauffer.

Historiquement un service de gestion courante, en cours de restructuration. Il y est maintenant différencié la gestion technique (entretien des bâtiments) et l'activité locative. Le programme d'investissements sera à l'avenir autofinancé. Y est comptabilisé comme ressources tout ce qui participe au financement des objets sur lesquels on investit, soit, l'augmentation de recettes, la diminution de charges, le bénéfice sur la vente, etc.

Au départ de la restructuration, deux personnes responsables étaient prévues, un responsable technique et un gérant. Si le premier a donné et trouvé toutes les satisfactions attendues, le second a terminé son mandat à fin septembre. Une mise au concours, qui est en cours, a été organisée pour son remplacement.

Dans le cadre de cette restructuration, il a été prévu que les gros chantiers soient dorénavant confiés au service d'architecture et des bâtiments (SAB). Cette collaboration est dans une phase de test.

Actuellement, une modernisation des méthodes de travail a été entreprise et doit être poursuivie sur plusieurs années. Des outils de gestion ont été instaurés : analyse précise du parc immobilier communal, état des vacants, taux de remplissage et taux de mutation, le tout, immeuble par immeuble. Ce tableau de bord montre que le rendement du portefeuille immobilier est bon.

Concernant l'entretien du parc immobilier de la Ville, le dossier est lourd au vu des retards pris dans les travaux depuis des années. Ce qui se traduit par une augmentation du poste 3142400. Il n'est pas impossible que des immeubles de peu d'intérêts stratégiques soient vendus pour aider à assumer cette charge conséquente.

Un programme de transformation des trois pièces en appartements de cinq et six pièces est en cours. Il s'agit cependant de veiller à la rentabilité de telles transformations et de suivre l'évolution de la demande : les trois pièces répondent aux besoins liés au nombre important de divorces.

Un rapport circonstancié sera présenté au Conseil général en octobre prochain.

212 Parkings

En présence de Messieurs Bourqui et Stauffer.

Actuellement, les parkings coûtent à la Ville plutôt que de lui rapporter. Cela est dû à une charge d'intérêts et d'amortissement importante. Celle-ci diminuera progressivement, laissant place à un excédent de recettes intéressant.

3147000 et 4235200 Objets vacants, correspondent aux places de stationnement "en box privé" encore libres dans le parking sous la halle Volta. Une clause malheureuse dans les contrats de bail en explique la situation. Pour la partie libre accès, la fréquentation basse, et donc les recettes faibles, sont directement liées au refus populaire de la zone bleue généralisée.

213 Bâtiments d'utilité mixte

En présence de Messieurs Bourqui et Stauffer.

Pas de grandes questions sur le sujet, ce centre financier porte sur les Abattoirs, la Maison du Peuple, l'Usine électrique et Polyexpo. Ce dernier pourrait être en faillite virtuelle d'ici trois ans si rien n'est entrepris. Le Conseil communal en a repris la présidence de façon à préparer les décisions politiques à venir.

3658900 Locations gratuites, les Commissaires relèvent le niveau élevé de ce poste. Le Conseil communal accorde facilement des gratuités ou réductions de prix de location, dont une part constitue un abandon de recettes, et une autre l'ouverture à des locations qui n'auraient pas lieu sans ces réductions. Des critères ont été établis et seront plus scrupuleusement suivis à l'avenir.

240 Domaines

En présence de Messieurs Bourqui et Stauffer.

Les Commissaires sont déçus du rendement si faible de l'exploitation du vignoble. Il apparaît néanmoins que ce rendement est moins mauvais qu'il n'apparaît : une bonne partie des recettes de la vente du vin de la Ville est dévolue au financement de la Fête de mai. Ce montant est estimé à environs CHF 30'000.-. D'autre part, les vins d'honneurs que la Ville offre sont puisés dans le stock et coûtent ainsi moins que si du vin devait être acheté. Quoi qu'il en soit, de l'avis des Commissaires, le rendement devrait être amélioré.

Un-e Commissaire pense, en outre, que l'exploitation forestière, au centre financier 205, pourrait être intégrée au 240 Domaines. Cette idée sera examinée avec l'autre dicastère concerné.

Le rapporteur
Hughes Chantraine

Rapport de la sous-commission du budget 2013

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Composition de la sous-commission

Sarah Blum (POP)
Pierre-Alain Borel (PS), excusé
Marc Schafroth (UDC), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 27 septembre 2012 en présence de M. Monnard, chef du dicastère.

Services du dicastère de M. Monnard

620, Service des Ressources Humaines, Mme Niklaus.

Une analyse est menée en collaboration entre le SRH et le Conseil communal, en vue de l'engagement de personnel de manière rationnelle.

La hausse de cotisation due à la mauvaise santé financière de Prévoyance.ne implique une forte hausse (~CHF 500'000.-) de la part patronale. Cette mesure fait partie des mesures d'assainissements de prevoyance.ne.

Malgré la déflation enregistrée (0.3%), le Conseil communal renonce comme en 2009 (0.8%) à introduire une baisse du salaire. A ce jour, il reste un delta de 0.3% sur la déflation non compensée de 2009, de ce fait, pour 2013, une plus-value salariale de 0.6% est enregistrée.

3019600 Echelons qualitatifs et primes. La somme totale est inscrite dans ce service pour le budget, car les décisions à l'interne des services ne se prennent que en fin d'année. Lors des comptes, la répartition dans les services explique la diminution du montant.

3090100 Recrutement du personnel. Le montant est prévu à la baisse dès 2013 par rapport aux comptes 2010 et 2011, puisque les annonces sont plus rationnelles et qu'elles renvoient les candidats au système informatique E-recrutement du site de la ville. Il est ainsi évité des frais d'annonces et de correspondance.

3091500 Formation continue collective. Concerne la formation continue de toute l'Administration communale, alors que le poste 3091000 ne concerne que la formation métier liée au SRH.

3117700 Frais événements-comm'interne. Il s'agit d'un nouveau poste retiré du poste 3117400 Projets RH. Ceci offre une plus grande transparence entre ce qui se fait au SRH et ce qui concerne l'ensemble du personnel (par exemple, la fête de

Noël, l'accueil des nouveaux collaborateurs, les retraités, les jubilaires, les séances des autorités avec le personnel, etc.). Le personnel enseignant n'est pas encore intégré, mais il sera proposé de le faire, par étape puisqu'il dépend en premier lieu du Canton.

Le congé maternité est compensé à 80% par l'APG. La personne absente est remplacée dans la mesure du possible, avec rétribution à hauteur du versement de la somme versée par l'APG. Si l'on ne trouve personne pour remplacer la personne en congé maternité, sa charge de travail se répercute sur ses collègues pour les tâches principales et dans la mesure du possible en augmentant le taux d'activité. Cette mesure s'applique depuis cinq ans avec l'aval du Conseil communal.

L'installation des timbreuses a, dans un premier temps, été mal perçue, puis le personnel l'a acceptée. Elle permet de suivre notamment l'absentéisme, d'en connaître le taux et ainsi de pouvoir suivre les dossiers au cas par cas avec la collaboration des assureurs et de l'OAI.

630 Contrôle financier, Mme Aeschlimann.

3189300 Honoraires. La mise en place d'un système de gestion des risques est en bonne voie. Ce système permettra de prévenir entre autres les risques liés aux sommes dépensées avant que la dépense ne soit engagée.

4367150 Honoraires facturés. Le contrôle financier effectue des travaux pour des entités parapubliques (par exemple : les sociétés immobilières) ces travaux sont facturés par la Ville.

Actuellement la cheffe du service (taux d'activité 60%) peine à respecter son planning de travail dans les services, un effort important étant mis sur les investissements. Le suivi des investissements passe par une participation aux séances de Commission. Pour les investissements importants, le suivi se répartit entre la cheffe de service et le chef du service financier. Les chantiers en cours et à venir risquent de créer une surcharge. Il faudra y être attentif.

Le processus de contrôle se fait sous deux formes : Contrôle de caisse, sans avertissement préalable et le contrôle général du service, avec préavis de 2 à 3 semaines.

600 Finances, M. Barbezat.

Le taux actuel des emprunts est très bas, entre 2 et 2.5%. La Ville travaille avec le système « SWAP », afin de bénéficier de garanties de taux faibles sur une longue durée. (Voir explications annexées). Cette pratique voulue par le Conseil communal est destinée à assurer des taux faibles sur le long terme dans le cadre d'un lissage de la dette.

Le Conseil communal a intégré dans le budget le remboursement du prêt consenti à VITEOS. Il se fera en trois phases, soit, 2013, 2014 et 2015. Ceci a déjà une incidence sur le bilan et les comptes de fonctionnement sous les rubriques 32 (3221400) et 42 (4201400) de ce service.

3311100 Correction globale amortissement. En début de procédure budgétaire, les amortissements sont calculés à partir de l'existant ainsi que du budget des investissements de l'année en cours. Une correction globale se fait en cours de processus. La correction est possible seulement globalement puisque les investissements sont connus avec plus de précision mais sans en connaître l'affectation exacte.

4622000 Péréquation. Le montant est difficile à valider, vu la retenue d'informations officielles du Conseil d'Etat.

Le Service financier doit faire face à de plus en plus de demandes de la part du Conseil communal et des Services qui se répercutent par une charge de travail supplémentaire. De ce fait, un besoin se fait sentir dans ce service, malgré la diminution des tâches liées à l'automatisation. Le problème doit être maintenant clairement identifié, il faut explorer des pistes pour le régler.

610 Contributions, M. Barbezat.

Poste 4001100 Personnes physiques – Impôt sur revenu. L'application de la nouvelle loi va impliquer une diminution des recettes fiscales (~2mios) que le Conseil communal a déjà intégrée pour ce budget.

L'influence de l'exonération partielle des dividendes est difficilement chiffrable. Certaines entreprises vont déjà appliquer ce principe en 2013.

4011100 Personnes morales – Impôt sur bénéfice. Le Conseil communal veut rester prudent et réaliste par rapport aux prévisions du Conseil d'Etat, d'autant que la tendance économique est à la stagnation et que la vision des entreprises est actuellement à court terme. La prévision reste néanmoins réaliste au vu des informations du moment.

4001300 Personnes physiques - Impôt sur le revenu des frontaliers. Il y a un décalage de un an sur le versement de l'impôt par l'Etat français. En fin d'année, cet impôt est estimé sur la base des indications à disposition lors des travaux de bouclage. Dans la mesure où le décompte correspondant n'est reçu que l'automne de l'année suivante, il y a un delta qui concerne l'année précédente à enregistrer sur celle-ci. Ceci justifie la différence entre budget et comptes. Les chiffres finaux pour 2011 sont communiqués ces jours aux Finances.

Il est paradoxal de constater que la Ville enregistre un fort taux de chômage (~5%) alors que les places de travail sont de 24'000 pour 38'000 habitants.

123 Service informatique, M Frascotti.

Pour rappel, le SIC a fusionné avec le STI en 2008. Le Conseil communal a souhaité maintenir un service communal allégé. La liaison entre la Ville et le Canton est facilitée par l'intégration du chef de service communal dans le SIEN, ceci permet également de développer des éléments qui ne touchent pas forcément le Canton. La fusion avec le CEG (Neuchâtel) est au point mort. Le groupe de travail concerné planche sur une forme de collaboration plus étroite entre les deux services.

3101200 Formules administratives - Imprimés. Le montant est élevé principalement par les besoins de photocopies des écoles. La fourniture de livres par le Canton étant limitée, la nécessité de photocopier les sources est ainsi devenue très importante. Le montant de ce poste comprend la location des machines sur 60 mois et les photocopies. Le coût d'achat du papier figure spécifiquement dans le budget de chaque service.

3180600 Prestation de service et logiciels. Les montants recensés dans ce poste décrivent précisément l'utilisation de l'informatique par les Services pour leurs métiers. Les remarques décrivent les raisons de l'augmentation de ce poste. Il y a probablement un gain au niveau humain et organisationnel mais l'analyse n'est pas possible en l'état.

870 SIS, MM Cattin et Koenig.

En raison de la formation de plus en plus conséquente, il est prévu de sortir les aspirants de l'effectif des sections au plus vite. En 2013, ce ne sont pas moins de 11 collaborateurs qui suivront une formation sur un effectif total pour les trois sections de 39 personnes, dont actuellement une par section dévolue à la centrale d'engagement.

Suite aux quelques départs enregistrés au début 2011 la situation est maintenant stabilisée.

La problématique du 144 est toujours en cours, l'Etat souhaitant décantonaliser alors que les Villes s'y opposent.

3156000 Entretien-Taxes véhicules. Le montant inscrit est le reflet d'un lissage des comptes sur les quatre dernières années.

La facturation des ambulances va être modifiée en conformité avec les règles en vigueur sur l'ensemble du territoire suisse. Il y aura un montant de base, un montant par personne engagée dans l'intervention, un montant au kilomètre parcouru, un supplément pour la nuit, le week-end et les jours fériés. Ces derniers ne seront pas cumulables. Il y aura également trois forfaits, soit 1 de base, 1 pour assortiment matériel 1 et 1 pour assortiment matériel 2.

880 et 890 OPC, M. Cattin

La Ville verse la somme de CHF 14.- par habitant et par an au titre de contribution à l'OPC.

Les abris de protection civile perdent en importance.

860 SDP, MM Cattin et Schaffter

3185910 Contrat de prestations police. Le contrat signé avec le Canton a été dénoncé par la Police neuchâteloise pour la fin de l'année 2012. Celle-ci tente le forcing pour qu'un nouveau contrat soit signé avant la fin de l'année.

3185930 Contrat de prestations cdmt de payer. Le mandat passé avec la maison NSA a été dénoncé. Un nouveau contrat entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Un demi-poste a été attribué au SDP pour ce travail ce qui explique la modification du contrat de prestations.

3011800 Traitement du personnel de patrouilles, mesures scolaires. La question se pose de savoir si les Ecoles ne devraient pas prendre en charge ces coûts, puisque ce sont elles qui sont principalement demandeuses.

4061400 Taxe des chiens. Cette taxe est au maximum autorisée par le Canton (CHF 120.-) alors qu'un bon nombre d'autres Communes sont en dessous. Ceci s'explique par l'incivilité de certains détenteurs de canidé. Une proposition pourrait être faite de diminuer la taxe à CHF 100.- afin de ne pas punir les citoyens corrects et d'être plus vigilants envers ceux qui ne ramassent pas les déjections de leur animal.

560 Cultes. Des négociations seront entreprises avec les différentes communautés suite aux modifications importantes survenues dans la composition de celles-ci.

Le rapporteur
Marc Schafroth

Rapport de la sous-commission du budget 2013

Dicastère de Mme Nathalie Schallenberger

Composition de la sous-commission

Daniel Ziegler (POP)
Christophe Ummel (PLR), excusé
Pascal Bühler (PS), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 25 septembre 2012, en présence de Mme Nathalie Schallenberger. Etaient également présents pour l'examen de leur service : Mme Viviane Houlmann et MM. Jean-Philippe Favre, Jean-Luc Kernen et Giacomo Laini (420 et 430), Mme Fabienne Cosandier, MM. Yves Scheurer et Tony Galvan (301, 311, 315 et 321), Mmes Ruth Hynek Hlavizna et Valérie Wyser-Attinger (483). M. Souhaïl Latrèche était excusé (482). M. Christian Haag (124). Le budget susmentionné a été passé en revue.

Ecole obligatoire

Dans les grandes lignes, les charges du personnel budgétées augmentent en raison de la régionalisation de l'école obligatoire qui est devenue tangible à la rentrée scolaire 2012, pour un effectif de 4'830 élèves, dont 320 provenant des communes avoisinantes. Le budget intègre ces derniers répartis dans les cycles 1 à 3. Cela représente une augmentation de 19 classes pour les communes des Ponts-de-Martel, de La Sagne, de Brot-Plamboz et des Planchettes. En ce qui concerne ces dernières, le coût de la régionalisation d'environ CHF 1,6 million est couvert par les recettes d'écolage que celles-ci versent à la ville (4521000).

Les effets de la régionalisation apparaissent à tous les postes financiers, ce qui rend l'examen et la comparaison des comptes plus laborieux, en raison notamment de l'augmentation du nombre de collèges et de classes. Une vue d'ensemble permettant de faire des comparaisons ne sera guère possible avant 2014.

Le coût d'une classe du cycle 1 et 3 est respectivement d'environ CHF 100'000.- et CHF 150'000.-.

Les appuis supplémentaires et l'encadrement des classes d'accueil (70 élèves au lieu de 25 à 30 élèves auparavant) entraînent une augmentation de deux classes en plus des deux classes existantes, soit quatre classes au total (deux classes d'accueil de 20 élèves et deux de 15). Ce soutien se déroule bien.

Le regroupement de l'accueil préscolaire et parascolaire au service de la jeunesse, puis dernièrement la création et le transfert du compte "Foyer de l'écolier" (365800) à l'instruction publique ont également une influence. Cela concerne environ 400 enfants.

A ce sujet, il est relevé qu'il est impératif et nécessaire qu'une collaboration efficiente avec le parascolaire soit maintenue. La sous-commission se demande si ce poste ne devrait pas néanmoins être rattaché au service de la jeunesse.

Dès 2013, il faudra également compter sur l'augmentation de 12 % à 13 % du taux de la contribution à la caisse de pensions (3041100).

Le coût de l'impression des brochures du projet Ecole-Musée tendant à renforcer la collaboration entre ces deux entités est également à budgéter (3101200).

Le budget dévolu au renouvellement du stock de l'équipement sportif scolaire (3102100) a également été maintenu à l'instar de celui de 2012.

L'engagement de trois civilistes en 2011 (un par secteur) a permis de fournir une précieuse aide aux enseignants et aux élèves. Actuellement, ils ne sont que deux, mais le troisième poste va être repourvu (3171500). Il en ira de même en 2013.

Les frais de déplacement des élèves en ville (3182400) augmentent de CHF 16'000.- en raison du système "Onde verte" qui supprime les tarifs préférentiels des cartes journalières.

L'introduction de la taxe au sac (3183850) grève également le budget.

Il faut s'attendre dès août 2013, à une augmentation budgétaire de 2,5 classes. De même, 2 périodes supplémentaires d'anglais seront données aux élèves du degré 7, ce qui portera le nombre total à 31 périodes enseignées pour les élèves.

Etant donné que le futur bâtiment scolaire Fantaisie 2 ne sera pas disponible pour l'école avant 2014, la location de CHF 200'000.- a été déduite du compte (4276000) et portée dans celui de la gérance communale.

Le compte "Subventions diverses" (4608000) comprend en particulier les subventions fédérales (à titre d'exemple, des projets pour enfants migrants ont été financés par l'Office fédéral idoine).

Finalement, il est constaté que l'école obligatoire ne dispose que d'une faible marge de manœuvre par rapport aux prescriptions cantonales. Le nombre de classes à ouvrir fonctionne "par moyenne", de 12 élèves minimum à 24 élèves maximum, tout en tenant compte par exemple du lieu de domicile des élèves, des degrés et du nombre de classes disponibles dans les collèges.

Une classe "standard" est constituée d'environ 20 élèves pour le cycle 3, de 19 élèves pour le cycle 2 et de 18 élèves pour le cycle 1.

Un projet d'adaptation des collèges pour les nouveaux besoins scolaires en relation avec le parascolaire sera soumis, sous forme de rapport, au Conseil général courant 2013, qui concerne notamment l'extension échelonnée des trois collèges des Forges, de Bellevue et de Numa-Droz.

Service communal de l'action sociale

M. Yves Scheurer participe à sa dernière séance de sous-commission avant de prendre sa retraite à la fin de cette année, après plus de 29 ans et quelques mois passés au sein de notre collectivité publique. Mme Fabienne Cosandier occupera sa fonction dès le 1^{er} janvier prochain avec une structure quelque peu remaniée.

Un poste à 50 % d'assistant social (3011100) doit être créé en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, en partie due à la modification de la LACI et en conformité aux directives cantonales en matière de subvention. Trois postes administratifs liés à l'introduction dès le 1^{er} janvier 2014 de la troisième étape des guichets sociaux régionaux (GSR) sont également budgétés pour octobre 2013. Cette importante amélioration administrative permettra l'ouverture et la gestion d'un dossier unique par personne ou famille pour l'accès à cinq prestations sous conditions de ressources.

De plus, une gestion électronique des dossiers a été instaurée pour les dossiers d'aide sociale depuis le mois d'avril 2012. Cette méthode permet une décharge des assistants sociaux et évite de devoir prévoir plus de postes mais charge par contre le secteur administratif. De ce fait, un poste supplémentaire administratif est aussi nécessaire.

Une augmentation de 1,9 poste à 2,5 postes administratif pour l'AVS est également budgétée dès octobre 2013 (3011100). Ce poste n'est pas intégré dans les guichets sociaux, car il s'agit d'une aide complémentaire de la LAVS. La caisse de compensation impose aussi dans ce domaine des révisions plus fréquentes des prestations complémentaires et ce secteur est surchargé en permanence.

L'augmentation du compte "Frais d'administration et généraux" (3191000) est due aux futures transformations du bâtiment de l'office de l'aide sociale et représente des frais de déménagement interne de mobilier. En effet, il faut se rappeler que ledit office souffre depuis de nombreuses années d'un manque d'espace et de bureaux et qu'il va devoir faire face, au 1^{er} janvier 2014, à d'importantes missions nécessitant du personnel supplémentaire. A cette fin, il va procéder, dans les volumes actuels, à des travaux d'adaptation des locaux existants, avec en particulier l'utilisation des galetas, la mise en conformité thermique du bâtiment et la pose d'un ascenseur, ainsi que la modification de la structure d'accueil nécessaire en raison de l'augmentation prévisible du taux de fréquentation de l'office. Une demande de crédit de CHF 1'374'000.- sera requise prochainement du Conseil général.

Le compte "subventions cantonales" (4611000) est une estimation. Le canton prend en charge 40 % des montants correspondants à la charge en personnel de l'office.

Le nombre de dossiers par assistant social "admis" par le canton est de 100 dossiers, plus ou moins 20. La ville de La Chaux-de-Fonds est chroniquement dans la bordure supérieure.

La diminution des charges du personnel de la Maison de retraite budgétée (3016100) résulte d'une ventilation liée au salaire inférieur de la future cheffe de service par rapport au salaire actuel du chef de service.

Les comptes de cet objet sont équilibrés, voire excédentaires. La sous-commission se demande s'il n'y aurait pas lieu de verser dorénavant les bénéfiques dans un fonds de rénovation spécifique en lieu et place des comptes généraux communaux.

La remarque concernant le "Centre d'accueil social Caritas" (3654700) doit être corrigée en traçant les mots "Renoncement du (...)". En effet, le prélèvement sur un fonds est prévu pour financer le loyer. Il s'agit d'un projet d'insertion. A ce sujet, il est relevé qu'il ne faut pas défavoriser d'autres "établissements sociaux", tels qu'Ekir ou l'ex-Fontana. Chacun doit pouvoir se maintenir, car ils sont complémentaires. Lesdits établissements rencontreront prochainement la cheffe du dicastère.

Sur recommandation de l'association des communes neuchâtelaises (ACN), le budget de l'aide humanitaire (3654600) a été défini à raison de CHF 1.- par habitant. Un projet sur un moyen terme est en cours dans ce domaine avec Latitude 21 (fédération neuchâtelaise d'aide au développement).

Le compte "Politique sociale" (3654900) comprend en particulier une participation pour le Village des artisans de CHF 100'000.- (en lieu et place de CHF 60'000.- dans les comptes 2011, qui ne comprenaient cette subvention que pour une partie de l'année).

Le compte "Sacs poubelles destinés aux familles" (3661900) est une nouvelle rubrique liée à l'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2012 et sur décision du Conseil communal.

Le budget des deux crèches communales Chat Telot (314) et de la Ferme Gallet (318) sont désormais du ressort du service de la jeunesse.

Le planning familial a été transféré en juillet 2012 du service de l'action sociale au centre de santé scolaire. A l'exception du 10 % du salaire du chef de centre de santé scolaire qui est incorporé dans le compte "Traitements du personnel" (3011100), il n'y a aucune modification particulière du compte Planning familial

M. Yves Scheurer tient à remercier les commissaires qu'il a eu l'occasion de côtoyer durant son activité pour leur écoute attentive et leur bonne compréhension des actions sociales.

Centre d'orthophonie

Le chiffre figurant dans le compte "Recettes" (4347200) est un montant estimatif qui est donné sur la base de la convention tarifaire passée avec l'Etat de Neuchâtel, valable – bien que dénoncée – jusqu'au 31 décembre 2013. Des négociations sont menées avec le canton d'entente avec les trois villes.

Au centre d'orthophonie, les délais de prise en charge et de traitement sont respectivement de 2 et de 6 mois. A la suite de la mise en place d'un contrôle et du paiement des séances manquées, il est constaté une diminution des absences non excusées.

Le centre d'orthophonie vit actuellement une période dense en raison de la mise en place et en application du nouveau système de gestion et facturation administrative, appelé "DORI", également employé à Neuchâtel.

Un départ à la retraite était prévu pour la fin 2012. Malheureusement cette personne vient de décéder. Ce poste à 50 % sera repourvu dès que possible

Centre de santé scolaire

L'absence de M. Souhail Latrèche est excusée.

Le compte traitement du personnel (3011100) a diminué. Cette diminution provient d'un départ d'une employée. Son poste ne sera pas repourvu, mais fera l'objet d'un mandat de prestations d'entente avec le service financier, raison pour laquelle un nouveau compte a été créé. Il s'agit du compte "Prophylaxie dentaire" (3189250) budgété en 2013 et qui n'apparaît pas dans les années antérieures.

Le compte "Ville Santé OMS" (3189980) est nettement inférieur à celui budgété en 2012 en raison de l'absence en 2013 de l'organisation d'un congrès en notre ville. Ce projet reste d'actualité et M. Latrèche est devenu membre du bureau exécutif.

Service juridique

Le service juridique nouvellement rattaché au dicastère de l'instruction publique, santé et affaires sociales, est composé de deux avocats, Mes Matthieu Bois et Christian Haag, polyvalents et travaillant respectivement à 90 et 80 %. Il ne dispose pas de secrétariat direct mais peut compter sur l'appui apprécié des secrétariats de direction.

Service transversal de part sa nature, il est amené à traiter des procédures et problèmes juridiques de droit public et privé pour tous les dicastères et services communaux.

Ponctuellement, quelques dossiers font l'objet de mandats extérieurs, plus particulièrement lorsque le for est hors canton ou si le dossier requiert des compétences spécifiques dans un domaine donné. La rareté des mandats extérieurs explique l'absence de poste ad hoc dans le budget.

Une augmentation est budgétée au compte "Formation du personnel – métier" (3091000) aux fins que le service juridique puisse suivre quelques séminaires, destinés à assurer la formation continue des deux collaborateurs.

Aucun "Honoraires facturés" n'est budgété, au contraire des comptes 2011, car il n'est pas prévu d'en facturer (à CHF 150.- l'heure, prix coûtant défini par le Conseil communal) auprès de VADEC ou de VITEOS.

Le budget a été soumis à la Commission de l'action sociale lors de sa séance du 21 septembre 2012, qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Un remerciement tout particulier va à M. Yves Scheurer pour son engagement continu et précieux à la "cause sociale". Nous lui souhaitons une agréable retraite.

Le rapporteur
Pascal Bühler

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, Nous sommes aujourd'hui le 10 décembre, journée internationale des droits humains. Il se trouve que, par hasard, j'ai une bougie que vend Amnistie internationale à l'occasion de cette journée. S'il n'y a pas d'oppositions, je propose de l'allumer pour qu'elle nous guide ce soir, tout au long des débats.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous pouvons appeler de nos vœux cette intervention des préliminaires. Vous savez que, dans tout acte amoureux, c'est ce qu'il y a de meilleur. Nous espérons que, ce soir, le Conseil général, dans un acte amoureux votera le budget, suite à ces préliminaires.

Le Conseil communal a reçu, ce matin, un courrier de l'Etat, du DJSF, qui détaille le dispositif des décisions prises par le Grand Conseil lors de la session de la semaine dernière. Compte tenu des décisions prises par le Grand Conseil et des chiffres enfin précis, le Conseil communal a siégé avant le début de cette séance pour voir dans quelle mesure il considérerait que le budget qui vous est soumis devait être adapté. Il a fait quelques vérifications, a pris quelques renseignements dans les services concernés.

Après avoir pris l'ensemble de ces éléments, le Conseil communal vous proposera deux amendements au budget. Ceux-ci ressortent assez directement des informations détaillées reçues de l'Etat. Le premier concerne le poste 321 sur l'aide sociale. Le Conseil communal propose d'augmenter le montant en charges de CHF 2 millions. Le second concerne le poste 610, dans les recettes de l'impôt sur les bénéficiaires des personnes morales. Le Conseil communal propose de l'augmenter de CHF 3 millions.

En résumé, le résultat global du budget, tel qu'il vous est soumis, présente, à ce stade, un déficit de CHF 200'000.- contre les CHF 1'200'000.- qui figurent dans la version que vous avez reçue.

Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Duding, Président de la Commission financière : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Selon un tournus établi par nos partis il y a quelques années déjà, il revenait au PS de diriger les travaux de la commission financière, en ce début de législature. C'est donc une commission légèrement modifiée dans sa composition, à l'image de l'exécutif, qui s'est réunie à 4 reprises pour discuter le budget préparé et présenté par le Conseil communal.

Si les questions formelles telles que la longueur et le contenu des rapports, éléments qui ont fait le sujet de vastes débats durant la législature 2008-2012, semblent faire l'objet d'un relatif consensus, force est de

constater que le fonctionnement de la plus importante commission du législatif n'a pas été optimal durant l'accomplissement de cet exercice.

Le vote du budget d'une collectivité publique est l'acte législatif le plus important. Il détermine les moyens avec lesquels cette collectivité fonctionnera l'année qui suit et choisit quels investissements seront privilégiés. Malgré cela, les séances de la commission n'ont pas permis l'instauration d'un véritable débat sur les enjeux de la cité.

D'un côté, les partis de droite ont réitéré leur souhait de voir l'équilibre financier atteint, sans pour autant faire des propositions d'amendements susceptibles d'être discutées en commission. D'un autre côté, les partis de gauche ont dit accepter un budget légèrement déficitaire et s'en contenter, faute de mieux. Face à eux, le Conseil communal a défendu un budget que d'aucuns auraient préféré mieux positionné. S'il est vrai que certains éléments significatifs de ce dernier, tels les chiffres fournis par le canton de manière tardive et approximative, n'ont pas aidé à la manœuvre, ceux-ci n'expliquent pas à eux seuls le flou qui a entouré les travaux.

Au nom de cette commission et pour la bonne marche de nos institutions, j'appelle le Conseil communal à mieux positionner son budget à l'avenir et à mieux mettre en avant les priorités et axes qu'il se fixe. Au-delà des clivages, nous devons impérativement retrouver la notion de débats et de confrontation d'idées, au sein de la commission financière : c'est le débat qui nourrit notre action et qui nous fait avancer. Le fait que le budget 2013 soit le premier budget de la législature peut également expliquer, en partie, ce dysfonctionnement. En ce sens, la prochaine publication du programme de législature du Conseil communal fixera certainement mieux le cadre et les priorités autour desquelles l'exécutif entend développer notre cité à l'avenir.

L'occasion pour moi de rappeler un point essentiel sur lequel nous avons convenu de revenir rapidement au sein de la commission financière : l'établissement d'une planification pluriannuelle des investissements. De nombreux projets vont arriver à maturité au cours des prochains mois et années et seront donc prêts à être concrétisés. Il semble donc impératif et indispensable de pouvoir s'accorder sur la manière dont nos autorités pourront les mener à bien, tout en tenant compte de la capacité financière de notre ville. La commission financière est le lieu idéal pour préparer les prochaines échéances capitales pour La Chaux-de-Fonds, notamment l'après 23 septembre. Mais, pour être un lieu idéal, notre commission devra s'affranchir et trouver ses marques, dans un contexte difficile au-delà des clivages gauche/droite.

Je m'arrête ici comme président de la commission, de manière à ne pas prolonger inutilement le débat et laisser le temps aux discussions qui doivent maintenant se tourner vers l'objet principal de notre séance, à savoir le budget 2013. Merci.

M. Philippe Kitsos, Rapporteur de la commission financière :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le but du rapport fait en commission financière est le panorama des débats qu'elle a tenus, à l'attention des Conseillères et Conseillers généraux.

J'espère que le rapport que vous avez pu lire s'est révélé assez complet de ce point de vue et que chacun et chacune puisse retrouver l'essentiel des débats de la commission.

Les discussions se sont déroulées dans un esprit courtois et serein, malgré le fait que la commission soit partagée sur le résultat du budget. Souhaitons que cette sérénité mène également les débats de ce soir.

La commission tient à remercier l'ensemble de l'administration communale et plus particulièrement son Service financier, pour le travail et les documents mis à disposition, ainsi que Mme Denuccio pour l'excellence de ses procès-verbaux. Je vous remercie.

Mme Clarence Chollet, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les Verts soutiennent le budget 2013 présenté par le Conseil communal car il intègre au mieux les investissements et les charges nécessaires au bon fonctionnement de notre commune et au maintien de la qualité de vie qui y règne.

Ils estiment que ce budget est le meilleur compromis possible, même s'ils regrettent que notre ville n'arrive pas à mettre en place des grands projets, tout en parvenant à l'équilibre budgétaire.

La situation économique mondiale instable n'est certainement pas étrangère à ce tableau et notre groupe espère que l'impact de cette dernière ne s'amplifiera pas ces prochains temps, ce qui impliquerait des conséquences regrettables pour notre ville. Ils sont cependant convaincus que ce n'est qu'en suivant la voie des investissements permettant à La Chaux-de-Fonds de rester attractive, que la ville a le plus de chances de tirer son épingle du jeu et de pérenniser sa situation financière sur le long terme. La Chaux-de-Fonds doit assumer son rôle de centre de l'Arc jurassien et ne pas se contenter de devenir une simple ville provinciale.

Les Verts apprécient la sage décision du Conseil communal de ne pas prévoir une diminution des salaires de fonctionnaires, contrairement à ce que l'Etat avait initialement prévu. Ils se réjouissent également de voir, au chapitre des crédits spéciaux, de grands projets tels que le quartier Le Corbusier et le réaménagement de la Place de la gare, ainsi que des projets plus modestes, s'inscrivant dans une dynamique résolument durable, comme les vélos en libre-service, le plan de mobilité pour l'administration, la gare de la Fiaz, NeuchEole ou les PGI pour les pâturages boisés communaux.

Le développement important de l'accueil parascolaire constitue une nécessité que les Verts soutiennent, bien qu'ils rappellent qu'elle ne fait que répondre aux souhaits populaires exprimés en votation. Ils ne peuvent, par contre, pas souscrire à la diminution prévue de la part communale aux dépenses de l'aide sociale et proposeront de remédier à ce lapsus qui n'est pas en accord avec la situation sur le terrain.

Ils transmettent également leur mauvaise humeur par rapport aux pratiques du Canton, notamment ce retard dans la transmission de données nécessaires à l'établissement de ce budget ou à sa politique de report des charges.

Voici, pour nos remarques générales. Nous nous réjouissons d'ores et déjà des discussions de détail, au cours desquelles nous ferons part de nos remarques plus précises sur les différents postes du budget. Je vous remercie de votre attention.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Avec un budget présentant un déficit d'environ CHF 1,2 millions, mais annoncé ce soir à CHF 200'000.-, le budget 2013 est, du point de vue du groupe socialiste acceptable. Même si nous pouvons regretter que l'équilibre ne soit pas atteint alors que nous sommes encore en haute conjoncture et que les budgets de nombreuses communes neuchâteloises soient équilibrés. Nous souhaiterions que le Conseil communal analyse les causes de ce constat et en fasse part prochainement au Conseil général.

Si cette prise de position peut surprendre, elle s'inscrit dans un mouvement cohérent : s'il est de notre devoir de nous assurer que l'ensemble des prestations entrant sous le giron de notre collectivité puisse être servi dans de bonnes conditions durant l'exercice à venir, notre devoir est également de préparer l'avenir. Un avenir que nous souhaitons plus favorable aux populations précarisées, notamment sous l'angle d'une plus grande équité et justice au niveau de la répartition des revenus. Un avenir que nous devons malheureusement imaginer dans une perspective post 23 septembre. Bref, un avenir que nous devons construire ensemble dans la transparence et au-delà des clivages politiques connus, un avenir où les projets et l'ordre dans lequel le Conseil communal entend les mettre en œuvre sont clairement établis et fixés. A ce stade, pour le premier exercice de la législature qui s'ouvre, ces conditions ne sont malheureusement pas totalement réunies.

Et préparer l'avenir, c'est avoir les clés d'analyse utiles et nécessaires à la compréhension des éléments qui péjorent ou empêchent l'atteinte de l'équilibre financier. De manière générale, pour pouvoir anticiper au mieux, il faut s'en donner les moyens. Et sur ce point, force est de constater que la commission financière a travaillé davantage comme un organe d'enregistrement que comme un véritable lieu entourant les travaux d'établissement

et de préparation du budget, où le débat est présent et les visions s'opposent parfois.

Après les travaux de la commission, nous avons le sentiment que ce premier budget de la législature s'apparente plus à un budget de transition, dans le sens où nous estimons que le Conseil communal ne l'a pas clairement positionné. Dans l'attente de la prochaine communication relative au programme de législature, nous avons entendu ledit Conseil dire que les priorités du nouveau collège restaient identiques à celles fixées pour la législature 2008-2012. Nous en prenons acte, mais appelons le Conseil communal à mieux "*amener*" les prochains budgets en fixant clairement les axes prioritaires qu'il entend défendre, notamment sous l'angle des investissements et de leur priorisation.

Vous l'aurez compris, le montage du budget est un exercice difficile qui s'apparente à de l'équilibrisme, exercice qui oscille entre contenir les dépenses et poursuivre une politique d'investissements ambitieuse mais pas téméraire qui préparera notre région aux défis de demain. C'est aussi évidemment, choisir quels investissements sont prioritaires et identifier ceux qui pourront être reportés de quelques années.

Sur ce point, nous souhaitons réitérer notre demande faite il y a une année presque jour pour jour, à savoir l'élaboration d'une planification quadriennale/pluriannuelle des investissements. Un tel instrument permettrait l'obtention d'une vision, non pas limitée à une année civile, mais allant bien au-delà de cette conception que nous jugeons trop restrictive. Ainsi, les priorités pourront être mieux posées, la réalisation de certains projets pouvant s'étendre sur plusieurs exercices. Au vu des projets majeurs qui attendent notre ville dans les prochaines années, nous pensons ici notamment au projet Naturama et à celui de nouvelle piscine des Mélèzes, projets qui nous tiennent à cœur, la mise en place d'un tel instrument est, de l'avis du groupe socialiste, indispensable.

Tributaire d'une économie largement basée sur les exportations, il est pour nous indispensable d'appréhender l'exercice 2013 en ayant en tête les fortes turbulences que connaissent notamment les pays de l'Union européenne qui nous entourent. Le décor est posé et si notre intention n'est pas ici de "*peindre le diable sur la muraille*", il s'agit d'être réaliste. Nous devons en effet très certainement faire face à des situations délicates dans les mois à venir. Même si malheureusement, notre collectivité n'a que peu de pouvoir sur la santé économique des entreprises de la place, il est de notre ressort de poser les conditions-cadres d'un développement harmonieux de nos industries. Par conséquent, la valorisation de certaines infrastructures ou espaces publics nous paraît aller dans la direction souhaitée. Il est également de notre responsabilité de faire en sorte que notre collectivité puisse poursuivre ses activités et offrir à la population les prestations attendues dans des conditions optimales.

De manière plus précise, la santé économique et sociale de la population est l'objet majeur de notre préoccupation. Une large réflexion portant notamment sur les mesures d'insertion, la sortie de l'aide sociale, l'accès au marché du travail, l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises doit rapidement s'ouvrir afin d'inverser cette spirale. Ce d'autant plus à l'heure où le nombre de postes de travail répertoriés sur le territoire communal atteint des sommets inégalés de longue date. Cette excellente nouvelle devrait concrètement avoir un effet pour toutes et tous. Le taux d'aide sociale connu, ainsi que les chiffres annoncés du chômage, ne sont pas une fatalité : travaillons ensemble à la construction du canton de demain. Pour cela, il semble nécessaire de changer de paradigme et de donner les moyens aux acteurs du domaine social de mettre en place des mesures d'insertion adaptées aux besoins du marché du travail. Investissons aujourd'hui pour que demain, la situation sur le marché de l'emploi présente une meilleure facette. Sur un marché de plus en plus concurrentiel, il nous paraîtrait cependant cohérent de mettre sur pied des emplois de niches ne nécessitant pas les standards habituels de qualifications, emplois qui permettraient au plus grand nombre de retrouver une place dans notre société où le lien social se fait en partie en fonction de l'intégration sur le marché du travail.

Nous souhaitons une nouvelle fois relever le fait que les communes n'ont que peu de marge de manœuvre face à certaines décisions prises, notamment au niveau cantonal. Sur ce point, certains chiffres fournis par l'Etat nous laissent songeurs. Citons comme exemple les chiffres annoncés au niveau de l'aide matérielle. La récente adoption du budget de l'Etat par le Grand Conseil semble confirmer cette appréciation. Nous reviendrons sur ce point au moment de la discussion de l'amendement déposé à ce sujet. Nous en appelons une nouvelle fois à un véritable travail en partenariat entre les communes et l'Etat : d'importants projets ne pourront voir le jour que si l'ensemble des partenaires tirent à la même corde, dans un esprit constructif et volontaire. C'est dans cet état d'esprit que nous attendons un projet rassembleur permettant d'obtenir une majorité suite au récent échec du RER.

Finalement, suite au 23 septembre dernier, nous relevons la difficile équation entre la nécessité pour notre région de présenter des projets lui permettant de garder son attractivité et en corollaire, les nombreux dossiers reportés, faute de moyens financiers, tout en sachant que plusieurs infrastructures devront être prochainement assainies. En ce sens, nous soutenons le budget des investissements présenté et discuté au sein de la commission financière.

Selon nos informations, les partis de droite présents au sein de la commission financière devraient refuser ce budget. Sur ce point, nous sommes surpris et perplexes de cet état de fait : pas sur l'éventualité d'un

refus, mais bien sur la manière dont les choses ont été discutées. En effet, aucune proposition d'amendement n'a été émise au cours des travaux préparatoires menés en commission financière. Peut-être que la droite estime qu'à gauche, nous sommes totalement hermétiques à la discussion et qu'aucune négociation n'est possible. De notre point de vue, ce n'est pas une manière constructive de faire de la politique. Des compromis sont parfois possibles, si tant est que l'on se donne la peine de proposer des changements. Sans préjuger de la suite de nos débats, des compromis sont certainement envisageables, pour autant que l'ensemble des groupes informent – idéalement dans le cadre de la commission financière – mais au minimum l'ensemble des partenaires avant la séance plénière. Nous constatons avec regret que cette règle n'est pas suivie par l'ensemble des groupes, ce qui péjore grandement le débat et met à mal nos institutions.

Nous sommes, ce soir, appelés à voter un budget de fonctionnement déficitaire, ce que nous allons faire sans enthousiasme et avec un sentiment d'inachevé. Nous reviendrons dans la discussion de détails sur les points nécessitant, de notre point de vue, davantage d'explications. Merci de votre attention.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je regrette les propos tenus par le Président de la commission. J'aimerais rappeler qu'il est le président de tous les commissaires et pas seulement ceux de son bord politique. Nous aurions pu avoir un président de droite qui aurait lancé les mêmes piques et nous aurions rencontré les mêmes regrets de l'autre côté.

Le groupe PLR n'est pas satisfait des propositions budgétaires pour l'année 2013 faites par le Conseil communal.

Certes, le déficit présenté n'est pas important puisqu'il s'élève à CHF 1.2 millions. Nous savons aussi que, comme d'habitude, le Conseil communal noircit le tableau et bouclera les comptes 2013 positivement. Nous pensons que ce choix entretient une image négative de notre commune qu'il est grand temps de changer. Nous sommes capables de faire aussi bien que les autres, la gestion de la Ville est saine, le bilan ne contient pas des non-valeurs. Il faut encore réduire quelques postes pour que le budget présente l'équilibre des comptes. Nous ne réclamons pas des bénéfices, ce serait l'idéal, mais simplement un résultat égal à zéro.

Dès lors, bien qu'il s'agisse d'un jeu d'écritures, si le Conseil communal ne modifie pas sa copie, le groupe PLR refusera le budget 2013. Évidemment, nous n'avons pas encore traité les amendements. Nous attendons de les voir et verrons dans quelle mesure ils pourront être acceptés par la suite.

Nous nous inquiétons de l'augmentation des coûts de l'aide sociale pour notre Commune et aussi pour le Canton. Pour garantir des finances

saines dans une collectivité, il faut un éventail équilibré entre les contribuables à faible capacité contributive et bénéficiaires de l'aide sociale et les contribuables à forte capacité contributive. Or cette répartition évolue défavorablement dans notre canton et encore plus dans notre commune. Il y a aujourd'hui trop d'incitation de la part de notre ville, respectivement de notre canton, à faire venir des personnes émergeant à l'aide sociale depuis d'autres communes, respectivement des cantons voisins. Notre ville doit se réaligner sur les communes voisines, afin de ne pas inciter ce tourisme social. Le canton doit en faire de même à son échelle.

En parallèle les contribuables à forte capacité contributive ont tendance à partir de la commune. Il faut réduire ces deux tendances défavorables à notre ville. Il ne s'agit pas d'exclure les uns et privilégier les autres, mais de veiller à un équilibre. Nous prenons les coûts des autres collectivités et leur laissons nos recettes, ceci n'est pas normal.

D'une manière plus générale, une plus forte pression fiscale peut être comprise par les personnes touchées dans la mesure où cela est transitoire. Dans ce sens, l'effort des contribuables de notre commune est à saluer. Si les budgets et comptes sont meilleurs que par le passé, c'est en grande partie grâce à ces citoyens qui se sont montrés patients. Mais la patience a ses limites et, sur le long terme, la fiscalité doit s'aligner sur les autres collectivités car ce qui est possible ailleurs doit forcément être possible ici aussi. Si nous ignorons ce principe, nous nous marginaliserons et nous priverons de rentrées fiscales importantes, sans parler de l'image que nous donnerons à nos citoyens et citoyens potentiels.

Le PLR refusera le budget qui a été présenté. Merci.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe regrette également les propos partisans du Président de la commission, qui devrait garder sa neutralité également ce soir.

Notre texte de ce soir ne tient pas compte des annonces du Président du Conseil communal.

Le Groupe UDC s'est penché avec intérêt et déception sur le budget 2013 présenté par le Conseil communal.

Notre intérêt était ardent, rempli d'une attente vivifiante, car il s'agit tout simplement de l'acte politique le plus important de l'année. Las, il a été remplacé par une amère déception car, une fois de plus, le Conseil Communal est resté dans l'incapacité de présenter un budget au moins équilibré, même si un budget présentant un léger excédent de recettes ne nous aurait pas dérangés non plus.

Toutes les villes de notre région ont annoncé une situation florissante. La Chaux-de-Fonds est la seule à rester dans les chiffres rouges. Bien que plusieurs facteurs expliquent facilement cet état de fait, il n'en reste pas moins qu'aux yeux de la population, le Conseil communal a encore failli !

Dans un premier temps, l'Exécutif a soumis à la Commission financière un budget présentant un excédent de charges de CHF 4'268'140.-, ceci en date du 24 septembre 2012. Un mois plus tard, la même Commission recevait une nouvelle version du budget, dont l'excédent de charges était encore de CHF 1'209'060.-.

A la vue de cela, nous aurions pu croire que le Conseil communal s'était mis au vert dans la forêt de Brocéliande, abritant l'illustre et brave Merlin et ses tours de passe-passe. A tout le moins, que notre Exécutif s'était mis à son bureau, armé du gros feutre rouge de Monsieur *Pfister Meubles* ...

Nouvelle déception car tel n'a, de loin, pas été le cas. Le Conseil communal a gentiment revu la cosmétique de son document, sautant sur l'aubaine des erreurs grossières du Conseil d'Etat, puis s'est mis à attendre, très sagement, que notre Autorité lui donne le feu vert en approuvant un budget que notre groupe considère comme inadmissible.

Dans le rapport du Conseil communal, nous pouvons lire, dans la conclusion, que ce dernier s'estime satisfait du budget proche de l'équilibre. Au paragraphe en dessous, il se plaît à rappeler qu'il est proche de celui de 2012 qui était le meilleur de ces dix dernières années. Nous avons clairement l'impression que l'Exécutif se moque de nous car il est tout de même péjoré d'environ un demi-million, soit près de 50 % (ceci avant l'information du Conseil communal).

Ceci est d'autant plus intolérable lorsque que l'on considère que les investissements dépassent les CHF 44'000'000.-. Nous ne pouvons pas croire que ce budget soit le fruit de réflexions sérieuses et de travaux importants. Il est tout simplement fantaisiste et scandaleux. La transmission du budget des investissements trop tardive, soit après les travaux des sous-commissions, ne nous a pas permis de faire le travail qui nous aurait incombé. Ceci est une méthode que nous n'accepterons plus.

Les représentants UDC à la Commission financière ont refusé de déposer des amendements ou d'apporter des propositions, avant d'en avoir discuté avec l'ensemble du groupe, mais aussi dans l'espoir que le Conseil communal allait revoir sa copie et finir ce travail inachevé qu'il nous propose ce soir, estimant enfin qu'il est de son devoir de trouver des solutions, quelquefois désagréables, difficiles ou douloureuses pour réussir l'exercice.

Aujourd'hui, il faut cesser de se voiler la face, un budget équilibré est le minimum que le Conseil communal aurait dû présenter, c'est le minimum que le groupe UDC exige. Même si cela aurait certainement aiguisé l'appétit de la gauche qui aurait vu là une opportunité pour le renvoyer, d'une façon ou d'une autre, dans les chiffres rouges.

Notre groupe va donc présenter une série d'amendements, afin de préserver un budget final correspondant à notre conception de la gestion d'une collectivité publique.

Ceux-ci visent également à tenter de corriger certaines incohérences de ce budget. Un exemple flagrant, les services généraux des musées qui sont censés regrouper les charges de personnel de régie ainsi que les BSM des rubriques 511/512/513/514. Hélas après calculs, nous ne constatons aucune économie dans ces divers services, en comparaisons des comptes 2011, contrairement à ce qui avait été annoncé. Pire encore, ils continuent de progresser de près de 10 %. A la lecture de ces données, il apparaît que ce service transversal est dans l'échec.

En effet, si nous prenons le groupe des divers musées aux comptes 2011, le total est de CHF 2'783'869.- et au budget 2013, de CHF 2'616'100.- à quoi s'ajoutent CHF 437'800.- du compte 510, donnant ainsi un total de CHF 3'053'900.-, soit une augmentation entre comptes 2011 et budget 2013 de 9.70%.

Même calcul au groupe 31, comptes 2011 des musées CHF 2'783'869.-, budget 2013 des musées CHF 2'616'100.- on y ajoute le poste 510 CHF 437'800.-, soit un total de CHF 1'898'500.-, ce qui représente une augmentation de charges de 8.39% entre comptes 2011 et budget 2013.

Le Conseil communal a donc créé une usine à gaz qui n'engendre aucune économie, mais au contraire des charges supplémentaires, parfaitement pérennes. C'est du délire !

Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Pour conclure ce débat général, nous voudrions rappeler que le Conseil communal s'était quasi étouffé lorsque nos représentants à la Commission financière avaient dit concernant le budget 2012, je cite : *"Il constate également que l'Exécutif ne présente finalement un budget essayant tout de même de se rapprocher de la neutralité, qu'une fois tous les quatre ans. Ceci, comme par hasard, à la veille des élections communales"*.

Un an plus tard, force est de constater que ces propos était parfaitement justifiés puisque, l'année suivante déjà, le Conseil communal se relâche.

Nous reviendrons, lors du débat de détail, afin de traiter les amendements que nous avons déposés et que nous vous recommandons de soutenir. Le montant cumulé de nos interventions vise l'équilibre budgétaire. Nous combattons avec acharnement tout amendement apportant des déjorations qui ne seront pas compensées d'un montant équivalent.

Comme vous pouvez le comprendre, le groupe UDC, non seulement est fortement déçu du budget présenté, mais suivra sa ligne directrice pour des finances saines en refusant ce budget, tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas atteint la neutralité. Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Nouveau parti libéral, n'étant pas membre de la commission financière, ni des sous-commissions, a examiné, peut-être avec un œil différent, le rapport du Conseil communal, les rapports des sous-commissions et le rapport de commission financière. Il a aussi été heurté par les propos du représentant de la commission, qui est sorti manifestement de son cadre, en se positionnant sur un aspect politique qui ne concerne pas son rôle, qui consiste à présider et établir, avec le Conseil communal, le budget 2013.

Le budget est un exercice délicat car il doit allier certains intérêts qui sont parfois divergents, ce d'autant plus que ces intérêts répondent à des interrogations parfois légitimes, parfois pas, sur un plan politique. L'intérêt du Nouveau parti libéral, dans l'attente de ce budget, était exacerbé par le fait que d'autres collectivités publiques, neuchâteloises en particulier, ont présenté des budgets bénéficiaires. Ils sont bénéficiaires avec des contributions fiscales inférieures, qui ont régulièrement été baissées par le passé. Notre voisine du Locle, a trouvé utile ensuite et en plus, de diminuer les taxes sur l'eau, permettant ainsi de vendre son eau de consommation à un tarif nettement inférieur que celui qui prévalait auparavant.

Ainsi, vous aurez compris qu'un budget déficitaire, tel qu'il nous était présenté à hauteur de CHF 1.2 millions, rendait son acceptation par le NPL, inacceptable. Les effets de manches qui ont été présentés en introduction par le Président du Conseil communal ne nous ont pas convaincus. On a réduit, d'un coup de cuillère à pot, le budget déficitaire de CHF 1.2 million, à CHF 200'000.-, sur la base d'éléments dont on sait déjà, s'agissant de l'action sociale, qu'ils seront insuffisants. En effet, les besoins 2012, supérieurs aux besoins 2011, ne sont pas suffisants, s'agissant des charges sollicitées de l'Etat.

Ainsi, nous aurions pu imaginer, mais nous y reviendrons plus tard, que, si un dicastère devait faire face, après la discussion du budget en commission financière, à des charges nouvelles, elles soient, comme cela se pratique dans d'autres collectivités, en particulier l'Etat, intégralement compensées par des économies d'un même montant, dans le même dicastère. Nous avons entendu, ce qui nous a d'ailleurs surpris, que la droite (et le Nouveau parti libéral peut se permettre de faire cette remarque, puisqu'il ne fait pas partie de la commission financière) aurait été accusée de ne pas avoir fait de propositions en commission financière. C'est un peu fort de tabac de reprocher de ne pas faire de propositions en commission financière, alors que dix minutes après le début du Conseil général, des charges et des revenus nouveaux sont argumentés. Cela nous paraît un peu ubuesque.

Cela dit, nous refuserons le budget, tel qu'il nous est présenté. Nous attendrons la discussion de détails pour voir s'il sera aggravé ou diminué par des économies et des compensations à l'intérieur des dicastères respectifs. Je vous remercie.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président. En préambule, le POP mentionnera qu'il se rallie totalement aux propos du Président de la commission. Son rôle est de refléter le déroulement des séances. Evidemment, le fait que des groupes annoncent un objectif, mais sans aucune proposition, fait partie d'un descriptif de l'état d'esprit dans lequel se sont déroulés les travaux. Nous soutenons parfaitement les propos du Président de la commission.

Le budget présenté par le Conseil communal s'inscrit dans la continuité des priorités d'actions fixées ces dernières années. Entretien et remise à niveau des infrastructures et des logements communaux, accueil pré- et parascolaire, développement économique et aménagement.

Malgré une situation financière très tendue, notre Ville continue à préparer son avenir et à améliorer les conditions d'existence de la population, dans les domaines qui sont de sa compétence. La poursuite des réalisations de l'accueil extrafamilial des petites chaux-de-fonnières et des petits chaux-de-fonnières répond à un vrai besoin, dans une ville où beaucoup d'entreprises durcissent l'accès au temps partiel, même pour les mères et où les salaires permettent rarement de vivre sur un seul salaire, qu'il s'agisse de celui du père ou de la mère.

Le POP salue également le choix du Conseil communal de ne pas reporter l'inflation négative de 2012 sur les salaires du personnel. Nous savons que nos salaires ne sont pas toujours les plus compétitifs, du moins pour une partie des fonctions communales et le personnel a été amené à supporter une part importante des efforts de réduction des déficits, depuis plusieurs années. Réduire les salaires n'aurait donc pas constitué un signe de reconnaissance bienvenu. Mais il ne s'agit pas non plus d'une hausse des salaires, puisque cette inflation négative sera prise en compte lorsque l'indice des prix à la consommation repartira à la hausse.

Quant à la hausse des charges du personnel, rappelons qu'elle tient également au "merveilleux" système du deuxième pilier. A propos du personnel communal, le POP relève, avec une certaine satisfaction, que plusieurs nouveaux postes ou parties de postes sont venus redonner de l'air, ou simplement des moyens nouveaux, dans les secteurs liés aux priorités du programme de législature. Ceci répond à un souhait souvent exprimé par notre parti de ne pas voir se prolonger, au-delà du raisonnable, l'effort conséquent demandé dans l'ensemble des services. Le POP restera cependant vigilant à ce que cet assouplissement de la dotation en personnel

réponde à des priorités claires et soit réparti de manière équitable entre les services.

Le POP a néanmoins bien conscience que la grande majorité de notre budget ne dépend pas de notre choix, mais nous est imposée par des lois fédérales ou cantonales et par la répartition des tâches entre les collectivités publiques cantonales. Si cette situation est bien connue, elle prend néanmoins un accent particulier cette année, en raison des réformes importantes de la fiscalité décidées par l'autorité cantonale et par la difficulté, spécialement aiguë cette année, à recevoir des chiffres définitifs et crédibles de la part de l'Etat. Je pense que beaucoup des discussions qui ont précédé mon intervention n'auraient pas eu lieu si l'Etat s'était montré un peu plus proactif, avec une plus grande acuité dans ses propres travaux de préparation budgétaire.

Trois exemples particulièrement marquants : le premier a trait à l'aide sociale que l'Etat nous incitait à budgéter à la baisse, alors que le nombre de dossiers continue à augmenter. Il est donc hautement probable que les comptes 2013 ne décolleront pas du budget prévu pour cette tâche, s'ils restent au niveau actuel. Malheureusement, le découvert à prévoir ne reflétera pas la mise en place de mesures actives de soutien aux personnes concernées, mais simplement leur augmentation, dans un contexte socio-économique paradoxal, où La Chaux-de-Fonds n'a jamais compté autant de postes de travail, mais où le nombre de personnes au chômage de longue durée reste très élevé.

Nous soutiendrons donc les amendements qui auront trait à ce poste budgétaire.

Le second point concerne le mandat de prestations pour la police, qui doit être renouvelé, mais dont le prix et le contenu ne sont toujours pas fixés à ce jour. La cantonalisation devait nous permettre des économies substantielles. Ce n'est en tous cas pas le cas en ce qui concerne les heures de palabres avec les autorités cantonales.

Troisième point : les réformes fiscales (personnes physiques et personnes morales) pour lesquelles nous avons reçu des projections pas toujours crédibles et surtout très tardives. Or, notre Commune n'a plus aucun moyen de mesurer les effets de ces réformes, dans la mesure où l'Etat gère l'ensemble de ces éléments. Ici aussi, la délégation des compétences a un prix élevé, en termes de maîtrise de notre avenir. A ce chapitre, le POP ne peut s'empêcher de relever que, si la réforme de l'imposition des entreprises semble bien se traduire par une hausse des recettes pour 2012 et 2013, cette hausse se révèle particulièrement inégale d'une commune à l'autre. Dans ce contexte, La Chaux-de-Fonds ne figure pas parmi les grands gagnants. Imaginez : Neuchâtel devrait toucher CHF 50 millions de plus que La Chaux-de-Fonds. Vous avez bien entendu: 50 millions ! Les mesures transitoires prévues doivent impérativement être renforcées pour

assurer que cette réforme ne vienne pas renforcer les déséquilibres régionaux qui minent déjà largement le développement de notre Canton. Rame-nées en francs par habitant, les recettes au titre de l'impôt des personnes morales éclairent de manière particulièrement crue la réalité des moyens dont nous disposons pour assurer notre développement et l'avenir de cette ville. Il faudra quand même bien, un jour, que la Ville profite un peu mieux de la richesse créée sur son territoire.

En attendant, le budget que nous débattons ce soir reste dans le rouge, même si ce n'est que légèrement, en regard d'autres années, et il pourrait se transformer en bénéfiques aux comptes, si l'année 2013 se déroule bien, financièrement parlant.

Ce résultat est le reflet de la réalité d'une ville qui se bat avec des moyens modestes pour assurer son développement et le bien-être de sa population et conserver un rôle de ville-centre, plutôt que de se transformer en cité dortoirs, sans déficit, mais sans envergure non plus. Nous nourrissons d'autres ambitions pour notre ville que la dernière évoquée.

Le POP acceptera donc ce budget, non sans dire qu'il en va de notre Ville, comme des gens à l'aide sociale. On peut stigmatiser leur dépendance face à la solidarité collective, mais c'est ignorer que, si nous en sommes là, c'est d'abord en raison des inégalités de la répartition des ressources qui assurent des conditions de vie descentes à un individu, comme à notre Ville. Je vous remercie de votre attention.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai bien entendu ce que nous dit le groupe socialiste sur le fait que nous n'avons pas fait de propositions en commission financière. J'aimerais vous rappeler qu'il y a un certain nombre d'années, nous faisons des propositions, des amendements, des postulats. Tout était systématiquement refusé, non seulement par les groupes, mais précisément par le Conseil communal qui ne voulait absolument pas que l'on touche une seule ligne de son budget.

Nous nous sommes peut-être ralliés à cette idée que finalement c'est le rôle du Conseil communal de choisir quelles lignes il veut modifier. Nous avons un objectif, nous voulons un budget équilibré. Mais, nous laissons le soin au Conseil communal de gérer cela. Manifestement, il n'a pas envie de le faire comme nous l'entendons. Mais, d'après ce que je peux entendre, vous semblez être ouverts. Nous allons donc profiter de la situation, faire une interruption de séance et faire des propositions. Nous réussissons peut-être à imposer au Conseil communal de nous présenter un budget équilibré.

M. Laurent Duding, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vu les propos tenus par le PLR, l'UDC et le NPL à mon égard dans

le cadre de ma fonction de Président de la commission financière, et afin de lever toute ambiguïté par rapport à la partialité de mes propos, je propose que la Chancellerie organise un tirage papier de mon intervention, à distribuer ce soir en séance. Je reste évidemment à disposition pour en discuter de vive voix à la pause. Il me semble que les propos dépassent un peu le cadre de ce qui était contenu dans mon intervention.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me permets d'intervenir en tant qu'ancien de la commission financière, non pas de la précédente législature, mais de la législature 2004/2008.

J'ai présidé cette commission et les débats ont été totalement constructifs en commission. Nous étions, pour élaborer le budget 2007, placés dans la situation où nous avons discuté d'un budget qui serait présenté. Même la droite avait dit (et nous étions d'accord avec elle) que si nous touchions une ligne de ce budget, d'un côté ou de l'autre, elle le refuserait.

Mme Morel n'a pas tout à fait raison en disant que la commission financière a toujours fonctionné comme elle fonctionne maintenant. C'est, en tous cas à l'égard des collègues, une erreur de leur faire croire que systématiquement la droite n'a jamais été écoutée. Au contraire, dans les temps difficiles, nous avons fait bloc et nous avons réussi à avoir des discussions extrêmement constructives en commission. Cette commission reste, de notre point de vue, le lieu de débats sur les postes x ou y.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous ne referons pas l'historique, mais la seule fois où le PLR (anciennement radicaux libéraux) a réussi à faire quelque chose, c'était en association avec le POP. Mais en tous cas pas avec les socialistes !

M. Pierre-Yves Blanc, Président : Le document de M. Duding ne sera pas photocopié ce soir, cela ne s'est jamais fait. Il fera partie du procès-verbal.

Mme Katia Babey, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant la dernière remarque du Président, cela n'est pas parce que cela ne s'est jamais fait que le règlement l'interdit. Les attaques étaient relativement fortes et je pense que trois photocopies de ce texte seraient judicieuses. Peut-être les gens ont-ils mal entendu ou mal compris. Nous avons relu ce texte et nous ne voyons pas où l'on trouve ces arguments.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suggère que la copie de ce texte soit distribuée aux présidents de groupes. Cela sera amplement suffisant. Ainsi, nous économiserons quelques arbres.

Une copie du texte de M. Duding est distribuée aux présidents de groupe.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous ai écoutés avec attention, tout comme mes collègues, et je me demandais ce que nous aurions entendu si nous vous avons présenté un budget plus déficitaire que celui-ci. Nous vous rappelons que le déficit proposé reste relativement modeste.

Il n'empêche qu'au nom du Conseil communal, je souhaite remercier l'ensemble des groupes pour le temps et l'attention qu'ils ont consacrés à l'examen du budget 2013, en commission, en sous-commissions ou en séances de partis.

Mon collègue Pierre-André Monnard interviendra tout à l'heure comme directeur des finances, dans la discussion générale. Et, bien sûr, chaque membre du collège tentera de répondre à l'ensemble de vos questions, lors de l'examen de détails.

Le Conseil communal tient également à remercier les membres de la commission financière, et plus particulièrement son Président et son rapporteur, pour le travail effectué. Cela a déjà été dit, y compris de la part du Conseil communal qui s'est excusé de n'avoir pas pu remettre dans les délais habituels le budget des investissements. Même si certains ajustements seront nécessaires pour que la commission financière puisse effectuer son travail dans de meilleures conditions à l'avenir, le Conseil communal tient à souligner la sérénité qui a présidé aux débats, ainsi que la qualité des échanges. Il espère que cette sérénité et cette qualité soient aussi prépondérantes, ce soir, en plenum.

Il convient de remercier également les membres des sous-commissions, et plus particulièrement les rapporteurs de chacun d'entre elles. C'est à chaque fois un travail précis, complet et assez conséquent qui est effectué et qui permet, normalement, de limiter les questions lors de l'examen de détails.

Avec un déficit prévu, finalement, de CHF 200'000.-, représentant 0.085% de la totalité des charges de cette Ville, le Conseil communal peut qualifier le budget qui vous est soumis de satisfaisant. Il s'inscrit dans la continuité des exercices prudents pratiqués ces dernières années. Si l'on considère le résultat des comptes présentés depuis 2007, et en prenant en considération le programme de soutien à l'économie et la création du fonds décidé en 2009, globalement, le résultat de notre Ville est légèrement bénéficiaire, même en prenant en compte les déficits prévus des budgets 2012 et 2013. C'est peut-être cela le plus important.

Comme le Conseil communal, vous devez avoir en tête cette appréciation globale de la situation réelle, celle qui ressort des comptes de fonctionnement, qui eux, traduisent clairement une réalité, contrairement à un budget qui se base sur des hypothèses. Nous avons encore vu ce soir à quel point ces hypothèses sont parfois fragiles ou dépendantes d'autorités de décisions qui ne sont pas celles du Conseil communal.

La fortune nette de la Ville représentait quelques CHF 24 millions au 31 décembre 2011. Elle est donc suffisante pour couvrir l'excédent de charges prévu en 2013. Globalement, les charges sous contrôle direct de l'exécutif restent bien maîtrisées, malgré les efforts nouveaux que la Ville doit consentir, notamment dans le domaine de l'accueil extrafamilial.

Concernant les recettes, en particulier celles des personnes morales, et ce malgré la profonde réforme de la loi cantonale, notre Ville continue d'être confrontée aux mêmes charges que les autres villes de ce canton, mais continue aussi d'y faire face avec des recettes significativement inférieures. J'évoquais l'évolution des charges liées à l'accueil extrafamilial, à titre d'exemple : comptes 2011/budget 2013 : c'est CHF 3.7 millions de charges supplémentaires pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Alors que, dans ce domaine, nous avons à peu près atteint l'objectif fixé en matière d'accueil préscolaire, nous ne sommes qu'un peu au-delà de 50% de l'objectif fixé en matière de parascolaire.

La Chaux-de-Fonds fait face à cette charge nouvelle, avec des recettes structurellement plus faibles. Pour mémoire, les écarts mis évidence dans le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes 2010 restent d'actualité. Cette année-là, notre Ville avait encaissé CHF 463.- par habitant, au titre de l'impôt des personnes morales, alors que la Ville du Locle bénéficiait de CHF 1'551.- et Neuchâtel de CHF 1'648.- par habitant. Or, la nouvelle répartition de cet impôt, qui est en discussion actuellement, représenterait une occasion unique de rétablir une équité nécessaire à l'équilibre de notre canton. Cette nouvelle répartition pourrait encore creuser le différentiel, par exemple avec la Ville de Neuchâtel, de plus de CHF 10 millions.

Cette question va mobiliser largement l'attention du Conseil communal et, nous l'espérons également, celle de votre autorité et celle des députés qui, in fine, devront se prononcer sur le dispositif qui leur sera soumis.

Autre préoccupation du Conseil communal : les reports de charges. La Chaux-de-Fonds doit également faire face à cette pratique devenue une plaie budgétaire, depuis plusieurs années. Très souvent, ce type de reports a, en plus, un effet antipéréquatif, puisque, pour les plus importants d'entre eux, ils se calculent au prorata du nombre d'habitants et ne tiennent aucunement compte de la capacité financière de chaque commune. Comme vous le savez également, la facture communale n'est finalement connue qu'après l'adoption du budget de l'Etat, par le Grand Conseil, au début du mois de décembre. Cet état de fait rend l'exercice budgétaire, pour les

Conseils communaux, difficile, pour ne pas dire surréaliste. Alors que l'exécutif et les services ont consacré de longues journées à l'établissement du budget, alors que des priorités ont été fixées, alors que des arbitrages ont été rendus pour des montants de quelques milliers de francs, alors que le Conseil communal s'est étonné des indications reçues en octobre de l'Etat sur le budget de l'aide sociale (il n'a d'ailleurs jamais reçu réponse à son courrier), il faut attendre le jour même de la séance de votre autorité pour avoir enfin des informations fiables sur l'impact du budget de l'Etat sur les communes. Je faisais référence à un courrier que nous avons reçu ce matin.

Cette manière de travailler n'est absolument pas satisfaisante. Certains cantons travaillent sur un calendrier différent, un calendrier qui amène le Grand Conseil à se prononcer sur le budget de l'Etat en novembre. Ainsi, un délai raisonnable permet aux communes de tenir mieux compte des impacts et de finaliser leurs budgets dans des conditions plus sérieuses.

Nous aurons l'occasion de revenir, lors de l'examen de détails, sur divers amendements proposés. Sachez simplement, à ce stade, que le Conseil communal vient lui-même avec deux amendements, après avoir analysé le courrier de l'Etat que je citais tout à l'heure.

Par contre, concernant les 32 amendements du groupe UDC, le Conseil communal s'étonne, comme d'autres groupes, sur la forme, du fait que les propositions n'aient pas été faites en sous-commissions ou en commission plénière. Contrairement à ce qui a parfois été dit, je peux vous assurer (et je peux même prendre M. Schafroth à témoin, puisqu'il a longtemps été membre de la sous-commission de mon dicastère) nous avons régulièrement apporté des modifications au budget et au budget d'investissements, en particulier dans les crédits spéciaux, lors de nos séances de sous-commission. C'est une pratique, en tous cas, habituelle.

Sur le fond, cas échéant, le Conseil communal vous donnera, pour chaque amendement, les arguments qui plaident en faveur du budget qui vous est présenté. C'est dire qu'il refusera les 32 amendements.

Comme vous le savez, un budget ou un crédit d'investissements est une autorisation de dépenser. Le Conseil communal gardera en tête cette réalité, tout au long de l'exercice 2013, comme il l'a fait par le passé.

Cependant, et compte tenu du contexte financier global et d'une évolution économique qui reste peu lisible, il sera encore plus attentif qu'à l'accoutumée à l'évolution des charges et des recettes de la Ville, de manière à pouvoir, cas échéant, prendre rapidement les mesures qui s'imposeraient, afin d'éviter une dérive au niveau des comptes. Ce budget 2013 est sa feuille de route, mais il conviendra de garder un œil très attentif sur l'horizon.

Pour conclure, et nous espérons que vous l'aurez compris, le Conseil communal se veut à la fois optimiste et prudent. Il vous présente un budget

qui s'inscrit en cohérence avec les exercices précédents. Il s'inscrit dans la continuité du programme de législature 2008/2012 et fera le lien avec le programme de législature qui vous sera soumis au printemps prochain. Cette politique, à la fois volontariste et prudente, a permis à cette Ville de mettre à son crédit des avancées significatives dans certains secteurs, d'étudier puis de réaliser des projets ambitieux, de poursuivre l'indispensable rattrapage dans l'entretien de nos infrastructures, de préserver globalement la qualité des prestations que nous devons garantir aux habitants et, tout ceci, en pouvant présenter des comptes qui sont équilibrés dans la durée.

J'espère, au nom du Conseil communal qu'en fin de soirée une large majorité, voire l'ensemble des membres de votre Conseil, auront pu approuver le budget tel qu'il vous est présenté. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, un grand merci pour votre étude attentive du budget et merci aussi à l'ensemble des acteurs que mon président a déjà remercié.

Tout d'abord, permettez-moi, au nom du Conseil communal, de mentionner qu'il défendra le budget tel qu'il est publié, les chiffres étant connus et confirmés au moment de son élaboration. Nous vous proposerons quelques modifications, suite aux chiffres communiqués ce jour par le Canton.

Le Conseil communal juge inacceptable la position de l'Etat qui communique des chiffres que sciemment, il sait erronés. Mais, nous reviendrons en détail sur notre position, dans la réponse aux amendements qui vous seront proposés.

Avec un excédent de charges de CHF 1.2 millions, corrigés à CHF 200'000.-, respectivement des investissements de plus de CHF 44 millions, le budget défendu présente des chiffres sensiblement comparables à ceux du budget 2012. C'est donc avec des chiffres connus au moment de l'élaboration du budget et corrigé, que nous défendrons aujourd'hui un budget de continuité. Mais, qui dit continuité ne dit pas forcément facilité.

Le Conseil communal se dit satisfait des chiffres qui vous sont présentés, même si, une fois encore, il regrette l'attitude des autorités cantonales, qui font fi de nos problématiques. Si les résultats de fonctionnement nous permettent de ne pas entamer trop durablement notre fortune, il faut veiller à une grande maîtrise de nos charges, principalement celles provenant d'un report de charges pérennes de l'Etat.

Si, à ce jour, nous arrivons à maintenir l'équilibre, il faudra être extrêmement attentif à l'avenir. D'autres communes, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, ont déjà publiquement annoncé leur intention d'augmenter la charge fiscale pour 2013. Il ne faut pas oublier que cet équilibre est le fruit d'un important travail d'équipe, une équipe dont vous êtes un élément important et dont l'objectif est le bien de nos citoyens et citoyennes.

Certains nous diront que ce résultat n'est pas acceptable, dans la mesure où il n'est pas positif ou, pour le moins, pas équilibré. Nous leur répondrons que le Conseil communal met tout en œuvre pour atteindre cet objectif, mais nous rappelons également la fameuse règle qui veut que 80% des résultats soient le fruit de 20% des efforts, alors que 20% des résultats sont le fruit de 80% des efforts.

Le Conseil communal est conscient d'être dans cette deuxième zone et il fait tout pour améliorer la situation du compte de fonctionnement, principalement en ce qui concerne les charges et les produits dont il a la maîtrise.

Vous constaterez également, sur le plan des investissements, que le Conseil communal, toujours dans un principe de continuité, souhaite, non seulement poursuivre sa politique de renouvellement des infrastructures communales, mais aussi lancer de nouveaux projets porteurs pour la ville et fédérateurs pour sa population. C'est dans cet esprit que nous avons travaillé le budget des investissements 2013, avec un montant de plus de CHF 44 millions, dont le Conseil communal est conscient de l'importance, mais qui manifeste, une fois encore, sa volonté d'aller fermement de l'avant, pour le bien de notre collectivité.

Il faut souligner que ce montant est composé d'investissements, à hauteur de CHF 31 millions, financés par l'impôt, alors que les autres investissements sont financés soit par des taxes, soit par les revenus attendus des biens.

Mentionnons encore que le Conseil communal est très attaché à la notion de retours sur investissements, retours qui ne sont pas forcément financiers.

Bien que nous ayons largement insisté sur la notion de continuité du budget présenté, il faut bien remarquer que, dans le détail, ce budget montre des différences par rapport à ce que nous avons présenté en 2012, par exemple. La situation économique tant internationale que nationale et locale ne nous incite pas à un optimisme démesuré. Nous avons toutefois appris, ce jour, des nouvelles réjouissantes concernant une entreprise de la place. Force est de constater qu'après un début d'année 2012, que nous pouvons qualifier de bon, notre économie locale ressent aujourd'hui les effets de la crise internationale et particulièrement ceux d'un franc fort ou d'un euro faible, c'est selon.

Comme les entreprises locales, la vision que peut avoir le Conseil communal n'est pas une vision à long terme, mais bien une vision à très très court terme. Les notions de créativité, d'inventivité et de réactivité sont donc extrêmement importantes pour maintenir l'équilibre fragile de nos comptes.

L'évolution des revenus de toutes collectivités dépend évidemment des revenus fiscaux. La répartition des revenus entre les personnes physiques et les personnes morales est relativement favorable, compte tenu de l'importance des revenus des personnes physiques pour notre collectivité, et favorise ainsi une certaine stabilité face à la volatilité que représentent les revenus sur les personnes morales. Toutefois, le pourcentage des revenus des personnes morales nous semble encore un peu faible et nous devons mettre en place des conditions cadres qui nous permettront de les augmenter, en augmentant par exemple le nombre d'entreprises siégeant dans notre commune.

Rappelons qu'un important travail est en cours, au niveau cantonal, pour la mise en place d'une nouvelle répartition des revenus des impôts sur les personnes morales. Dès 2014, soit après la phase transitoire que nous vivons actuellement, le Conseil communal attend une répartition équitable de cet impôt qui serait, à notre sens, fédératrice pour l'ensemble des régions du canton. Nous nous réjouissons de constater les effets positifs, pérennes, à ce stade, de la nouvelle loi fiscale sur les personnes morales.

La nouvelle loi fiscale sur les personnes physiques aura, quant à elle, et selon nos calculs, un impact négatif de l'ordre de CHF 2 millions sur nos revenus. Relevons que cela représente grosso modo 2 points d'impôts.

Nous constatons une diminution des autres revenus, en grande partie liée au remboursement, en 2013, d'un montant de CHF 15 millions sur le prêt que nous avons octroyé à la société VITEOS SA.

Concernant l'évolution des charges, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

La masse salariale représente près de la moitié de nos dépenses et doit donc faire l'objet d'une attention particulière du Conseil communal, qui se doit de contenir, autant que faire se peut, une augmentation en la matière. Nous relevons également la volonté du Conseil communal de libérer quelques postes de travail, ce qui nous permet de garantir les meilleures efficacités vis-à-vis de la population. Cette remarque est aussi valable pour le poste biens-services et marchandises, principalement pour les charges dont nous avons la maîtrise. Rappelons que cette fin d'année 2012 doit voir l'aboutissement de la renégociation des contrats qui nous lient au canton, concernant la police neuchâteloise et le Service informatique. Vous avez parlé tout à l'heure d'une diminution non prévue du contrat de police. Je vous rappelle qu'il y a une diminution de près de 30% sur les frais de police.

Concernant le niveau des charges liées à l'intérêt de la dette, nous pouvons constater une certaine stabilité, malgré un effort d'investissements important. Cette stabilité est liée au taux d'intérêts favorable sur le marché des capitaux. Compte tenu de ce marché, le Conseil communal considère également qu'il peut se permettre d'augmenter raisonnablement son endettement, afin de compenser un déficit certain d'entretien des infrastructures. Les taux actuels nous permettent de garantir, pour le moment, un taux inférieur à 3%.

Jusqu'ici, nous avons parlé des charges, dont le Conseil communal a la maîtrise. Il faut venir à celles dont la maîtrise est le fait d'une autre autorité et nous pensons en particulier à l'autorité cantonale. Le Conseil d'Etat avait prévu, en 2013, une nouvelle contribution de solidarité des communes de CHF 9.6 millions, dont près de CHF 1.6 millions à charge de notre collectivité. Le Grand Conseil, dans sa sagesse, a accepté un amendement au budget retirant cette contribution. Le Conseil communal se réjouit de cette position face à une contribution qu'il a toujours contestée par le passé.

Le Conseil communal est, par contre, excédé par la volonté du Conseil d'Etat de ne pas respecter le principe de *fair and true value* et, ce faisant, de nous communiquer des chiffres erronés. Il regrette également la position du Conseil d'Etat qui, dans la réponse qu'il a faite aux députés, laissait entendre qu'il en était de même pour les comptes et budgets de notre Commune. C'est-à-dire que nous ne respectons pas *fair and true value*. Nous réfutons ici, haut et fort, cette affirmation qui n'est pas sans jeter le discrédit sur notre travail et sur votre travail.

Par ailleurs, nous rappelons qu'avant les modifications acceptées par amendement, l'autorité cantonale nous avait déjà imposé une participation complémentaire pérenne de CHF 1.4 millions, concernant les aides sociales aux requérants d'asile et aux réfugiés, dans le cadre du financement ordinaire à l'aide matérielle. Nous attendons (et nous le redirons dans le cadre de la défense des amendements) que le Canton prenne les mesures nécessaires pour contenir l'augmentation des charges d'aide sociale.

Malgré l'augmentation importante des investissements, nous constatons une stabilité, voire une diminution des montants des amortissements. Ceci peut paraître paradoxal, mais provient du fait que nous avons revu certains taux d'amortissement, dans le cadre de la procédure de la mise en place de MCH2. Ces révisions sont faites dans le cadre d'instructions de l'autorité cantonale.

Nous constatons que la fortune actuelle de notre collectivité est suffisante pour nous permettre d'absorber la perte de nos comptes de fonctionnement concernant le budget 2013. Mais il faudra, à l'avenir, être prudent, faute de voir notre fortune diminuer et, ainsi, nous contraindre à des me-

sures d'économies importantes, imposées par les règles légales en la matière.

En conclusion, le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir des finances saines et équilibrées pour notre Ville. Il réaffirme également sa volonté de procéder à des amortissements, certes importants, mais nécessaires, afin de mettre à disposition de nos concitoyens et concitoyennes, des infrastructures de premier ordre.

Compte tenu de l'instabilité économique mondiale, nous avons voulu présenter une gestion prudente de l'exercice à venir, dans le cadre de la fiscalité des personnes morales. L'évolution favorable des revenus, principalement fiscaux, nous permet de réaliser les tâches nouvelles que nous nous étions assignées, dans les domaines pré et parascolaire principalement. C'est donc un budget de continuité que le Conseil communal défend ce soir, par rapport au budget de l'année 2012 qui était le meilleur de ces dix dernières années. Merci de votre attention.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal se dit satisfait du déficit de CHF 200'000.- et s'étonne des propos de certains groupes. Néanmoins, j'aimerais rappeler que nos positions ont été discutées ces derniers jours et que nous n'avions pas connaissance des informations que vous nous avez délivrées en début de soirée. Dès lors, 1 à 1, balle au centre, on reprend le jeu !

Le Conseil communal estime que sa fortune de CHF 24 millions peut supporter le déficit 2013. Nous jugeons ces propos irresponsables car, s'il faut s'appuyer sur la fortune de la ville pour boucler son budget et se permettre des déficits, un jour, tôt ou tard, le coffre sera vide. C'est peut-être ce jour-là que nous serions contents de le voir avec encore quelques francs.

J'aimerais revenir sur les propos tenus par la représentante du POP. Elle nous a fait part de la déflation de 0.3% qui n'a pas été retenue pour la diminution des salaires de la fonction publique. Tout le monde s'en dit satisfait. Néanmoins, je vous rappelle qu'en 2009, la déflation était de 0.8% et qu'il n'y avait pas eu de retenues salariales. A ce jour, sur ces 0.8%, il reste un delta de 0.3%, ce qui prouve que nous vivons une année 2013 avec une charge salariale profitable aux employés communaux de 0.6%. Souhaiteriez-vous réellement que nous suivions le taux chaque année ?

Nous avons bien entendu que nous souhaitons que la Ville de La Chaux-de-Fonds puisse profiter de ses richesses sur son territoire. Dès lors, nous osons penser qu'à futur, ce même groupe ne soutiendra plus d'éventuels votes en vue de taxer les grands revenus.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant le refus éventuel du budget, nous sommes tous d'accord que le refus était basé sur le déficit de CHF 1.2 millions. Le Conseil communal attendra la prise de position définitive des groupes.

Nous constatons que la fortune actuelle de notre collectivité est suffisante pour nous permettre d'absorber la perte de nos comptes de fonctionnement, concernant le budget 2013. C'est un élément factuel, que l'on parle de CHF 1.2 millions ou de CHF 200'000.-. Mais, il faudra, à l'avenir, être extrêmement prudent car nos nouvelles charges sont pérennes, faute de quoi, notre fortune sera diminuée et, ainsi, nous nous verrons contraints à des mesures d'économies imposées par les règles légales en la matière.

Effectivement, la modeste perte peut être prise en charge par la fortune de la collectivité, mais attention maintenant au fait que certaines charges pérennes viennent imputer notre budget. Il faudra être extrêmement attentif pour ne pas créer des pertes qui nous amèneront, en peu d'années, à une fortune égale à zéro. J'espère que vous avez compris mon intervention dans ce sens.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai bien compris les interventions du Conseil communal. Ce dernier semble tout à fait conscient qu'à l'avenir, il faudra être prudent. Nous aurions souhaité qu'il soit prudent déjà maintenant, voire même par le passé. Ce qui est fait est fait. Mais au moins, qu'il soit prudent déjà cette année.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je donne aussi très volontiers acte à M. Schafroth et à tous les intervenants qui se sont exprimés ce soir, que vous aviez préparé vos interventions en fonction du budget tel que présenté. Vous ne pouviez pas savoir et nous ne pouvions d'ailleurs pas savoir non plus. Donnez-nous aussi acte de cette bonne foi.

Concernant la notion de fortune, je ne suis pas sûr que cela soit clair dans l'esprit de tout le monde. De fait, le dispositif qui amène cette contrainte aux communes qui ne peuvent prévoir un déficit dans leur budget qu'à partir du moment où elles ont une fortune pour le couvrir, est plus contraignant que le frein aux dépenses et à l'endettement cantonal. Le Canton peut continuer d'afficher un déficit, mais pour le financer, il doit emprunter. Une commune qui veut afficher un déficit doit pouvoir le couvrir par sa fortune. Je suis d'autant plus sensible à cela en tant que nouveau doyen du Conseil communal (je suis entré en fonction au 1^{er} janvier 2006). Je pense que certains d'entre vous se souviennent de ce qui s'est passé au printemps 2006. Le budget de la Ville, tel que présenté, avait été refusé par

l'Etat, en application de la loi sur les communes qui interdit à celles-ci de prévoir un déficit si elles n'ont pas la fortune pour le couvrir. Cet épisode a laissé des traces marquantes pour les membres de l'exécutif.

L'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 1.

PAUSE

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Avant de passer à l'examen de détail, nous aimerions solliciter une suspension de séance. Le Conseil communal présente une nouvelle situation budgétaire. Il semblerait que le trou à combler ne dépasserait pas CHF 200'000.-. De notre côté, nous avons soumis quelques amendements. Il serait, je pense, préjudiciable à l'ensemble de notre autorité, ainsi qu'à notre Ville, si toute la droite refusait encore le budget. Comme le représentant du groupe socialiste a exprimé combien sa formation était capable de s'ouvrir aux propositions des autres, nous trouverions judicieux de s'accorder à gommer ce tout petit déficit budgétaire qui resterait. L'effort ne semble pas surhumain. Nous pourrions alors contrôler, durant cette suspension de séance, la pertinence de nos propositions, retirer éventuellement celles qui peuvent heurter la sensibilité de nos collègues, notamment de gauche et défendre encore celles qui nous permettraient d'atteindre cet objectif commun.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons quand même fait une petite suspension de séance durant la pause. Je crois que je peux être le porte-parole de tous les groupes qui accepteraient le budget amendé. Je crois que le Conseil communal était déjà en train d'y réfléchir. S'il nous propose concrètement un amendement de CHF 200'000.-, nous n'aurions pas besoin de suspension de séance.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La position du Conseil communal ne pourra être connue que quand le Conseil communal aura pu se concerter, lors d'une suspension de séance.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si la représentante du PLR se satisfait de CHF 200'000.- de déficit, le groupe UDC ne pourra l'accepter.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous attendons un amendement de CHF 200'000.-. Nous voulons un résultat de CHF 0.-.

SUSPENSION DE SEANCE

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Après en avoir débattu et au risque de soulever quelques déceptions, le Conseil communal reste finalement sur la position qui est la sienne. Il a considéré comme cohérent de prendre en compte les toutes dernières décisions votées par le Grand Conseil, en proposant deux amendements. Ceux-ci nous amènent à vous soumettre un budget déficitaire d'un peu plus de CHF 200'000.-.

Le Conseil communal aimerait rappeler que, comme d'habitude, l'exercice budgétaire a été l'objet d'un long travail commencé au mois de mai. Il y a eu des échanges dans les dicastères, entre les chefs de services et le chef de dicastère, une séance avec le chef des finances et le directeur des finances, deux journées au vert, des allers-retours entre le Conseil communal et les services. En toute fin d'exercice, le Conseil communal a encore décidé d'un certain nombre d'économies. Nous avons passé un gros après-midi à trouver encore des montants pour réduire le déficit au maximum. C'est vous dire que le premier montant qui vous avait été proposé ne sort pas tout à fait d'un chapeau... Les deux corrections proposées sont uniquement les conséquences du budget de l'Etat. Le Conseil communal se refuse, aujourd'hui, à reprendre un examen de détails pour trouver CHF 5'000.- par ci, CHF 8'000.- par là. Il a déjà fait cet exercice.

En conséquence, le Conseil communal se limitera à défendre les amendements qu'il a déposés. Il combattra, comme déjà indiqué, les autres amendements proposés.

Le Conseil communal estime ainsi qu'il prend ses responsabilités vis-à-vis du Conseil général, de la commission et des sous-commissions, des services et ses chefs de services.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC est atterré par la prise de position du Conseil communal, que, contrairement à ce qu'il veut bien dire, nous jugeons irresponsable.

Toutefois, nous estimons que le dialogue n'est peut-être pas encore totalement rompu. Nous voudrions proposer que vous conviiez le Conseil communal à recevoir, dans son petit cabinet privé, les chefs de groupes pour une discussion en tête-à-tête, afin de trouver une solution.

Vous m'excuserez, mais CHF 200'000.-, ce n'est pas grand-chose.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pense qu'il y a un certain nombre de formes à respecter dans le dialogue qui existe entre nos autorités. Ce que suggère M. Chantraine n'est nullement prévu dans les formes.

Le Conseil communal tient à rappeler que la commission financière a travaillé, ainsi que les sous-commissions. Moi, tout comme mes collègues, avons passé une journée complète avec les trois sous-commissaires, à épilucher tout le budget du dicastère, à répondre à toutes les questions. Il est régulièrement arrivé, dans ces situations, que le budget soit modifié, suite à une discussion en sous-commission.

Pour le Conseil communal, ce travail a été fait et il n'y a pas de raison de le recommencer ce soir.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais rappeler au Président du Conseil communal que la discussion en sous-commission s'est faite avant même que nous recevions le budget. C'est un peu facile de dire cela maintenant !

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste salue et soutient la position du Conseil communal. Il s'oppose à la discussion en cabinet.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne crois pas que votre législatif peut considérer qu'il a, en face de lui, un exécutif qui ne l'écoute pas et ne partage pas avec lui ses préoccupations. Je peux vous dire que, dans les contacts que nous avons avec les membres de l'exécutif d'autres villes, de ce canton et d'autres d'ailleurs, la plupart du temps, nos collègues sont assez surpris du niveau de détails auxquels s'intéresse le Conseil général. Ceci ne nous choque pas car nous avons l'habitude de travailler ainsi avec vous.

Ce n'est pas une attitude de posture que prend le Conseil communal. J'ai parlé de cohérence, de logique, du rapport du Conseil communal vis-à-vis du Conseil général.

M. Chantraine me retourne l'argument "*CHF 200'000.-, c'est un déficit modeste*". Oui, cela dit, il faut quand même aller chercher CHF 200'000.- dans le détail du budget. Or, le Conseil communal s'est livré à cet exercice pour des montants quelquefois inférieur à CHF 1'000.-

Oui, c'est un déficit modeste. Mais (et je parle peut-être plus en mon nom personnel qu'au nom du Conseil communal) je trouve aussi que le fait

de s'arc-bouter sur l'objectif de vouloir absolument arriver à CHF 0.-, c'est aussi une attitude relativement fermée.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, ceux qui ont quelques années de pratique derrière eux, ont peut-être en tête ce que cette Ville a traversé dans les années 2004/2006. Faites la comparaison avec les budgets présentés, à l'époque, par le Conseil communal, par rapport à la situation que vivait cette ville. Qui peut prétendre que, sur un budget de CHF 220 millions, d'une Ville comme celle de La Chaux-de-Fonds, un déficit de CHF 200'000.- est autre qu'extrêmement proche de l'équilibre, si ce n'est à l'équilibre ?

Vouloir enfermer le débat avec le zéro absolu est aussi une façon de fermer l'échange possible avec le Conseil communal.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout en comprenant bien ce que notre Président du Conseil communal vient de nous dire, on pourrait aussi argumenter que l'on est tellement près de l'équilibre, que cela nous permettrait probablement d'arriver effectivement à un consensus gauche/droite qui serait, ma foi, une encore plus belle preuve d'unité. C'est pourquoi j'approuve, moi aussi, la proposition de M. Chantraine de nous retrouver entre le Conseil communal et les chefs de groupes. Après, on verra... Donnons donc une chance à cette possibilité de vivre.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pense que le fait de vouloir atteindre le zéro est aussi une certaine ouverture. Nous voulons donner une autre image de notre ville. Je pense que vous pouvez aussi partager ce point de vue.

Quand vous dites que l'on n'a pas à décider de discuter avec vous, pour nous, c'était plutôt une forme d'ouverture. Nous aurions pu décider de réunir les présidents de groupes, sans le Conseil communal, de trouver un amendement qui nous convienne et de vous l'imposer. Nous ne l'avons pas fait et nous vous proposons de discuter. Mais, là, vous n'êtes plus d'accord. Vous voulez rester sur vos positions et ne pas négocier avec nous. Je pense que ce n'est pas une bonne idée de fonctionner de cette manière. Vous auriez tout intérêt à participer à la discussion plutôt que de vous voir imposer un amendement.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Monsieur le Président du Conseil communal nous a décrit la démarche du budget, qui est une démarche longue, des fois pour des sommes de moins de CHF 1'000.-. Je crois que tout le monde est conscient du travail que cela représente. Mais, un budget est un budget. Ce

sont les comptes qui sont importants. Et, ces dernières années, les comptes sont meilleurs que les budgets.

Donc, le Conseil communal peut quand même admettre que l'on peut faire mieux que le budget. Les budgets ne sont qu'une estimation. Si les résultats avaient été moins bons de plusieurs millions, ces dix dernières années, nous pourrions entendre ce discours. La réalité, c'est que, depuis quelques années, nous sommes meilleurs aux comptes qu'au budget. Nous sommes donc un peu conservateurs au budget. Ce n'est pas juste une illusion pour arriver à zéro. Mais, de bonne foi, en observant les exercices passés, nous savons que l'on peut y arriver.

Je trouve que c'est effectivement un signe d'ouverture que de vouloir rencontrer le Conseil communal. Il n'est pas interdit de discuter. Je comprends la démarche longue et compliquée du budget, mais je déplore cette fermeture par rapport au fait de présenter un budget à zéro.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout à l'heure, le Président du Conseil communal nous a demandé, sous la forme d'une boutade, quelle aurait été l'attitude du Conseil, si le déficit budgétaire avait été présenté avec une aggravation par rapport à ces CHF 1.2 millions ou ces CHF 200'000.-. J'ignore la réponse que nous aurions donnée car ce n'était pas quelque chose d'imaginable pour nous. Toujours est-il que, si le budget présenté après la suspension de séance avait été bénéficiaire, nous aurions pu, une fois n'est pas coutume, l'en féliciter.

Le refus du Conseil communal de chercher CHF 200'000.- d'économies nous fait vous répondre que nous vous considérons comme frileux. Le terme est faible car cela ne prend pas en compte l'absence de sens politique qui est celui du Conseil communal. La presse aurait titré, si nous avions accepté rapidement un budget équilibré, que la Ville de La Chaux-de-Fonds présentait, pour 2013, un budget équilibré. Et ça, simplement cette publicité, valait bien plus que CHF 200'000.-.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si nous faisons encore une suspension de séance, ce serait renier tout le travail fait par la commission financière. Cela équivaudrait, à mon avis, à jeter un dé, tirer au sort et prendre ce qui sort. Merci.

Mme Katia Babey, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous comprenons bien que CHF 200'000.- semblent être peu. Nous pourrions le trouver relativement facilement, mais pas ce soir, dans le cabinet privé du Conseil communal (dont je n'ai jamais entendu parler). Pas sur un coup de dé, comme l'a très bien dit la représentante des Verts. Les arbitrages ont eu lieu, les commissions se sont retrouvées, la commission a

siégé. Nous nous retrouvons ce soir avec un budget avec CHF 200'000.- de déficit. Soit, cela n'est pas parfait, mais c'est déjà mieux que ce soir à 17h00.

Je trouve, personnellement, que le budget n'est pas un exercice publicitaire pour la presse. Cette remarque ne me semble pas cohérente. L'exercice budgétaire est un arbitrage entre tous les services qui ont travaillé d'arrache-pied. De vouloir, en 10 ou 15 minutes, dire que nous pouvons trouver facilement CHF 200'000.- revient à dire que le travail n'a pas été correctement fait jusqu'à maintenant, ce que le Parti socialiste n'accepte pas !

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal préfère se faire accuser d'excès de prudence et être en position de pouvoir vous présenter des comptes plus favorables que l'exercice budgétaire. On peut mesurer la prudence, mais également le risque. Nous le faisons dans chaque budget. Il y a toujours des prises de risques car il y a certaines inconnues. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en parler avec la commission financière, quand le Conseil communal s'est clairement étonné des montants indiqués par l'Etat pour les charges d'aide sociale. Nous avons clairement dit qu'il y avait une prise de risques car les montants indiqués par l'Etat ne nous paraissaient pas extrêmement cohérents.

Le Conseil communal, ces dernières années, a effectivement toujours pris le parti de présenter des budgets prudents. J'ai aussi parlé d'une certaine forme d'optimisme. Le Conseil communal continue de considérer que ce n'est pas une façon de mal gérer une collectivité publique que de présenter des budgets plutôt prudents, de façon à essayer assez systématiquement de pouvoir présenter des résultats équilibrés, voire bénéficiaires.

Le Conseil communal ne refuse pas de dialoguer avec le Conseil général. Il ne cesse de dialoguer avec lui, en plenum ici, mais aussi dans de multiples commissions. Mais certaines formes doivent être respectées pour que le fonctionnement des autorités se passe de façon harmonieuse, correcte et respectueuse. C'est d'ailleurs le cas ce soir.

Le Conseil communal prend la responsabilité qui est la sienne quand il défend le budget, sur lequel il a longuement travaillé. Il garde cette cohérence en disant qu'il a fait son travail et vous présente ce budget, avec les deux derniers amendements proposés. Mais, le Conseil général est maître. S'il décide d'amender le budget, c'est de sa responsabilité. C'est simplement le jeu normal de la démocratie. Le Conseil communal a fait son boulot et respecte les engagements pris devant vous. C'est ensuite de votre responsabilité d'accepter ou non, tout comme pour chacun des rapports qui vous sont présentés. Il faut simplement laisser le travail normal de l'autorité

parlementaire, de l'autorité exécutive, se faire dans le cadre prévu à cet effet.

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je m'exprime à titre strictement personnel. Il y a ici deux logiques qui ont une cohérence et sont estimables. Il y a la logique politique de ceux qui veulent refuser le bricolage. Les 32 amendements de l'UDC étaient du bricolage : on prend par ci, par là. C'est inadmissible, on ne peut pas fonctionner de cette manière. Sur ce plan, la position du Conseil communal de défendre son budget, sans bricoler, est juste.

Mais, il y a aussi la position de ceux qui veulent donner un signe comme une image politique. Il est vrai que CHF 200'000.- ne sont apparemment pas difficiles à trouver. On peut aussi comprendre cette logique par rapport au signe que l'on donne à la population.

Si je prends le poste *400'1100 Impôts sur le revenu* : le budget est de CHF 65'700'000.-. Les comptes 2011 étaient de CHF 65'922'000.- et le budget 2012 était de CHF 65'800'000.-. Merci.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans le cadre des personnes physiques, il y a une diminution de CHF 2'000'000.- liée à la nouvelle loi sur les personnes physiques.

M. Marc Schafroth, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je regrette, à titre personnel, la situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant. La position du Conseil communal est compréhensible et la proposition qui lui a été faite par certains groupes du législatif est importante. Il n'en coûte rien, au Conseil communal de se retrouver, le temps qu'il lui faudra, avec les présidents de groupes. Je pense qu'il faut que les choses soient claires pour tout le monde, il ne faut pas croire (et c'est un peu l'impression que le Conseil communal donne en ce moment) que les chefs de groupes vont tenter de lui enfiler tout et n'importe quoi. Ce n'est qu'une histoire de discuter et de montrer que législatif et exécutif peuvent arriver à trouver (ou à ne pas trouver) la solution, mais au moins de tenter cela. Nous ne sommes pas loin du but et je trouve sincèrement dommage la position du Conseil communal qui bloque cette discussion.

Nous avons eu deux suspensions de séance... une de plus ne va pas nous estropier. Mais honnêtement, je pense qu'il faut que le Conseil communal entende ce que le législatif souhaite lui expliquer, qu'il explique aux présidents de groupes ce qu'il a à expliquer et que nous puissions ensuite démarrer le débat sur le budget, postes par postes, pour en arriver au vote final. Je pense que ce serait une attitude responsable qui démontrerait clairement qu'il y a encore une possibilité de discuter.

M. Yves Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR a dit, en début de séance, qu'il n'allait pas du tout accepter le budget car il présentait CHF 1.2 millions de perte. Ensuite, nous avons eu la bonne nouvelle de CHF 200'000.-. Si nous revenons, ici, sur le sujet, c'est bien que nous montrons notre ouverture. L'image que nous donnons à l'extérieur n'est pas très bonne, dans la ville. Nous ne voulons pas faire un budget marketing, mais je pense que si nous montrons un déficit de CHF 200'000.-, les gens diront "*De nouveau des frileux qui n'ont pas réussi à avoir le courage d'arriver à CHF 0.-*".

Tant les commissions que les responsables des départements et les fonctionnaires ont bien travaillé.

Les pages 142 et 143 démontrent 4 points. Les charges que nous versons, dans les communes et les cantons, ont diminué, alors que les produits que nous recevons des communes et des cantons ont augmenté de CHF 3 millions (encore plus maintenant avec ce que vous avez dit). C'est très bien. Les impôts que nous recevons ont augmenté de CHF 900'000.-. On voit que les réformes ont porté leurs fruits. Le Conseiller communal a annoncé moins CHF 2 millions, etc... c'est très positif. Par contre, les intérêts passifs sont stables depuis trois ans : CHF 11 millions par année. On nous a dit que les intérêts baissent, par contre les revenus diminuent de 50%. On voit au 42, que l'on passe de CHF 1.8 millions à CHF 1.2 millions. Au budget 2013, on passe à CHF 700'000.-. Là, ce ne sont pas des gens qui ont dû travailler sur CHF 1'000.- ou CHF 2'000.-. C'est le Conseil communal qui, globalement, a fait une estimation. C'est donc très prudent et je vous en félicite. Mais entre CHF 1.2 millions et CHF 700'000.-, il y a encore de quoi jouer pour arriver à CHF 0.-.

Les pertes et amendements sur créances : Nous perdons, chaque année CHF 3.7 millions. Là aussi, je pense qu'une fois, dans un budget, nous devrions avoir des propositions claires du Conseil d'Etat, pour essayer de diminuer ce genre de choses. Passer à la caisse comme cela... On met CHF 3.7 millions par *pertes & profits* ? Je pense que sur ces deux postes, qui n'ont pas été traité par les services, nous arriverions à trouver ces CHF 210'000.- pour arriver à CHF 0.-. Vous devriez y réfléchir durant la suspension de séance avec les chefs de groupes.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai entendu, dans la bouche de certains intervenants, que tous les groupes souhaitaient arriver à ce résultat, par le biais d'un amendement. Moi, je n'ai pas entendu que tous les groupes le souhaitaient.

Si, effectivement, tous les groupes le souhaitent, il faut qu'un amendement interpartis soit déposé et signé. Dans ce cas, le Conseil communal exécutera ce qui lui est demandé.

Il faut maintenant cesser là ce débat. Si tous les groupes le souhaitent, nous ferons une suspension de séance. Le Conseil général prend ses responsabilités, le Conseil communal aura pris les siennes. Je ne vois rien que de très normal dans cette façon de fonctionner. Et, si tous les groupes ne le souhaitent pas, le travail autour du budget, par l'examen de détail se déroulera comme à l'habitude.

SUSPENSION DE SEANCE

Mme Katia Babey, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au vu du temps qui nous était imparti, la discussion a été très rapide. Il n'y aura absolument aucune unanimité, de la part de notre groupe. Nous n'aimons pas ces décisions prises autour d'une table, dans la précipitation. Nous ne pouvons pas décider cela en deux coups de cuillère à pot. Il y aura donc liberté de vote.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre position sera la même que celle du PS.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président. Pour le POP, la question n'est absolument pas une question de principe. Il est clair que, si la commission financière avait eu le budget tel que nous l'avons aujourd'hui, la discussion aurait eu lieu en commission financière. Le POP ne combattra pas ces amendements. Il les soutiendra, sans conviction.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'adresse une question au groupe UDC : Comment allons-nous travailler ? Les 32 amendements UDC sont-ils retirés au profit des deux amendements déposés en commun par l'ensemble des groupes de droite ? Il est important de le savoir avant de commencer l'examen de détail.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je sais que la chose n'est pas forcément habituelle, mais il aurait été assez agréable, au groupe UDC, de connaître la position du Conseil communal concernant l'amendement présenté maintenant. Y a-t-il un refus catégorique d'entrer en matière, y a-t-il une ouverture possible ?

Ensuite, le groupe UDC pourra donner son avis sur ses propres amendements.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La position du Conseil communal est claire. Le Conseil général prend ses responsabilités. S'il amende le budget, le Conseil communal, bien sûr, exécutera. Mais, pour sa part, il ne vous engagera pas à accepter ces amendements. Ainsi, encore une fois, chaque autorité aura joué le rôle qu'elle a à jouer.

Pour la clarté des débats, j'insiste, il est important de savoir s'il on traite les deux amendements du Conseil communal et les deux amendements qui recueillent un soutien qui paraît plus large que seulement les groupes de droite ou s'il on doit traiter les 32 amendements déposés par l'UDC.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'UDC retire ses 32 amendements.

Voir l'ensemble des amendements au début du présent procès-verbal.

Examen de détails

100 Conseil général

Interpellation

Convocation des commissions

Nous, membres du Conseil général, faisons partie de plusieurs commissions et nous tenons certainement tous à participer de manière régulière à celles-ci.

Nous demandons donc aux Conseillers communaux de, si possible, se concerter au moment de fixer les dates, afin que plusieurs commissions ne se chevauchent pas.

Monique Gagnebin, Katia Babey

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En tant que Conseillers généraux, nous sommes évidemment engagés dans diverses commissions où notre présence est essentielle au bon fonctionnement de nos institutions.

Nous demandons donc, dans la mesure du possible, que les chefs de dicastère se consultent au moment de fixer les dates de leurs commissions, afin qu'elles ne se chevauchent pas. Je vous remercie.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président. Nous avons investit de grosses sommes pour améliorer la qualité de l'eau. Nous souhaitons vivement remplacer les bouteilles bleues par des carafes d'eau de l'Areuse.

122 Service économique

Mme Valérie Camarda, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'avant projet présenté par la marque horlogère Parmigiani pour un complexe polyvalent ayant la forme d'une montre géante est un cadeau exceptionnel pour permettre au canton de Neuchâtel de se profiler sur le plan national et international. Mais, la Ville de Neuchâtel n'en veut pas.

En effet, il s'agit d'un projet baptisé Swiss Watch Arena, une montre géante, qui serait, d'un point de vue énergétique, autonome, grâce à une centrale solaire. Ce bâtiment abriterait, entre autres, un musée, un centre de congrès, des expositions, une salle de spectacles, ainsi que des boutiques. Ce projet est un monument qui permettrait de rassembler toute la population de l'Arc jurassien et de mettre en valeur le patrimoine horloger de toute notre région.

Notre région étant en difficultés financières, nous ne pouvons laisser passer une telle opportunité qui nous permettrait de dynamiser notre canton. Quand on pense aux nombreuses commissions de réflexions mises en place au niveau cantonal, afin de trouver des solutions pour nous sortir de ce marasme, c'est absolument insensé de refuser un tel cadeau, d'autant que le financement de ce projet d'environ CHF 350 millions se fera sur la base d'investissements privés. La participation financière de la commune serait la mise à disposition d'un terrain.

Le PLR demande au Conseil communal de s'approcher de l'entreprise Parmigiani pour leur proposer un terrain, afin que ce projet aboutisse et qu'il puisse voir le jour à La Chaux-de-Fonds, la Métropole horlogère.

Mme Anne Monard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au niveau des charges du personnel nous voyons une augmentation de CHF 263'300.-. Votre explication est claire, il s'agit de 2 transferts (poste 700 et poste 755).

Nous sommes étonnés de ne pas voir une baisse équivalente à ces 2 postes. Le poste 700, page 88, les charges du personnel sont équivalentes. Le poste 755, page 98, les charges augmentent même de CHF 97'300.-.

Ce n'est pas facile à expliquer, mais à cause de tous ces transferts de poste à poste, il nous semble que les charges du personnel devraient plutôt être équivalentes qu'en augmentation. Merci de nous donner des explications.

124 Service juridique

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le rapport de la sous-commission du budget 2013, s'agissant du dicastère de Mme Schallenberger, indique que 2 avocats sont en charge du Service juridique, l'un à 90%, l'autre à 80%.

Par décision du Conseil de la magistrature, Maître Christian Haag a été nommé juge suppléant extraordinaire à 40%. Va-t-il travailler à 120% ? Son taux d'activité pour le compte de la Ville, durant la période considérée a-t-il été diminué ? Pourquoi n'en trouve-t-on pas traces dans le budget ? Est-ce qu'un juriste premier emploi aurait, par hasard, été engagé durant la période de suppléance de Maître Haag au tribunal régional ?

150 Transports

Mme Anne Monard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous ne sommes pas satisfaits de la suppression de la subvention pour les vélos électriques, au profit de scooters électriques. Un médecin du

CHUV, spécialiste en médecine sportive, a fait une étude sur des personnes plutôt sédentaires. On devrait avoir au minimum 30 minutes d'activité physique par jour. Le vélo électrique est un moyen de reprendre cette activité de manière douce. Au centre cardio-vasculaire du Noirmont, le vélo électrique est un instrument idéal pour la rééducation.

En conclusion, le vélo électrique est un outil pour la santé et non pas un gadget écolo.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il m'appartient de répondre à l'interpellation du groupe socialiste sur les commissions.

Dans un monde idéal, nous arriverions à caler les agendas de 5 membres du Conseil communal, de 7, 9, 11, 13 ou 15 membres de commissions, plus les membres invités et les chefs de services, de manière à ce qu'il n'existe jamais de chevauchement. Nous ne sommes pas dans un monde idéal. C'est donc effectivement un exercice extrêmement difficile.

Pour être le membre de l'exécutif qui participe au plus grand nombre de commissions, je peux dire qu'au moment de fixer les dates, nous essayons, bien sûr, de trouver une date qui corresponde aux disponibilités de chacun. C'est quelquefois compliqué. Il arrive même que nous n'arrivons pas à trouver une date à laquelle tous les membres de la commission sont présents.

Demander que, systématiquement, nous consultations nos collègues du Conseil communal pour fixer les dates des séances, c'est nous condamner à un exercice d'agenda extrêmement difficile. Il est déjà difficile dans une même commission.

Je peux vous engager à attirer notre attention sur le fait que d'autres séances sont agendées ailleurs, lorsque nous proposons des dates de séance. Mais, systématiser un calendrier géant des séances de commissions me paraît impraticable.

Par contre, votre interpellation aura, au moins, eu le mérite de provoquer une attention plus soutenue du Conseil communal, lorsqu'il fixe ses séances.

Mme Monique Gagnebin, PS : Je suis satisfaite.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je réponds à la question du groupe des Verts, concernant le Service économique.

Effectivement, il y a le transfert du géomètre qui part dans un autre service. Parallèlement, il n'y a pas eu de baisse au 700, car nous avons engagé un adjoint à l'ingénieur, qui a été annoncé, en temps utile.

C'est la raison pour laquelle vous ne trouvez pas de baisse de l'intégralité dans ce compte.

Mme Anne Monard, Verts : Et au 755 ? Il augmente encore plus.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Je parlerai encore du 755, plus tard en détail.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au *150 Transports*, à ma connaissance, cette question n'était pas annoncée. J'espère qu'aucun échange ne m'a échappé. Nous prenons note de la question. Je ne peux pas vous inventer une réponse. Nous prenons l'engagement de vous répondre sérieusement, lorsque nous aurons pu réunir les données requises, dans les jours ou les semaines qui viennent.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, la question n'était pas annoncée. Dans le *150*, dans les commentaires, il y a *Transfert cotisations à ProVelo* au 755. Il n'est pas indiqué qu'elle est supprimée.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et relations extérieures) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je réponds à la question de M. Hainard concernant le Service juridique.

Vous savez que le Service juridique représente environ 1.7 ETP et que le remplacement de M. Haag, au Tribunal de première instance des Montagnes neuchâteloises, est un remplacement pour prolonger une maternité, qui va donc durer quelques mois.

Nous avons convenu, pendant ce laps de temps, que M. Bois pallierait le temps de M. Haag. Il serait d'accord d'augmenter son temps de travail. S'il ne peut pas être à jour ou s'il a besoin d'un juriste d'appoint, nous trouverons une solution, soit par l'augmentation du temps de travail de M. Haag, soit par un juriste que nous trouverions (au chômage ou un étudiant).

Nous ne l'avons pas budgété car cela est venu après, mais nous l'avons tout de même gardé au budget, car le travail est le même. De toute façon, nous aurons besoin de juristes compétents pour trouver des solutions juridiques à la Ville de La Chaux-de-Fonds. J'espère avoir répondu à votre question.

212 Parkings

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. *1423 5000 Produits des loyers* : Il est dit, dans les commentaires, que les baux à loyer seront de plus longue durée, à la Halle Volta, avec, pour conséquence, une augmentation des recettes.

En effet, jusqu'à cet hiver, les baux à loyer pour les places de parc privées à la Halle Volta étaient résiliables de mois en mois. Il est évident que, pendant l'hiver, tout le monde s'est rué sur ces places et que, pendant l'été, tout le monde les a résiliées. Forcément, ces places sont restées vides et n'ont rien rapporté.

Maintenant, depuis cet été, le programme a changé. On est passé sur un système avec des baux à loyer à l'année. Effectivement, ces loyers seront payés et les places seront utilisées. Les recettes vont donc augmenter.

Malheureusement, entre le budget 2012 et le budget 2013, les chiffres annoncés sont exactement l'inverse. On passe de CHF 250'000.- à CHF 225'000.-. N'y a-t-il pas une erreur ? Dans quelle mesure cela ne vaudrait-il pas la peine de remonter ce montant à CHF 250'000.-, comme au budget 2012 ? Merci.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je réponds à la question de M. Chantraine. La projection des encaissements 2012 est de CHF 218'000.-. C'est pourquoi, il y a un montant qui n'est pas à CHF 250'000.-, mais à CHF 225'000.- pour l'année prochaine. Il s'agit donc de CHF 218'000.-, augmentés de l'élément marqué dans les commentaires. Mais le montant annoncé précédemment était trop élevé par rapport à celui que nous encaisserons.

301 SCAS Office d'aide sociale

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous souhaiterions que le Conseil Communal nous renseigne au sujet de l'activité de la consultation de pédiatrie sur le site HNE de La Chaux-de-Fonds.

Nous posons cette question parce nous avons l'impression, sur la base de divers témoignages, que cette consultation ne répond pas toujours aux attentes de la population. Nous aimerions savoir si les horaires d'ouverture sont maintenus de façon à offrir un vrai accueil aux enfants malades et si Hôpital Neuchâtelois prend les mesures nécessaires pour que la prise en charge reste de bonne qualité, sûre et digne d'une communauté de plus de 50'000 habitants. Nous avons le sentiment que rien n'est fait pour valoriser cette consultation, aussi bien du point de vue des utilisateurs

que de ceux qui y travaillent. La mauvaise image pourrait conduire à la suppression de ce service.

Pour l'instant, il s'agit d'un sentiment. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que le Conseil communal mène une enquête.

Nous comprenons bien que le Conseil communal ne pourra pas nous répondre ce soir mais nous souhaiterions qu'il conduise une petite enquête et nous informe lors d'une prochaine séance, au moins à la séance de relevé prévue en mars. Il y a peut-être une certaine urgence à intervenir si l'impression que cette prestation pourrait se dégrader se confirmait.

321 SCAS – Participation aux institutions sociales

Amendement du Conseil communal

(texte au début du procès-verbal)

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me suis déjà suffisamment exprimé à propos de cet amendement. Il s'agit bien sûr, au poste *361 0400 les parts communales aux dépenses d'aide sociale*, de réadapter le montant en fonction des chiffres annoncés par l'Etat. Cela représente une hausse de charges de CHF 2 millions.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Avec le POP et le PS, nous avons déposé un amendement au même poste. Bien sûr, nous le retirons au profit de celui du Conseil communal, puisqu'il a les chiffres exacts. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC avait annoncé qu'il refuserait avec acharnement tout amendement qui viendrait en péjoration du budget. Mais, comme le Conseil communal a amené son amendement avec une compensation équivalente au moins, nous ferons l'impasse sur celui-là.

L'amendement du Conseil communal est accepté par 35 voix sans opposition.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et relations extérieures) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant l'interpellation du PLR, il va de soi que je répondrai de manière plus circonstanciée plus tard.

Le dossier pédiatrique HNE à La Chaux-de-Fonds, comme vous le savez, est complexe et fragile. Il risquerait même, selon renseignements,

d'y avoir des changements durant le premier trimestre de 2013, ne serait-ce que pour les heures d'ouverture de la polyclinique.

HNE appelle cela une polyclinique, mais il s'agit d'un médecin assistant et d'une infirmière qui commencent à être, non seulement surchargés, mais également déprimés.

Je sais que nous aurons des nouvelles, mais pas avant le mois de mars. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas vous assurer que nous pourrons vous répondre en mars, mais certainement en avril. Je vous remercie.

500 Secrétariat des affaires culturelles

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais attirer l'attention de notre Conseil et du Conseil communal sur le poste 365 5200, page 69. Il s'agit de la *subvention à la Société de musique*.

Nous nous réjouissons que cette subvention soit augmentée de quelques milliers de francs. Néanmoins, les efforts fournis depuis quelques années par le nouveau comité de la société de musique ont permis à cette ville d'accueillir, depuis 2 à 3 ans, des personnalités mondialement connues. Il n'y a pas d'autres personnalités mondialement connues autres que les musiciens qui viennent à La Chaux-de-Fonds. Nous avons bien des écrivains, des philosophes et des économistes qui viennent au Club 44, voire des Conseillers fédéraux. Il a bien, de temps en temps des visites d'hommes politiques, mais il y a là un effort absolument gigantesque, relayé régulièrement par le journal *Le Temps*. La salle de musique est le fleuron de La Chaux-de-Fonds, avec le patrimoine horloger, on en parle dans le monde entier, sur toutes les radios qui parlent des enregistrements faits dans notre ville.

Nous estimons que cette subvention n'est pas suffisante. Bien sûr, nous ne proposerons pas d'amendement, mais nous voudrions savoir si, pour l'avenir, le Conseil communal est sensible à notre proposition d'augmenter ce poste, surtout en prévision de la réfection de cette salle et de la réorganisation générale de la direction de la salle de musique, du TPR et de la salle L'Heure bleue.

520 Service des sports

Interpellation

Nouveau concept de communication ?

Le mois de juin a été marqué, entre autres, par d'épiques échanges médiatiques entre le Conseil Communal et le Président local du Club d'athlétisme.

Toutefois, nous avons été surpris de constater que les vifs propos échangés l'ont été par le biais des médias.

Le Conseil Communal, bien qu'épaulé par un chargé des aspects promotionnels de la Ville et un chargé des relations publiques, a choisi de rendre sa réponse publique en la distribuant aux médias locaux.

Il est même fort probable que le destinataire du courrier du chef du dicastère concerné l'ait réceptionné après les médias...

Le Conseil Communal peut il dès lors nous indiquer :

- 1) La nature du litige ;*
- 2) La responsabilité éventuelle de ses services dans les constatations du président du Club d'athlétisme ;*
- 3) S'il cautionne l'envoi d'un courrier privé en copie aux médias ;*
- 4) S'il estime que pareille méthode est propre à désamorcer un conflit ?*
- 5) Si les personnes en charge de la communication ont été consultées ;*
- 6) Les mesures prises dans le cadre d'une séance de conciliation.*

Nous vous remercions de votre prochaine réponse.

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le conflit semble manifestement s'être désamorcé. Nous ne le ralumerons ou l'exacerberons pas ici. Je pense que le Conseil communal pourrait se contenter de nous indiquer si, lorsqu'un collaborateur ou l'administration des services se font attaquer par voie de presse, il cautionne l'envoi d'un courrier privé, en copie aux médias. Estime-t-il juste de se mettre au même niveau que celui qui a parfois des propos désagréables à l'endroit des autorités ?

Interpellation

Contrôle d'accès aux installations sportives, des nouveautés qui prennent l'eau ?

Cet été, les habitantes et habitants de notre Ville ont, avec l'arrivée des beaux jours, découvert les récentes modifications opérées à l'entrée de la piscine des Mélèzes, et constituées par un dispositif de contrôle automatique des accès.

Le principe de ce contrôle avait fait l'objet d'une présentation, devant cette autorité, dans le cadre d'un rapport du 6 avril 2011 sur des modifications plus larges des accès à certaines installations sportives. A l'époque, les arguments plaidant pour un contrôle automatisé des accès, avec les perspectives de sécurité et de libération de forces de travail pour se consacrer à d'autres tâches de surveillance, avaient convaincu le Conseil Général.

Cependant, la découverte du dispositif choisi pour répondre à ce besoin, et la manière dont il a été mis en place, nous ont particulièrement interpellés. Ces changements, qui ont d'ailleurs évolué durant tout l'été (certaines parties restant d'ailleurs hors service comme le portique du mini-golf) ont semblé mobiliser plus de forces de travail au guichet qu'auparavant, provoqué une certaine consternation générale par l'aspect peu pratique des automates et du portique, et apporté des complications supplémentaires au lieu de simplifier le contrôle.

Cette situation amène donc, de la part de notre groupe, les questions suivantes :

- *Quels ont été les critères sur lesquels le Conseil communal s'est fondé pour choisir ce matériel (portiques et automates) ?*
- *Tous les cas de figure et les contraintes possibles avaient-ils été étudiés avant la mise en service du dispositif ? L'introduction n'a-t-elle pas été trop hâtive ?*
- *Un bilan rapide sera-t-il établi et des changements opérés avant le début de la saison prochaine ?*
- *Est-il vrai qu'un dispositif similaire de contrôle des entrées est également déjà en place à la patinoire et que celui-ci rencontre des problèmes de fonctionnement ? Si oui, et comme nous sommes en début de saison de hockey et bientôt de patin, des ajustements rapides sont-ils prévus ?*
- *Qu'en est-il du mur de grimpe de la Halle Volta dont l'accès devait aussi être concerné par ce système de contrôle de entrées ?*

Silvia Locatelli, Monique Gagnebin, Pierre-Alain Borel, Yannick Rappan, Laurent Duding, Celia Clerc, Shaip Imeri, Josiane Jemmely

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Etant donné la densité de la séance de ce soir et le temps passé depuis le dépôt de cette interpellation, je vous ferai grâce des deux pages de développement que j'avais préparées au mois d'août.

Le texte est suffisamment détaillé, mais je souhaite amener une clarification. Les questions qui se posent sont celles du matériel choisi et de leur efficience, la prise en compte des partenaires (Restaurant du Glacier) qui ont également mal vécu ces changements, tout comme les familles qui, au lieu de faire la file au guichet ont fait la file derrière l'automate. Celui-ci n'est pas prévu pour des billets multiples.

Bien que nous ayons eu un rapport à ce sujet, nous nous demandons aussi s'il n'aurait pas été plus judicieux, finalement, d'attendre la réfection complète de la piscine pour introduire ces nouveaux changements.

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal prévoit-il, pour les Conseillers généraux, mais peut-être aussi pour la population, une manifestation qui permettrait d'inaugurer de façon officielle, le nouveau pavillon des sports ?

550 Service de la jeunesse

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A la ligne 436 1100 *Contributions parents et autres répondants*, au niveau des commentaires, nous avons eu occasion de voir que ce service allait ouvrir de nouvelles structures, donc mettre à disposition de nouvelles places, particulièrement dans le parascolaire. Qui dit nouvelles places dit forcément nouvelles recettes. Or, là aussi, le budget 2013 annonce une diminution des recettes par rapport au budget 2012. Qu'en est-il exactement ? Merci.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au chapitre du secrétariat des affaires culturelles, le Conseil communal a suivi, avec intérêt et avec inquiétude, au moment où je suis entré en fonction, l'évolution de la société de musique qui, vous le savez, avait tendance à perdre de plus en plus de membres abonnés et voyait systématiquement, chaque année, son déficit se creuser. Ce déficit a heureusement pu être couvert par une fortune assez conséquente. Heureusement pour elle car sinon, elle aurait été morte !

J'ai eu l'occasion de souligner ici, il y a deux ans, la satisfaction du Conseil communal de voir le renouvellement des instances de la société de musique avec l'arrivée d'un nouveau comité. Comme beaucoup d'associations, la société de musique a été confrontée au fait qu'il est souvent difficile de renouveler les comités et les gens qui s'engagent (je ne jette évidemment ici la pierre à personne). C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons vu que la société de musique avait pu fusionner avec celle des heures de musique.

Le Conseil communal a suivi avec tout autant d'attention les efforts faits ces dernières années par la société de musique, sensibles en termes de programmation, d'ouverture, d'élargissement des programmes proposés. La société de musique a commencé d'organiser des concerts dans d'autres lieux que la salle de musique, même si très majoritairement c'est à cet endroit qu'ils ont lieu. Les efforts de communication, de promotion et de valorisation ont été intenses. Nous nous rendons compte, aujourd'hui, que, petit à petit, cet effort semble porter ses fruits puisque la fréquentation des

concerts augmente et que le public se renouvelle, se rajeunit, ce qui est une excellente nouvelle.

Le Conseil communal est bien sûr sensible à l'importance, pour cette ville, d'avoir une programmation musicale classique de qualité, en particulier compte tenu du joyau dans lequel nous pouvons accueillir ce type de concerts. Je ne peux évidemment pas, aujourd'hui, prendre des engagements sur les budgets futurs. Mais, en tous cas, le Conseil communal reste vraiment attentif à l'évolution de la situation de cette société, comme il essaie de l'être vis-à-vis des autres acteurs culturels, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou autres.

Pas de question directe concernant les musées, mais j'aimerais dire deux mots à propos des remarques de M. Schafroth au moment de son introduction. Je ne conteste absolument pas les chiffres qu'il a cités et qui touchent l'ensemble des musées et la mise en place d'un service général des musées. Par contre, j'aimerais que vous ayez en tête qu'il faut comparer des choses comparables. Si l'on compare la situation aux comptes 2011, dans l'ensemble des musées, sur les questions de personnel, d'organisation et la création de ce fameux service général des musées, et la situation qui prévaut pour le budget 2013, il ne faut pas oublier que, dans l'intervalle, le Conseil communal et votre législatif ont accordé quelques moyens supplémentaires dans les musées, en termes de personnel (cela figure dans les explications dans les budgets 2011 et 2012).

D'autre part, dans les *biens, services et marchandises*, des moyens supplémentaires ont été accordés, pour la plupart en lien direct avec l'important rattrapage nécessaire dans l'entretien de nos collections. Certains d'entre vous ont pu visiter les dépôts et vous savez que nous avons pu, heureusement, trouver deux nouveaux lieux pour désengorger les dépôts des musées, dans lesquels nous pouvons stocker ce patrimoine dans des conditions largement plus favorables. Bien sûr, pour faire ce travail, il faut quelques moyens, y compris dans les *biens, services et marchandises*, par exemple des charges de location, de chauffage, d'équipement des locaux. Les chiffres étaient certainement tout à fait justes, mais il ne faut pas oublier le fait que nous avons accordé des moyens supplémentaires aux musées.

Oui, le pavillon des sports a été inauguré, pas en cachette, mais cela a un peu été organisé "à l'arrache", dans des délais un peu courts. Effectivement, le Conseil général n'avait pas été invité, ce que je regrette, tout comme le service. De façon à pouvoir répondre à cette légitime demande du Conseil général, nous avons imaginé organiser quelque chose au printemps de l'année prochaine, sous forme de portes ouvertes, de façon à ce que la population de cette ville puisse découvrir les importants travaux réalisés.

Concernant la question des recettes du parascolaire, j'ai repris le peu de chiffres sur lesquels nous pouvons nous appuyer aujourd'hui pour bâtir un budget. Le système est complètement nouveau. La loi a été votée par le Grand Conseil, puis par le peuple, il y a un an et demi. Comme souvent, il a fallu attendre très longtemps pour avoir le règlement d'application. C'est pourquoi nous n'avons encore pas beaucoup d'historiques sur les recettes perçues. Celles-ci sont extrêmement difficiles à calculer car la participation des parents est en fonction de leurs revenus. Il ne suffit pas de dire que si nous ouvrons 30 places, nous aurons 30 fois tant de recettes. Nous ne pouvons évidemment pas savoir d'avance quels sont les revenus des parents qui placent des enfants dans le parascolaire.

Le manquant proposé au budget 2012 tient compte de l'expérience que nous avons pu accumulée par rapport à l'ouverture des nouveaux centres d'accueil parascolaire en 2011, mais surtout tient compte des résultats effectifs de ce que nous avons encaissé en 2012. Il apparaît que le budget, qui avait été réfléchi au moment de son élaboration, était un peu surestimé. C'est donc une correction qui tient compte de l'ouverture de nouvelles structures depuis le milieu de l'année 2013 et des chiffres corrigés de ce qu'il y a dans les comptes 2012.

J'en viens maintenant à l'interpellation du Parti socialiste concernant les contrôles d'accès sur le site des Mélèzes. Il n'avait effectivement échappé à personne que la mise en place des nouveaux contrôle d'accès, sur le site des Mélèzes, a été complexe, parfois même un peu chaotique. Ce projet s'est révélé finalement plus complexe pour ce site qu'il n'était imaginé au départ.

Plus complexe essentiellement pour deux raisons, sans compter les accidents techniques auxquels nous avons dû faire face au moment de l'installation, par exemple le fait qu'une conduite a été brisée au minigolf.

Premièrement, contrairement à presque toutes les piscines de ce pays (et je suis d'ailleurs surpris d'entendre que le restaurateur, le Glacier ou les gens du minigolf aient pu parfois se plaindre), nous avons souhaité préserver certains acquis admis jusqu'ici. Cela nous a singulièrement compliqué la tâche. Par exemple l'accès au restaurant est en principe garanti gratuitement à La Chaux-de-Fonds alors qu'à Neuchâtel ou à Meyrin celui qui veut accéder au restaurant, même sans passer par la case piscine, doit s'acquitter de l'entrée. La deuxième difficulté essentielle tient à l'organisation même du site. Vous le savez, notre piscine a été conçue il y a plus de soixante ans et ce paramètre de contrôle d'accès n'était évidemment pas pris en compte.

J'insiste sur le fait que la problématique s'est essentiellement posée aux Mélèzes, puisque sur le site des Arêtes, comme à la patinoire, le système donne aujourd'hui satisfaction, malgré un bug, le premier soir, du

fournisseur de billetterie que le HCC a choisi. Il a commis une erreur qui a rendu l'entrée au match un peu chaotique.

Pourquoi ne pas attendre la réfection globale du site ? Le HCC fait pression sur la Ville, depuis une dizaine d'années, pour pouvoir obtenir ce type de contrôle d'accès qui, par ailleurs, sont de plus en plus exigés par la ligue pour l'organisation des matchs de hockey. Pour des raisons de sécurité, en principe, on a besoin de savoir combien de personnes sont présentes dans la patinoire, respectivement pour pouvoir fermer l'accès si la capacité maximale était atteinte. Ce sont ces éléments qui ont amené à faire ce choix global.

Les critères sur lesquels le Conseil communal s'est fondé pour choisir ce matériel sont établis en lien avec des expériences faites sur d'autres sites sportifs. Il y a beaucoup d'échanges d'expériences dans l'association suisse des services des sports. Nous avons tenu compte des spécificités des différents sites et des propositions des spécialistes de systèmes de contrôle d'accès. La solution choisie, en tous cas pour les Mélézes, n'est actuellement pas tout à fait idéale, mais elle était la meilleure possible dans la configuration que l'on connaît sur ce site.

Est-ce que tous les cas de figures et les contraintes possibles ont été étudiés avec la mise en service du dispositif, l'introduction n'a-t-elle pas été trop hâtive ? Sur le choix du fournisseur, il s'agit de démarches de marché public (cahiers des charges, mise au concours, retour des cahiers de charges, analyse des retours en fonction de critères tels que le prix, des contraintes techniques). L'ensemble de ces processus a été étudié, validé, comme d'habitude, par le Service juridique. Nous avons même été accompagnés d'une spécialiste en marchés publics.

La mise en place s'est faite dans des délais plus longs de 2 mois, que ce que nous avions planifié, ce qui a bien sûr provoqué certains problèmes. Cela est dû essentiellement à des questions de disponibilité de certaines entreprises qui devaient réaliser les travaux.

Un bilan rapide sera-t-il établi et des changements opérés avant le début de la saison prochaine ? Oui, une analyse du fonctionnement a déjà partiellement été faite. Elle doit encore être complétée, notamment avec des contacts à prendre avec certains utilisateurs. Nous essayerons, autant que faire se peut, d'adapter les installations au plus près des attentes du public et des utilisateurs.

Pour la patinoire, il s'agissait d'un problème dû au prestataire de services du HCC qui, par ailleurs, est vraiment ravi. Il nous a remerciés à plusieurs reprises d'avoir enfin consenti cet investissement.

Concernant le mur de grimpe de la Halle Volta, normalement, le contrôle d'accès sera mis en place au mois de janvier 2013, ce qui permettra une utilisation individualisée de l'infrastructure.

Pour conclure, nous devons admettre que, pour la piscine des Mé-lèzes, dans les quelques années qui viennent, nous devons fonctionner avec le système installé, y compris avec certains de ses défauts. Mais, évidemment, dans le concept global de réhabilitation du site, toute la problématique des contrôles d'accès sera reprise. Nous utiliserons bien sûr le même système que nous avons choisi à ce jour.

J'en viens à l'interpellation de M. Hainard. Comme l'interpellateur, le Conseil communal ne souhaite, en aucune façon, remettre de l'huile sur le feu dans cette malheureuse controverse. Je me contenterai de répondre brièvement, de manière tout à fait factuelle et principalement sur la forme, à l'interpellation déposée par le NPL et cela au risque d'insatisfaire l'interpellateur.

La seconde raison, c'est que, depuis lors, les rapports se sont normalisés et le Conseil communal ne souhaite pas que la réponse à une interpellation puisse être prétexte à un énième épisode.

C'est à la suite de déclarations faites publiquement par le président du SEP, à l'occasion d'une conférence de presse, que le litige a atteint ce paroxysme. Il a été précédé, au fil des années, de plusieurs échanges un peu vigoureux qui ont fait l'objet de rencontres et de mises au point, ainsi que de quelques échanges de courrier.

C'est moi-même, et je ne suis pas réputé pour être de ceux qui sortent facilement de leurs gonds, qui ai pris la décision de réagir et qui ai rédigé le courrier dont il est question. Il a été envoyé directement à la presse car il répondait à des propos tenus devant la presse. C'est d'ailleurs la presse qui m'avait alerté sur ces propos. Le Conseil communal a non seulement été informé de cette démarche, mais le projet de courrier a été validé par lui. Les responsables de la communication ont été consultés et informés.

Enfin, quand bien même le Service des sports est perfectible et que l'ensemble de sa hiérarchie et de ses employés peut faire mieux, il mérite au moins que l'on respecte son travail. D'ailleurs la grande majorité des clubs et des utilisateurs nous ont remerciés des efforts significatifs entrepris depuis quelques années.

Pour conclure, du point de vue du Conseil communal, l'incident est clos. Le SEP Olympic n'a pas eu, et n'aura pas, à souffrir de cette situation. D'ailleurs, ces dernières années, il a, comme tous les utilisateurs de nos installations, bénéficié des efforts entrepris dans l'entretien courant ou dans le renouvellement des équipements. Sans être exhaustif, je relève le nettoyage et le marquage de la piste d'athlétisme, des travaux d'entretien dans les vestiaires, la réhabilitation de la cage du lancer du marteau ou encore, la semaine dernière, une facture de CHF 35'000.- pour le remplacement des haies.

Pour la plupart, ces demandes ont été présentées par le président du SEP. Ces deux dernières années, ce club a bénéficié d'un montant de près

de CHF 150'000.- pour ses besoins spécifiques. Je vous remercie de votre attention.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ces erreurs de jeunesse étant prises en considération par le Conseil communal pour des améliorations, je ne peux être que satisfaite.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne partage pas le pessimisme, quant à notre position, du président du Conseil communal. Nous nous déclarons pleinement satisfait de sa réponse.

610 Finances

Amendement du PLR, UDC et NPL au point 4001300

(texte au début du procès-verbal)

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne crois pas qu'il y ait besoin d'aller plus avant. Nous avons déjà commenté cet amendement et il a été distribué à chacun. Vous aurez compris que c'est une opération purement esthétique qui permet de boucler avec un budget équilibré, si l'amendement est accepté.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne s'opposera pas à l'amendement, étant entendu que nous avons une hausse des frontaliers, qui serait de nature à procéder à cette augmentation.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La position qui vient d'être développée par le Conseil communal est éminemment différente de ce qui a été développé tout à l'heure. Je souhaiterais savoir si le Conseil communal accepte cet amendement ou s'il le combat. Ce n'est pas du tout ce qui a été dit tout à l'heure.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Sur le principe, nous étions opposés à tout amendement supplémentaire. Étant entendu qu'il y avait une acceptation totale, c'est quelque chose que je pouvais envisager.

Mais, évidemment, je rejoins l'avis de mes collègues. J'ai été remis à l'ordre et nous nous opposons à cet amendement.

L'amendement est accepté par 28 voix contre 6.

Amendement du Conseil communal au 401 1100

(texte du début du procès-verbal)

L'amendement est accepté par 39 voix contre 1.

Interpellation

Solde Migratoire des contribuables, la fin d'un tabou ?

Le 28 juin 2012, la Chancellerie d'Etat communiquait que pour 2010 le flux des contribuables de notre Canton était toujours négatif.

Sur le plan Cantonal, l'impact du flux négatif des contribuables représente une perte de CHF 29,4 millions en termes de revenus et de CHF 14,5 millions en termes de fortune.

Bien que complet et très détaillé, ledit rapport n'indique pas les conséquences pour les communes en tant que telles.

Le Conseil Communal peut-il nous indiquer pour notre Commune en 2010

- 1) Si le flux est positif ou négatif ;*
- 2) Le nombre de contribuables concernés ;*
- 3) L'éventuel gain/perte en termes de revenus ;*
- 4) L'éventuel gain/perte en termes de fortune.*

Nous vous remercions de votre prochaine réponse.

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il est important de développer cette interpellation car, pour la première fois dans l'histoire de notre Ville et de notre Canton, la Chancellerie d'Etat a communiqué qu'en 2010, le flux des contribuables de notre canton était négatif. L'impact a pu être qualifié : c'est un départ de contribuables qui représente une perte de CHF 29.4 millions, en termes de revenus et CHF 14.5 millions en termes de fortune.

Ce rapport était complet et détaillé. Malheureusement, il n'indiquait pas les conséquences pour les communes. Comme le calcul a pu être fait pour l'Etat, nous aimerions savoir, au niveau de la Ville de La Chaux-de-Fonds, si en 2010, le flux est positif ou négatif, en termes de contribuables, le nombre de contribuables concernés, l'éventuel gain ou perte, en termes de revenus et de fortune. Un afflux positif de contribuables ne signifie pas

encore que ceux qui ne partent pas sont des contribuables à hauts revenus ou à hautes fortunes, qui sont des contribuables dans l'intérêt de tous.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président. Les intérêts de retard et les récupérations de créances est un domaine que nous avons totalement délégué, par mandat de prestations, au Canton. Nous n'avons plus aucun pouvoir sur la récupération des impôts en retard. Mais, c'est encore pire que pour la police cantonale ! Là, on peut encore au moins dire comment l'on souhaite que la police agisse dans notre ville. En matière d'impôts, nous n'avons même plus le choix.

Or, avec tout le processus de redressement des finances cantonales, le Canton a très fortement durci sa pratique en matière de recouvrement des créances en général, des créances d'impôts en particulier. Cela se traduit par des taux d'intérêts à la limite de l'usure, dans certains cas, et des récupérations de créances antérieures, actes de défaut de biens, etc...

Or, parmi les personnes qui ne paient pas leurs impôts, ou pas à temps, il y a plusieurs catégories. Il y a, bien sûr, des fraudeurs et des indélélicats et sur ceux-là, nous ne remettons pas en cause le fait que l'on se montre un peu plus strict. Mais, il y a aussi toutes les personnes qui ne paient pas car elles font face, dans une période de leur vie, à des difficultés particulières et que l'Etat vient plonger la tête sous l'eau, plutôt que de les aider à remonter la pente. Cette pratique est, à nos yeux, totalement inacceptable. Elle concerne évidemment aussi notre collectivité, puisque cette pratique s'applique de la même façon pour les citoyens et citoyennes chauds-de-fonniers.

On en arrive à des véritables aberrations où des gens arrivent à peine à rembourser les intérêts de leur dette et même plus leur dette elle-même, ce qui est la base d'un processus de surendettement. Finalement, on en arrive à des situations où personne ne gagne. On met des gens dans de grandes difficultés, ce qui engendre des conséquences financières difficiles pour la communauté (des gens qui partent en dépression ou qui pourraient faire des passages à l'acte plus dangereux pour la société), au lieu d'avoir une pratique plus souple et plus compréhensive, face à des situations qui l'exigent.

Dans ce cadre-là, dans la mesure où nous avons confié cette prestation à l'Etat, nous avons évidemment une marge de manœuvre assez faible. Nous aimerions quand même que le Conseil communal reflète notre préoccupation auprès de l'Etat. Nous aimerions aussi avoir des précisions sur la marge de manœuvre que nous pouvons avoir, dans le cadre du mandat de prestations qui existe.

620 Service des ressources humaines

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous souhaitons interroger le Conseil communal sur une phrase extraordinairement mystérieuse du rapport de la sous-commission sur le Service des ressources humaines. En effet, il nous semble nous être dit qu'une analyse sera menée, en collaboration entre ce service et le Conseil communal, en vue, je cite "*de l'engagement de personnel de manière rationnelle*".

Nous aimerions savoir si, jusqu'à présent, nous avons fonctionné de façon irrationnelle, pas rationnelle du tout ou peu rationnelle. Nous aimerions savoir en quoi consiste la nouvelle rationalité du Conseil communal.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'espère avoir repris mes esprits depuis ma précédente intervention !

Concernant le processus de récupération et les intérêts facturés, je précise que nous avons remis, comme vous l'avez justement constaté, toute cette procédure au niveau cantonal. Vous m'avez écrit pour me demander quelles étaient les possibilités existantes. J'ai transmis, sans autres, le dossier à l'Office cantonal compétent et j'espère avoir une réponse afin de continuer ce dossier.

Concernant les personnes assujetties à cette procédure et la problématique que cela pose, je rappelle qu'environ un tiers des personnes sont vraiment des personnes à problèmes. Les deux autres tiers ne sont pas forcément des personnes à problèmes. Donc, il faudra analyser, de façon approfondie, comment travailler.

Le problème de la souplesse est beaucoup plus important, dans la mesure où, effectivement, nous nous trouvons face à une problématique cantonale. Il est donc évident qu'il ne peut pas y avoir une décision communale différente de la décision cantonale.

Notre marge de manœuvre est relativement restreinte. La seule chose que nous pourrions faire est d'inciter les gens qui se trouvent dans cette difficulté à demander des accords. Vous me direz que cela a certainement déjà été fait, mais on constate que, pour un grand nombre de cas, cela n'est pas fait. Ces personnes, malheureusement, se retrouvent avec une facture à 10% de taux d'intérêts, alors qu'en écrivant, elles auraient un taux largement inférieur. C'est déjà, peut-être, une première mesure à prendre.

Pour répondre à M. Musy, concernant le SRH, cette analyse plus approfondie concerne les cadres supérieurs. Elle serait faite notamment par des sociétés externes, ce qui nous permettrait de nous prononcer de façon plus efficiente.

Nous travaillons sur quelques dossiers de cadres supérieurs, avec cette potentialité, ce que nous n'avons pas fait jusqu'à maintenant.

Quant à l'interpellation de M. Hainard, je serai un peu plus long car c'est une réponse à double tranchant. Effectivement, nous pouvons constater une augmentation du nombre de contribuables

- entre l'année 2009 et l'année 2010 : +211 contribuables
- entre l'année 2010 et l'année 2011 : +427 contribuables
- entre l'année 2009 et l'année 2010 : +241 salariés
- entre l'année 2011 et l'année 2012 : +126 salariés

Dans le cadre des rentiers, une augmentation de 11, respectivement une diminution de 69. Dans le cadre des étudiants, une augmentation de 142, respectivement de 173. Dans le cadre des responsables de personnes morales, une augmentation de 1, respectivement de 2 et pour les indépendants, une augmentation de 18 dans l'année 2009/2010, respectivement, une diminution de 11 dans l'année 2011/2012

Globalement, il s'agit d'une augmentation de, grosso modo, 640 contribuables, dans le cadre de notre collectivité. Le problème se pose de façon relativement modeste encore. Mais, il faudra suivre le trend lancé.

L'impôt moyen sur la fortune est de CHF 218.51 en 2009 et de CHF 219.15 en 2011, soit une augmentation de CHF 0.64, donc un trend tout à fait régulier. Par contre, entre 2010 et 2011, il y a une diminution, puisque l'impôts moyen sur la fortune est passé de CHF 219.— à CHF 209.52, soit une diminution de CHF 9.63. Il y a donc des questions à se poser sur cet élément.

Quant à l'impôt moyen sur le revenu, la conclusion est un peu plus embêtante pour nous. Le revenu moyen était, en 2009, de CHF 2'743.03. Nous pouvions encore considérer, en 2009, que nous avions les revenus exceptionnels de primes 2008. En 2010, le montant moyen est de CHF 2'674.-, soit une diminution de 2%, pour CHF 68.81. En 2011, une nouvelle diminution de CHF 29.65 en moyenne, pour CHF 2'644.57 de revenu moyen. Il faudra analyser cette situation par rapport aux revenus.

M. Frédéric Hainard, NPL : Je suis satisfait.

PAUSE

711 Enlèvement de la neige

Interpellation urgente de M. Kitsos

(texte du début du procès-verbal)

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le texte a été déposé. Nous n'attendons pas des miracles du Service de la voirie. Mais, nous aimerions que la voirie soit le service de tous les habitants, y compris les piétons.

Que compte faire le Conseil communal pour que le slogan du Pédibus pour les enfants "*A pied, c'est mieux !*", ne soit pas remplacé l'hiver par "*un 4X4, c'est le pied !*" ?

Je sais qu'il n'y aura pas forcément des réponses aujourd'hui, mais il faut vraiment que réflexion soit faite sur ce sujet, avant qu'un regrettable accident ne se produise. Je vous remercie.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence.

Mme Josiane Jemmely, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A plusieurs reprises cet hiver, en particulier pendant deux week-ends, les services de la voirie sont intervenus pour déblayer la neige sur les routes et les trottoirs. D'une manière générale, on peut considérer que les routes ont été bien dégagées et que le trafic automobile est privilégié.

Il n'en est pas de même des déplacements des piétons qui se révèlent très dangereux, voire impossibles pour des personnes âgées, dans certains quartiers en pente.

Le groupe socialiste aimerait savoir si le manque de sel, de copeaux ou de gravillon est une réalité qui permet, par ailleurs, de faire des économies ou s'il s'agit simplement d'une mauvaise coordination entre les équipes concernées.

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

725 Déchets des personnes physiques

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous aimerions savoir si le Conseil communal a évolué dans ses réflexions concernant le traitement des déchets des petits cartons. Nous revenons à la charge et nous aimerions savoir ce qu'il se passe.

Etes-vous en train de trouver une solution ou êtes-vous toujours en train d'étudier ?

M. Michel Hess, hors parti : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A la déchetterie, on remarque un nombre énorme de voitures. Le marquage et la signalisation font défaut. Pour une société de transport, il y a beaucoup de trafic et les gens ne roulent pas forcément à 30km/h car c'est très mal signalé.

Je demande ce que le Conseil communal peut faire dans la région de la déchetterie, pour que la circulation soit un peu normalisée et ralentie. Merci.

727 Déchetterie intercommunale

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons 3 questions concernant la déchetterie communale :

Tout d'abord, la sécurité lors du dépôt des ordures ne semble pas optimale. En effet, les usagers transitent d'une benne à l'autre à pied pour déposer leurs déchets au bon endroit et des voitures circulent parmi eux pour repartir. N'y a-t'il pas moyen de mieux protéger les usagers ?

Nous avons lu dernièrement que les déchets plastiques ne pouvaient pas être revalorisés. N'y-a-t-il vraiment aucun moyen de les recycler ? Est-ce que toutes les possibilités ont été étudiées ?

Il semble qu'un certain nombre d'améliorations pour renforcer le confort des employés de la déchetterie ont été effectuées. Cependant sont-elles suffisantes ?

L'hiver commence tôt et risque d'être rude, nous tenons à ce que les conditions de travail des employés de la voirie soient dignes. Ils effectuent un travail exigeant et difficile, physiquement et humainement. Il nous paraît donc normal qu'ils aient des locaux adaptés. Je vous remercie.

755 SUE Urbanisme

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Monsieur le Président, vous avez oublié de me demander si j'étais satisfait de la réponse de Mme Schallenberger. Comme j'ai la parole, je la remercie de sa réponse, mais je suis encore plus inquiet qu'avant.

J'ai vraiment peur que nous allions dans une spirale qui ne concerne pas seulement la pédiatrie.

Le PLR a eu l'occasion déjà de l'exprimer dans cette assemblée, est satisfait de la façon dont a été traité le déplacement nécessaire du Monument Numa-Droz. Apparemment, les aménagements définitifs n'ont pas pu être terminés avant que Numa-Droz n'endosse un chapeau et ne s'installe dans un igloo pour l'hiver.

Nous imaginons qu'à la fin du printemps tout sera prêt. Nous sollicitons le Conseil communal pour qu'il organise alors une petite inauguration qui serait l'occasion de mettre sur pied un moment de convivialité dans le quartier des Forge. Ce qui a été fait pour le Paddock, avec les habitants du quartier, était fort sympathique.

Même s'il n'était pas socialiste, et je sais que ce n'est pas une condition sine qua non dans cette ville pour qu'un homme politique mérite les honneurs et le respect, le Conseiller d'Etat puis fédéral Numa-Droz était un républicain dont l'action a été importante dans le canton, en faveur d'une éducation laïque pour tous et sur le plan fédéral, en manifestant son esprit d'ouverture par la création d'un véritable département des affaires étrangères.

M. Pierre-Yves Blanc, Président : Merci M. Moser. Nous avons convenu que vous n'auriez pas forcément de réponse du Conseil communal. Mme Schallenberger a quand même pris la parole, mais je ne vous avais, en effet, pas demandé si vous étiez satisfait.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je répondrai tout d'abord à l'interpellation déposée ce soir. Nous reconnaissons que le déneigement des trottoirs n'a pas été optimal en ce début de saison. Des conditions météorologiques au-delà de la moyenne, notamment des variations rapides de température et des pluies verglaçantes, ont compliqué le travail de la voirie.

Certains couvreurs et les privés se débarrassent de la neige sur les trottoirs, ce qui est totalement interdit. Ceci complique incontestablement le travail. Nous essayons, bien évidemment, chaque fois que nous le constatons, de dire au propriétaire privé que cela ne doit pas se passer ainsi.

Lorsque les chutes de neige sont importantes et continues, la voirie concentre ses efforts entre 3h du matin et midi. Les opérations de déneigement des trottoirs sont alors, pour la plupart, interrompues jusqu'au lendemain pour permettre au personnel de se reposer. Par conséquent, lorsqu'il neige de façon continue (ce qui a été le cas ces derniers jours), pendant toute une journée, l'état des trottoirs, effectivement, se détériore durant l'après-midi et peut poser certains problèmes dans la soirée.

Nous examinerons néanmoins les possibilités d'améliorer ce service à la population, sans cependant perdre de vue qu'une voirie doit être dimensionnée pour répondre aux conditions d'un hiver moyen et non à toutes les situations possibles.

A ce jour, la voirie est dimensionnée pour faire face à des précipitations de l'ordre de 5 à 10 cm de neige par jour. Au-delà, les ressources et l'organisation de la voirie ne permettent plus de faire face normalement à la

situation. Même ces jours, les privés sont également complètement débordés. Lorsque les chutes de neige dépassent les 10 cm, les engins de déneigement des trottoirs (les ponys) doivent être équipés de fraiseuses. Cela sous-entend qu'elles mettent deux fois plus de temps pour faire la même distance. Il y a 87 km de trottoirs à déblayer avec ces ponys. Nous avons 10 engins, mais malheureusement, ces derniers jours, 3 sont tombés en panne. Nous avons pu en obtenir un, tout de suite, en location du fournisseur et les deux autres sont maintenant réparés, après une période d'arrêt.

D'autre part, les chauffeurs de ponys sont formés pour connaître leur tournée. Sur 10 chauffeurs, il y en a 3 en arrêt maladie et accident. Cela signifie que des remplaçants conduisent ces engins mais, par définition, ils connaissent nettement moins bien les tournées.

Concernant la sécurité aux alentours des collèges, je comprends totalement votre inquiétude, exprimée par les parents et que nous avons pu lire dans le journal aujourd'hui. Ni vous, ni le Conseil communal ne souhaitent qu'un accident se produise. Je n'ai pas eu le temps de téléphoner au chef de la voirie, mais, si effectivement, ses propos rapportés dans l'Impartial sont exacts, le fait de dire que *la voirie n'est pas la cour des miracles* n'était pas très bien choisi, face à l'inquiétude des parents. Si le Conseil communal accepte d'agir et de chercher des solutions, vous n'avez pas besoin de dire à trois reprises dans votre interpellation que c'est inadmissible.

J'aimerais néanmoins terminer en disant ceci : les hommes de la voirie travaillent d'arrache-pied. Ils se lèvent régulièrement à 3h du matin, font un travail extrêmement difficile et pénible certains jours et, malheureusement, ils reçoivent de très nombreux téléphones, rarement de gens qui remercient, mais beaucoup de gens qui râlent et qui les insultent. Je pense qu'il serait aussi souhaitable que, de temps en temps, ils reçoivent des *mercis*. Je vous remercie.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis content d'entendre que le Conseil communal verra pour améliorer la sécurité autour des collèges. Je trouve que ce n'était pas l'endroit pour faire un procès sur le dévouement de la voirie puisque, dans mon interpellation, il est noté que personne ne met en doute le dévouement de la voirie à effectuer sa mission et les difficultés de sa tâche.

Le but de l'intervention n'était pas de critiquer la voirie, mais d'assurer la sécurité autour des collèges qui, à notre sens, devrait être une priorité pour éviter un accident.

Mme Josiane Jemmely, PS : J'ai trouvé une réponse à ma question.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste avait déposé une motion concernant les cartons. Nous ne traiterons pas les motions ce soir. Si vous êtes d'accord, je vous propose de donner la position du Conseil communal. Il est conscient, Mme Morel, que ce tri du carton n'est pas encore optimal.

Néanmoins, dès le deuxième semestre 2012, une première mesure a été prise, dans la fréquence mensuelle du papier et du carton. Mais, il est vraisemblablement encore possible d'améliorer ce service.

Nous acceptons la motion du PS, qui va dans le sens de la demande de Mme Morel. Nous étudierons différentes mesures, nous ferons des tests avec des containers à papier et carton. Nous avons aussi pensé à des containers à piles mais ils sont relativement peu utilisés. Nous nous demandons si nous ne devrions pas utiliser la place des containers à piles pour les petits cartons. Ensuite, nous prendrons des décisions et nous vous donnerons des nouvelles.

Concernant la déchetterie intercommunale, pourquoi certaines villes arrivent à revendre les déchets plastiques, alors que La Chaux-de-Fonds n'y arrive pas ? Premièrement, ce n'est pas que nous n'y arrivons pas ! Pour pouvoir répondre valablement à votre question, il serait intéressant que vous puissiez nous indiquer plus précisément quelles sont les villes qui vendent leurs déchets plastiques, quels types de plastiques et à quel prix ils sont rachetés. Et, l'élément supplémentaire, où ces plastiques vont-ils ? Nous savons que des plastiques sont vendus et traversent toute l'Europe. Dans cette notion, je ne vois vraiment pas la logique du développement durable.

Une vente sous-entend que nous devons trier les plastiques, que différentes bennes doivent être mises en place. Le calcul a été fait : le travail engendré n'est de loin pas couvert par le petit gain pour la vente de certains plastiques, par exemple des feuilles transparentes servant d'emballage. Il faut que tous ces déchets ne soient absolument pas souillés pour qu'ils soient utilisables et qu'on nous les rachète à un bon prix. Nous avons donc jugé que de telles conditions étaient inappropriées par rapport aux ressources et à la place disponibles à la déchetterie intercommunale.

Nous estimons également que le produit financier que pourrait nous rapporter la vente de ces plastiques ne couvrira vraiment pas les charges. C'est pourquoi, nous ne souhaitons pas le faire.

Aujourd'hui, notre récupération des plastiques est conforme aux directives édictées par le Canton. Elle répond aux besoins des citoyens.

Concernant la circulation peu satisfaisante à la déchetterie, à l'instar de la plupart des déchetteries importantes, la plupart du trafic, lors des jours de grande affluence, devient problématique, en particulier lorsque les usagers manifestent de l'agressivité résultant de l'obligation de patienter un

moment, afin de pouvoir entrer dans la déchetterie. Si tout le monde respectait la signalisation, le marquage et les consignes du personnel, il y aurait certainement nettement moins de problèmes de trafic ou de sécurité.

Concernant le fait de devoir passer d'une benne à l'autre, je suis désolé de vous répondre que je ne vois pas comment faire autrement. Dans une déchetterie intercommunale, vous devez passer d'une benne à l'autre, si vous avez différents éléments à jeter.

Les employés sont quotidiennement confrontés aux incivilités, à l'agressivité, même à certaines injures. C'est faible, mais ce n'est pas toujours facile pour eux à vivre.

Nous ne prévoyons pas de prendre des mesures supplémentaires d'aménagement liées au trafic, mais comptons sur une amélioration du comportement des usagers de la déchetterie.

Concernant le bien-être des personnes qui sont sur place, il n'y a pas de souci à se faire. Nous avons déposé une demande de permis de construire pour un nouveau container qui servira de réfectoire et de lieu de pause pour le personnel. Cette demande a été déposée au Service d'urbanisme le 5 octobre de cette année. La commission d'urbanisme a estimé que l'emplacement prévu, au nord ouest des places de stationnement, emplacement proposé au Conseil communal, n'est pas idéal. Elle souhaite nous proposer une autre localisation. Par conséquent, ne disposant pas de l'autorisation de construire, les travaux qui devaient débiter avant l'hiver ne sont plus possibles.

D'ici là, l'emplacement du nouveau container sera réexaminé, au vu de l'argumentation de la commission d'urbanisme et de la décision finale du Conseil communal, qui se prononcera à nouveau. Le container provisoire restera pendant l'hiver, jusqu'au printemps.

Concernant le 755 SUE – *Urbanisme*, je réponds à votre question sur le 122. Pourquoi CHF 100'000.— de plus ? Il est prévu, au Service de l'urbanisme (qui sera prochainement dirigé par une personne assise de l'autre côté), l'engagement d'un technicien architecte à 80%, l'année prochaine, en appui des permis de construire, ainsi que l'engagement à 60% d'un architecte du patrimoine. Cela explique l'augmentation au niveau des charges de salaires.

860 Service du domaine public

Interpellation de M. Hainard et consorts

Le règlement de police du 28 novembre 2011 précise en son article 52 que le stationnement de roulotte, de caravanes et autres véhicules habitables, ainsi que le camping sur la voie publique sont interdits.

L'organe d'exécution peut déroger à cette règle s'agissant des cirques et des forains.

Durant cet été, bon nombre de citoyens ont été surpris de constater qu'un campement de gens du voyage s'était établi sur la Place du Gaz.

Le Conseil communal peut-il nous renseigner :

- 1. Qui a pris la décision de déroger à l'article 52 pourtant clair quant aux exceptions;*
- 2. Le Conseil communal ne pense-t-il pas que cette dérogation est contraire à l'esprit de ce règlement révisé il y a moins d'une année ;*
- 3. Pourquoi le Conseil communal se permet-il de déroger à des règles édictées par le Conseil général ?*

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'épiloguerai pas : le règlement de police a un peu plus d'une année. Il précise, dans son article 52, que le stationnement de roulotte, de caravanes, de véhicules habitables et le camping sont interdits sur la voie publique. L'organe d'exécution peut déroger à la règle, s'agissant des cirques et des forains. Durant cet été, certains citoyens ont été surpris de constater qu'un campement, probablement évangélique, s'était établi sur la place du gaz.

Notre interpellation parle de gens du voyage. Il n'y a absolument rien de péjoratif. Les trois questions qui méritent d'être examinées sont les suivantes :

- Pourquoi il a été dérogé à l'article 52, qui est d'une clarté étincelante, surtout que le règlement a été revu, il y a moins d'une année ?
- Le Conseil communal ne pense-t-il pas que cette dérogation est contraire à l'esprit du règlement ?
- Pourquoi cette décision a-t-elle été prise ?

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous souhaitons intervenir sur le poste 318 5910 *Contrat de prestations Police* (CHF 4'944'000.—). Nous sommes extrêmement surpris du lacanisme du rapport de la sous-commission du dicastère de M. Monnard, du très faible nombre d'informations concernant le renouvellement de ce contrat de prestations. On nous dit *"le contrat signalait que le contrat a été*

dénoncé par la Police neuchâteloise pour la fin de l'année 2012". Cela sous-entend que, forcément, un nouveau contrat doit être signé avant la fin de l'année. Dans le rapport du Conseil communal à l'appui du budget, on nous dit "*des négociations sont en cours et nous pensons pouvoir les maintenir au niveau de 2012*". Mais, il ne s'agit pas d'une négociation qui nous coûte CHF 100'000.— ! Il s'agit d'une négociation qui nous coûte CHF 5 millions. Avec ce serpent de mer de ces liens avec l'Etat.

Je n'épiloguerai pas sur les difficultés qu'a la Ville du Locle pour mener ce contrat, les coups de gueule du Conseil communal sur ses liens avec l'Etat. Nous souhaitons que le Conseil communal nous fasse une communication circonstanciée sur l'état de la situation.

Nous insistons sur la notion de proximité. La Police de proximité n'est pas simplement des agents dans la ville. C'est aussi un lien étroit avec le citoyen, pour sa sécurité. Sa sécurité, c'est savoir comment contacter tous les services de police, lorsqu'il y a des problèmes qui peuvent se poser au niveau des secours dont il pourrait avoir besoin, des incivilités qu'il pourrait signaler, des plaintes qu'il pourrait porter, suite à une atteinte à ses biens ou à sa personne.

Dans notre ville, des prospectus pour trier les déchets ou pour savoir comment les apporter à la déchetterie sont distribués aux citoyens. En matière du rapport entre la sécurité des citoyens et la police, nous n'avons rien. Nous avons, certes, un tout petit site internet amélioré qui donne deux ou trois informations. Mais nous n'avons encore aucun moyen pour faire cette diffusion.

On nous dit qu'on prévoira. Très bien, mais avec quel budget ? On lit, aussi bien dans le budget des investissements que dans le budget du Service du domaine public, sous *biens, services et marchandises*: publication : CHF 14'000.—. Je crois qu'on est en train de nous mener en bateau sur ces annonces, sans cesse différées, d'amélioration de la communication pour le citoyen, en matière de sécurité.

La sécurité est un des premiers droits humains et ce n'est pas le Parti socialiste qui le bradera.

Nous souhaitons, sur ce plan, des projets de construire et de publier un petit document à l'usage des citoyens, un formulaire qui pourrait s'intituler "*Votre sécurité et nous*". Qu'envisage le Conseil communal ?

Nous souhaitons véritablement faire pression sur le Conseil communal pour que des actions s'engagent. Nous ne pouvons plus accepter, comme nous l'avons entendu dire dans une séance à l'intérieur de notre Parti, avec le responsable de la sécurité de la Police de proximité de notre région, que l'Etat n'a pas les moyens de mettre à jour un site internet ou de publier cette petite brochure.

Nous souhaitons que le Conseil communal nous entende sur ce sujet.

Amendement de M. Hainard au 860 / 441 1200 / amendes pour contraventions

(texte au début du procès-verbal)

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous souhaitons augmenter de CHF 100'000.— le produit des amendes d'ordre. C'est en fait, CHF 200'000.— qu'il faut encaisser en plus, puisque l'Etat se sert de CHF 100'000.—, sans rien faire, sur ce poste.

CHF 200'000.— à une amende moyenne de CHF 80.—, cela représente, 8 amendes par jour ouvrable. Cela permettrait, si cet amendement était accepté, d'avoir pour la première fois, depuis 15 ou 20 ans, un budget équilibré. Cela permettrait aux trolleybus de circuler, aux piétons de déambuler, aux véhicules de circuler et aux écoliers de se rendre à l'école en toute sécurité, ceci par la simple sanction d'automobilistes égoïstes.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal s'opposera à votre amendement. Le projet à CHF 2.2 millions était déjà relativement important et tenait compte du fait que 2 personnes seront absentes pour une longue période dans notre service. Il est évident que l'on ne peut pas remplacer un agent du SDP car il y a une formation. Une personne sera absente pour une opération et l'autre aura un enfant.

Nous avons vraiment travaillé à fond sur ce domaine. Nous pensons qu'il est imprudent, de la part du Conseil général, de nous proposer une augmentation supplémentaire. Certes, vous dites que ce n'est pas grand-chose. Mais je vous signale quand même qu'à ce jour, environ 20'000 amendes ont été distribuées. Nous avons la chance (ou la malchance pour les automobilistes) d'être dans une période assez difficile (1'600 amendes durant la période hivernale).

Malgré toute notre bonne volonté, nous ne pourrions vraisemblablement pas atteindre ce montant.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La réponse du Conseil communal n'est absolument pas satisfaisante. Si l'objectif ne peut pas être atteint parce qu'un collaborateur doit se faire opérer et qu'une autre est enceinte, cela sous-entend que si un autre est malade et un quatrième part à l'armée, le SDP ne mettra plus d'amendes d'ordre en 2013 ! C'est un discours que l'on ne peut pas suivre. Il y a, au SDP, des collaborateurs affectés à certaines tâches. On pourrait parfaitement imaginer des remplacements. Le fait de mettre une amende sous-entend qu'il faut être assistant de sécurité. Il y a des assistants de sécurité qui pourraient se mettre à autre chose que des commandements de payer, en l'occurrence, les fameuses amendes d'ordre. Les collabora-

teurs du SDP, assistants de sécurité, s'occupant des chantiers, pourraient, pendant un laps de temps de maladie ou d'accident, mettre des amendes d'ordre et permettre à des collaborateurs non assermentés du SDP d'effectuer des tâches administratives dévolues à ceux-ci.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je conteste l'information que vous donnez, notamment les personnes mentionnées, comme étant les personnes de chantier. Dans l'année 2013, une seule personne s'occupera de l'ensemble des chantiers. Contrairement à ce que vous dites, il est parfois, dans la période d'été, nécessaire d'avoir plus de personnel que cela.

Pour moi, c'est quelque chose de présomptueux que de vouloir augmenter les amendes d'ordre de CHF 200'000.—.

L'amendement est accepté par 25 voix contre 6.

Interpellation de M. Chantraine

(texte au début du procès-verbal)

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'attends pas de réponse du Conseil communal tout de suite. Quelle ne fut pas notre stupéfaction lorsque l'on a appris par les journaux qu'un gang sévissait dans notre ville. Composé de ressortissants tchéchène, afghan, bosniaque, turc, kosovar et congolais, aux méthodes venues tout droit de la mafia, et qui laisse la population chaux-de-fonnière sans voix.

Comment est-il possible qu'un gang ait pu agir ainsi, au moins pendant quatre ans, de manière impunie, sans même avoir été inquiété ?

Le Commissaire, Chef de la brigade des stupéfiants, relate que c'est presque logique que l'on ne les ait pas épinglés avant, compte tenu du fait que, dans le trafic de marijuana, les forces de police sont focalisées principalement sur la vente faite aux mineurs, ainsi que sur les gros trafiquants.

Ce gang réunissait déjà au moins ces deux critères. Nous ne comprenons dès lors pas ce qu'il manquait pour qu'il soit l'objet d'une grande attention policière.

Suite à ces révélations, dire que le contrat de prestations pour la police avec l'Etat ne donne pas satisfaction serait un doux euphémisme.

De menaces orales aux passages à tabac pendant des heures, de conversions forcées à l'Islam aux tortures tant psychiques que physiques (par exemple par brûlures de cigarettes), sans oublier tout ceux qui ont fui de peur de se faire abattre, comme ce jeune qui est retourné dans son

pays natal, après avoir été attaché à un arbre, tabassé et laissé pour mort, jusqu'à ce que des promeneurs le retrouve le lendemain. Jusqu'où aura-t-il fallu qu'ils aillent pour que notre police ait enfin vent de ces pratiques ?

Nous espérons, au travers de cette interpellation, que chacun puisse se rendre compte de la vie, particulièrement nocturne, en ville, et que certaines personnes, souvent issues des partis de gauche, faisant preuve d'angélisme vis-à-vis de la sécurité, puissent enfin ouvrir les yeux sur la réalité telle qu'elle est devenue chez nous, et non comme ils la voient au travers de leur conviction que *tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil*.

De plus, nous aimerions savoir qui décide de donner jouissance de locaux à un groupe de musique à la rue de la Serre, ainsi qu'à l'ancienne poste du Locle, sachant que ce gang y avait eu droit. Se renseigne-t-il un minimum sur les personnes qui composent le groupe, écoute-t-on au moins ce que l'on nommera, avec subjectivité certes, du *bruit*, faisant l'apologie de valeurs telles que le meurtre, la violence, la drogue et principalement la guerre. Certainement que d'autres personnes auraient beaucoup plus mérités ces locaux.

Sans oublier que ce groupe, entré dans la grande criminalité, figurait également sur un site internet subventionné pour la promotion des *artistes régionaux*

M. Monnard, l'insécurité en Ville de La Chaux-de-Fonds n'est pas qu'un sentiment, elle est réelle.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous répondrai par écrit. Mais, je précise que ce gang est sous les verrous.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous souhaitons une discussion sur ce sujet, respectivement qu'elle ait lieu un autre jour. Mais, nous nous opposons à ce qu'une réponse écrite soit donnée par le Conseil communal. Il nous semble que l'interpellation du groupe UDC rejoint, non pas sur le fond, mais sur les méthodes de la police, le développement de notre collègue Daniel Musy. Elle rejoint également le projet d'arrêté du NPL, visant à donner certains pouvoirs au Conseil général, s'agissant du mandat de prestations passé entre la Ville et le Canton.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président. Le POP soutient cette demande d'ouverture de débat, lors d'une autre séance, pour des raisons légèrement différentes.

Mme Katia Babey, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Parti socialiste rejoint parfaitement la position du POP. Nous souhaitons une ouverture de débat pour que nous puissions nous exprimer sur certaines assertions de la part du représentant du l'UDC.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'imagine que, sans équivoque, le groupe UDC soutiendra cette demande d'ouverture de débat.

M. Pierre-Yves Blanc, Président : Je pense qu'il n'y a pas besoin de vous faire voter, il semble y avoir une assez grande majorité. Nous prendrons donc ce débat.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais répondre à la deuxième question concernant la PolProx. Dans le cadre de la commission de sécurité, nous avons déjà discuté de ce point. Est-il possible, au niveau du Parti socialiste, que votre représentant à la commission de sécurité vous informe sur les informations que nous avons données.

Il est légitime que nous en parlions également ce soir, la question étant posée.

Vous parlez d'informations concernant la police de proximité. Il est évident que nous devons aller beaucoup plus loin que la police de proximité, car elle n'est qu'un des éléments de la sécurité dans cette ville. C'est l'ensemble des éléments de sécurité qui doivent faire l'objet d'un flyer.

Comme annoncé à la commission de sécurité, le travail est en cours, M. Musy. Au niveau de la sécurité, nous avons déjà donné toutes les informations nécessaires à notre chargé de communication. C'est à lui, maintenant, de nous préparer ce flyer, afin qu'il soit suffisamment attrayant pour être distribué à la population. Il est évident que notre chargé de communication a été largement occupé par les travaux dans le cadre du RUN, jusqu'à la dernière votation. Il est maintenant en charge de ce dossier. J'espère que nous pourrons l'avoir relativement rapidement, au début de l'année prochaine.

Nous avons entendu la demande du Parti socialiste. Nous avons respecté cette demande. Nous espérons que cela sera réalisé d'ici le début de l'année.

J'en viens au contrat de prestations avec la police. Je vous rappelle que la commission a été tenue au courant des différentes évolutions de ce dossier. Nous nous rencontrons une fois par mois.

La police neuchâteloise a dénoncé l'ensemble des contrats, à la fin de l'année passée, pour toutes les communes du canton de Neuchâtel. Le

début des négociations n'a eu lieu, malheureusement, que courant août. Donc, jusqu'au mois d'août, nous attendions de savoir exactement quelles étaient les différentes pistes qui seraient suivies par le Canton. Jusque là, nous avons appris que le Canton revoyait les différentes structures prévues, c'est-à-dire le nombre de missions qui pouvaient être attribuées à la Police de proximité, en les réduisant d'une septantaine à une dizaine de missions génériques.

Durant cette période, la Police neuchâteloise a également travaillé avec la Commune de Neuchâtel. Vous savez que cette dernière est en train de préparer sa rentrée dans la police unique, pour le 1^{er} janvier 2014. Si vous avez lu le communiqué de presse fait entre la Commune de Neuchâtel, respectivement la Police neuchâteloise, dans ce contrat qui s'appelle *Avenir* (comme nous avons le projet *Grande abeille* de l'époque) il a été convenu qu'il y aurait plus de possibilités d'interventions dans le cadre de la gouvernance de cette police de proximité pour les différentes villes.

Suite à cela, nous avons eu deux séances avec les représentants de la Police neuchâteloise, pour rediscuter de cette dizaine de points. Je suis arrivée à une conclusion, par rapport à un nombre d'heures qui correspondrait aux CHF 5 millions que nous avons à dépenser. Je ne vous donnerai pas, en l'état, puisque c'est l'objet de la négociation, les différences que nous avons trouvées. Je pense que la Police de secours doit prendre certaines missions supplémentaires, qui ne doivent pas être facturées à la Commune, qui doivent être prises en charge directement par la Police neuchâteloise. Ce sera l'objet de ma négociation.

Nous attendons le nouveau chef de département. Celui-ci est arrivé. Nous avons demandé, avec l'ensemble des communes (je suis solidaire avec les autres collectivités), un entretien avec le nouveau chef de département, pour qu'il définisse sa stratégie et sa position par rapport aux propositions d'aménagement que nous avons faites. Cela doit arriver ces tout prochains jours, le plus rapidement possible, j'espère. Malheureusement, quelques séances prévues avec le chef de département ont d'ores et déjà été reportées.

Concernant les autres villes, très clairement, les Villes du Locle et de Val-de-Travers se trouvent avec un problème éminemment important, dans le cadre de cette renégociation. J'ai lu, dans la presse locale, quelles étaient les opinions du directeur de la police de la sécurité du Locle et son impression par rapport aux différentes propositions faites par la Police neuchâteloise. Le responsable du dicastère de la sécurité du Locle a pris contact avec moi, pour que nous travaillions sur des rapprochements dans certains domaines, notamment, dans un premier temps, les mesures hivernales (pour lesquelles nous avons travaillé avec Le Locle, au niveau du SDP), les mesures de commandements de payer (pour lesquelles nous

pourrions éventuellement être distributeurs, dans le cadre de la Commune du Locle).

Maintenant, l'objectif, quant à la proximité, est aussi de travailler sur une régionalisation, telle qu'elle est actuellement au niveau des pompiers. Je pense qu'un système de sécurité, sur une notion de quatre régions, peut être important. L'objectif est de signer le contrat de prestations, tel qu'il est, avec des heures déjà mises et qui seront présentées à la Police, ainsi que de développer les collaborations régionales avec le haut du canton, pour créer un système de sécurité de la région, comme pour le SIS, comme cela le sera éventuellement pour l'OPC.

Concernant l'interpellation déposée au mois de juillet, cette caravane était une mission évangélique. Celle-ci avait fait sa demande avant l'introduction de notre nouveau rapport. Elle vient environ tous les quatre ans (la dernière fois, c'était en 2006). Je verrai d'un œil différent cette venue, au moment d'une prochaine intervention, dans ce contexte. En toute bonne foi, au moment où cela m'a été proposé, pour moi, une mission évangélique n'était pas gens du voyage. Comme elle avait été acceptée en 2006 et qu'il n'y avait pas eu de problèmes, j'ai admis que c'était relativement normal d'accepter. C'est à titre personnel que j'ai accepté, au nom du Conseil communal.

M. Frédéric Hainard, NPL : Je suis pleinement satisfait.

Interpellation de M. Hainard

L'article 57 bis de l'arrêté du Conseil général sur les taxes et émoluments prévoit que la redevance (PCP) due par le gestionnaire de réseau pour l'utilisation du domaine public est de 1,4 cts/kWh.

Cette taxe non prévue par la législation cantonale pourtant exhaustive est ainsi payée par le citoyen consommateur contribuable.

L'article 57 bis a été sanctionné par le Conseil d'Etat à l'époque dans l'attente de l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'électricité révisée.

Cette loi a été refusée à deux reprises sèchement, précisément en raison de la légalisation de la PCP.

Question : Le Conseil communal n'entend-il pas soumettre au Conseil général immédiatement un arrêté visant à abroger cette disposition dénuée de base légale?

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je sens que je serai nettement moins pleinement satisfait de la réponse du Conseil communal. L'article 57bis d'un arrêté du Conseil général introduit une PCP. Vous connaissez mon opinion, elle n'a pas varié

depuis bientôt 10 ans sur ce sujet : c'est un impôt déguisé, facturé à tout un chacun qui consomme de l'électricité dans cette ville, peu importe la capacité contributive. Cela nous paraît choquant.

Cet arrêté avait été sanctionné par le Conseil d'Etat, dans l'attente de l'introduction de la loi cantonale sur l'électricité, qui prévoyait la PCP. Nous observons que cette loi a été refusée, à deux reprises, justement par rapport à la question des PCP. Le Conseil communal n'entend-t-il pas soumettre au Conseil général, immédiatement un arrêté visant à abroger cette disposition, désormais dénuée de bases légales expresses cantonales ?

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal s'étonne que M. Frédéric Hainard, éminent juriste, puisse dire d'une part que cet arrêté est dénué de bases légales, alors que dans le même temps, dans le texte de son interpellation, il nous explique que l'article a été sanctionné par le Conseil d'Etat. La nouvelle loi n'est pas encore en activité. Par conséquent, nous fonctionnons toujours avec l'ancienne loi. Le Conseil d'Etat nous a présenté différents projets, suite à la votation. Une consultation est faite cette semaine sur différentes variantes et nous allons y répondre.

En novembre 2008, votre Conseil a voté un arrêté instituant une redevance pour l'utilisation du domaine public de 1.4 centimes par KW/h. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2009, la LAPEL entrainait en vigueur. Il n'était donc plus possible d'intégrer, dans le prix de l'énergie, le coût de l'utilisation du domaine public, soit la location du terrain où passent les conduites. C'est pourquoi, nous avons demandé au Conseil général d'alors, d'instaurer cette redevance.

Déjà à l'époque, M. Frédéric Hainard s'inquiétait de la hausse du prix de l'électricité. Aujourd'hui, il peut se réjouir. VITEOS baissera ses tarifs d'acheminement et d'électricité de 11%, dès le 1^{er} janvier 2013. M. Frédéric Hainard estimait, déjà lors de la séance du 18 novembre 2008 (il est tenace mais constant) que les exploitants de réseaux d'électricité devaient pouvoir disposer gratuitement du sol public sur lequel les lignes sont tirées. Or, si ce sol est utilisé pour une conduite, il ne peut pas l'être pour autre chose. Pourquoi devait-on faire porter à la collectivité les coûts de cette utilisation, alors que l'on connaît précisément le bénéficiaire, c'est-à-dire le consommateur ? Il est donc normal que les consommateurs continuent de verser une redevance d'utilisation du domaine public, comme par le passé.

Pour terminer, il faut se rappeler que les gros consommateurs d'électricité sont les entreprises et non pas les ménages. Il est donc juste que celles-ci contribuent proportionnellement à l'avantage qu'elles en retirent, et qui n'est pas des moindres, puisque la redevance totale représente plus de CHF 2.8 millions pour la Commune de La Chaux-de-Fonds.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communal n'envisage pas de changer sa pratique actuelle. Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je reste persuadé que cette taxe est profondément injuste. Je suis nettement moins satisfait de la réponse du Conseil communal que celle qui m'a été donnée tout à l'heure. Mais, devant la constance des réponses, j'en prends acte.

Investissements

750 SUE

Mme Anne Monard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je reviens à la charge avec les vélos en libre service. Sur la commission de M. Laurent Kurth, il est expressément noté que la subvention des vélos est remplacée par une subvention *scooters*. Nous tenons à ce que la subvention soit aussi pour les vélos, au détriment des *scooters*.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

M. Michel Hess, hors parti : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci au Conseil communal et aux membres du Conseil général, pour avoir favorisé le crédit spécial 2013 de CHF 70'000.— pour un aménagement de la mobilité dans l'Hôtel-de-Ville, ceci dans les plus brefs délais. M. Favre et moi-même espérons que ces premiers pas favoriseront la suite à donner aux améliorations de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite.

M. Pierre-Yves Blanc, Président : Nous allons maintenant passer au vote des différents arrêtés et à la prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la commission financière.

L'arrêté N°1 est accepté par 40 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est accepté par 40 voix sans opposition.

L'arrêté N°3 est accepté par 40 voix sans opposition.

L'arrêté N°4 est accepté par 40 voix sans opposition.

L'arrêté N°5 est accepté par 40 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 39 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport de la commission financière et des sous-commissions par 40 voix sans opposition.

Séance levée à 22h30

Le président :
Pierre-Yves Blanc

La secrétaire :
Celia Clerc

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat